

Burkina Faso: demande d'un nouvel accord économique et financier au titre du mécanisme élargi de crédit et de la facilité élargie de crédit-communiqué de presse; rapport des services du FMI; déclaration de l'administrateur FMI pour le Burkina Faso



BURKINA FASO

Octobre 2023

DEMANDE D'ACCORD D'UNE DURÉE DE QUATRE ANS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE BURKINA FASO

Dans le cadre d'une demande d'un nouvel accord économique et financier au titre du mécanisme élargi de crédit et de la facilité élargie de crédit et de la consultation des services du FMI de 2023, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du Président du Conseil d'administration du FMI.
- Le **rapport des services du FMI**, préparé par une équipe des services du FMI et soumis à l'examen du Conseil d'administration le 21 septembre 2023, à l'issue des entretiens avec les autorités burkinabè qui se sont conclus le 29 juin 2023, et ont porté sur l'évolution de la situation et des politiques économiques sous-tendant l'accord appuyé par le FMI au titre du mécanisme élargi de crédit et de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 7 septembre 2023.
- Une **Analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de l'Association internationale de développement (IDA).
- Une **Annexe d'Information**
- Une **Déclaration de l'administrateur** FMI pour le Burkina Faso.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :
International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds Monétaire International
Washington, D.C.**



Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord de 48 mois d'un montant de 302 millions de dollars en faveur du Burkina Faso au titre de la facilité élargie de crédit

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- *Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord de 48 mois au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur du Burkina Faso. Cet accord apportera au pays un financement de 228,76 millions de DTS (302 millions de dollars environ), avec un décaissement immédiat de 24,08 millions de DTS (31,8 millions de dollars environ).*
- *Le Burkina Faso se heurte à des problèmes persistants de financement de la balance des paiements, en raison d'importants besoins de développement et de chocs tels que la pandémie de COVID-19, les conditions météorologiques défavorables, la détérioration de la sécurité intérieure, la crise de l'insécurité alimentaire et les retombées de la guerre que mène la Russie en Ukraine. Ces chocs ont perturbé l'activité économique, affecté les moyens de subsistance et exacerbé les déséquilibres macroéconomiques.*
- *La FEC contribuera à créer une marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses prioritaires, accroître la résilience aux chocs tout en diminuant la pauvreté, et renforcer la discipline budgétaire, la transparence et la gouvernance. Cet accord aidera aussi le pays à combler les déficits de financement liés au durcissement des conditions financières, aux déficits budgétaires importants, à la vulnérabilité de la dette, à l'insécurité alimentaire et à la fragilité des conditions de sécurité.*

Washington, le 21 septembre 2023. Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui un accord de 48 mois au titre de la [facilité élargie de crédit](#), pour un montant de 302,5 millions de dollars (soit 228,76 millions de DTS), avec un décaissement immédiat de 24 millions de DTS (31,8 millions de dollars environ).

À la suite du décaissement au titre du [guichet « chocs alimentaires »](#) en mars 2023, ce nouvel accord vise à résoudre les problèmes persistants de financement de la balance des paiements, à stabiliser la situation macroéconomique, à atténuer les effets des chocs actuels sur les plus vulnérables et à réduire la pauvreté. Cet accord s'inscrit dans un contexte de chocs exogènes persistants, graves et multiples, notamment un environnement politique instable ; des conditions de sécurité fragiles et qui se dégradent ; l'impact de la guerre que mène la Russie en Ukraine sur les prix de l'énergie et des principales importations agricoles et la crise d'insécurité alimentaire qui en résulte ; ainsi que les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement internationales après la pandémie. Tous ces chocs ont perturbé l'activité économique, affecté les moyens de subsistance et exacerbé les déséquilibres macroéconomiques. En conséquence, les marges de manœuvre extérieures et budgétaires se sont considérablement affaiblies en 2022 : le déficit courant a atteint 6,2 % du PIB, le solde budgétaire global s'est élargi à 10,6 % du PIB, la croissance économique a décéléré à 1,5 % en glissement annuel, contre 6,9 % du PIB en 2021, tandis que plus de 40 % de la population reste en dessous du seuil de pauvreté.

Dans ce contexte, le programme s'articule autour de trois piliers : i) créer une marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses prioritaires, ii) accroître la résilience aux chocs tout en diminuant la pauvreté, et iii) renforcer la discipline budgétaire, la transparence et la gouvernance. Le programme aidera les autorités à combler les déficits de financement dans un contexte marqué par un durcissement des conditions financières sur le marché obligataire régional, des déficits et des vulnérabilités liées à la dette plus importants, et un recul de l'aide apportée par les donateurs. Il contribuera également à atténuer les risques de correction brutale si les financements venaient à manquer.

À l'issue de la réunion du Conseil d'administration, M. Kenji Okamura, Directeur général et président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Le Burkina Faso doit affronter des perspectives macroéconomiques difficiles dans un contexte d'importants besoins de développement et de sécurité, aggravés par une insécurité alimentaire aiguë et une fragilité de longue date. Pour faire face aux nombreuses difficultés du pays, les autorités ont sollicité un accord quadriennal au titre de la facilité élargie de crédit. L'accord contribuerait à répondre aux besoins du pays pour financer la balance des paiements, à dégager une marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses prioritaires et à réduire les vulnérabilités liées à la dette publique. Il contribuerait également à renforcer la résilience aux chocs sécuritaires et climatiques tout en réduisant la pauvreté et les inégalités, ainsi qu'à renforcer la discipline budgétaire, la transparence et la gouvernance. Il sera essentiel de faire preuve d'un engagement ferme à mener le programme de politiques économiques et de réformes au titre de l'accord et à maintenir le calendrier de la transition politique pour préserver la viabilité des finances publiques et de la dette, ancrer les perspectives macroéconomiques du pays et mobiliser des financements concessionnels supplémentaires.

« Les autorités sont déterminées à procéder à un rééquilibrage progressif des finances publiques afin de respecter à nouveau les critères de convergence régionaux pour le déficit budgétaire. Ils prévoient d'intensifier leurs efforts pour accroître la mobilisation des recettes intérieures et améliorer tant la qualité que la transparence des dépenses publiques. Sur le plan des recettes, les réformes visent à élargir l'assiette de l'impôt, notamment en supprimant les niches fiscales dans le secteur minier, et à renforcer l'administration fiscale et douanière. Du côté des dépenses, les autorités tâcheront de réduire la part que représente la masse salariale du secteur public en pourcentage des recettes fiscales à un niveau soutenable à moyen terme, et de réformer le secteur de l'énergie afin de réduire les subventions non ciblées. Il est primordial de renforcer la gouvernance et la transparence budgétaires pour restaurer la confiance des donateurs et mobiliser des financements concessionnels.

« Compte tenu de l'ampleur des besoins de développement sur les plans humanitaire et socio-économique, le programme prévoit une augmentation des dépenses sociales et le renforcement de la protection sociale, notamment en regroupant les dispositifs de sécurité sociale existants et en accélérant la mise en place du registre national unique des bénéficiaires.

« Pour promouvoir le développement à long terme du pays, il reste essentiel de poursuivre les réformes structurelles afin de favoriser la croissance et la diversification économiques ainsi que de réduire la pauvreté. Dans ce contexte, il est crucial de poursuivre les efforts visant à améliorer le climat des affaires, à renforcer la gouvernance et lutte contre la corruption, et à faire face à la crise sécuritaire. »



BURKINA FASO

DEMANDE D'ACCORD D'UNE DURÉE DE QUATRE ANS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

7 septembre 2023

RESUME

Contexte. Le Burkina Faso est confronté à d'importants besoins en matière de balance des paiements et de sécurité aggravés par une insécurité alimentaire aiguë et une instabilité politique. Les autorités ont obtenu en mars 2023 un financement d'urgence de la part du FMI au titre du guichet « chocs alimentaires » de la facilité de crédit rapide pour répondre à la crise provoquée par l'insécurité alimentaire, qui demeure très vive dans certaines régions. L'aide internationale au développement a diminué après les deux coups d'État militaires survenus en 2022. Le Burkina Faso est parvenu à un accord avec la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur un retour à l'ordre constitutionnel et des élections doivent se dérouler d'ici juillet 2024.

Discussions de politiques. L'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) s'articule autour de trois piliers principaux : 1) créer un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires, 2) accroître la résilience aux chocs et diminuer la pauvreté et les inégalités, et 3) renforcer la discipline budgétaire, la transparence et la gouvernance. L'ancrage budgétaire du programme repose sur une baisse graduelle du déficit budgétaire à 3 % du PIB à la fin de la période du programme, une diminution notable du ratio masse salariale/recettes, et une augmentation du ratio recettes fiscales/PIB à la fin de la période du programme. Le programme aiderait le Burkina Faso à retrouver un risque modéré de surendettement et à répondre à ses importants besoins en développement, qui nécessitent des entrées de capitaux permettant de financer des investissements sur une longue période.

Conception du programme et engagement du FMI. Les services du FMI proposent un accord de 48 mois au titre de la FEC avec un accès à 190 % de la quote-part (1,5 % du PIB, soit 228,76 millions de DTS). Compte tenu de l'encours de crédit du Burkina Faso envers le FMI (233 % de la quote-part), l'une des principales priorités du programme est de mobiliser des ressources concessionnelles supplémentaires pour compléter le financement du FMI. L'accès proposé tient compte des besoins de financement de la balance des paiements. La durée prévue, de quatre ans, permettrait aux mesures et aux réformes mises en place de porter leurs fruits et donnerait la possibilité de réaliser des ajustements durables. D'autres partenaires financiers (dont l'Association internationale de développement, l'IDA) ont donné des assurances de financement substantielles pour

compléter les décaissements prévus dans l'accord au titre de la FEC, ce qui ramènera la part de financement du FMI à moins de 50 % du déficit de financement estimé. Un programme financé par le FMI envoie un signal positif aux partenaires financiers et rassure sur la possibilité d'augmenter l'aide budgétaire. Avant les discussions, les services du FMI ont informé officiellement le Conseil d'administration le 15 juin 2023, conformément à la procédure d'accès élevé au fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC).

Le programme présente des risques importants, notamment : i) une aggravation des conditions de sécurité, qui aurait des répercussions défavorables sur l'activité économique, ii) un conflit de longue durée en Ukraine, qui accentuerait encore les tensions sur les prix des denrées alimentaires, des engrais et de l'énergie et entraînerait une hausse de l'inflation, des subventions et du déficit budgétaire, iii) un durcissement des conditions de financement sur le marché obligataire régional, qui augmenterait les coûts de financement du déficit budgétaire, et iv) une instabilité sociale et politique prolongée, au sein du pays et dans la région du Sahel, qui pourrait compliquer la mise en œuvre des réformes et diminuer l'effet catalyseur du programme. Les risques pourraient être en partie atténués par une collaboration étroite avec les autorités et un partage de la charge financière avec les partenaires financiers et techniques, un programme complet de développement des capacités et la possibilité de réduire plus rapidement le déficit budgétaire.

Approuvé par
Annalisa Fedelino
 (département
 Afrique) et **Bergljot**
Barkbu (département
 de la stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Une équipe du FMI composée de M. Schindler (Chef de mission), de MM. Capelle, Comelli et Mpatswe (département Afrique), de M. Juarros (département des finances publiques) et de Mme Mitra (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) s'est rendue à Ouagadougou du 20 au 29 juin 2023. M. Ben Hassine (Représentant Résident) et M. Ouattara (économiste local) ont concouru à la mission. Les membres de la mission ont rencontré le Président de transition, le Capitaine Traoré, le Premier Ministre, M. Tambela, le Ministre des Finances, M. Nacanabo, le Directeur National de la BCEAO, M. Ki-Zerbo, et leurs équipes, ainsi que d'autres membres du gouvernement et des directeurs de divers organismes publics. Ils ont également rencontré des membres de la communauté diplomatique. Mmes Ndome-Yandun et Eckling (département Afrique) ont apporté une aide administrative.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE	6
PERSPECTIVES ET RISQUES	9
NOUVEL ACCORD AU TITRE DE LA FEC : OBJECTIFS ET MESURES	11
A. Créer une marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses prioritaires et diminuer les vulnérabilités liées à la dette	12
B. Renforcer la résilience aux chocs tout en réduisant la pauvreté et les inégalités	15
C. Discipline budgétaire, transparence, gouvernance et lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)	15
MODALITES DU PROGRAMME	17
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	21
ENCADRES	
1. La riposte des autorités à la crise alimentaire	7
2. Comparaison des scénarios avec ou sans programme	12
GRAPHIQUES	
1. Évolution économique récente	24

2. Évolution des secteurs réel et extérieur _____	<u>25</u>
3. Évolution des finances publiques _____	<u>26</u>
4. Indicateurs de la capacité à rembourser comparés aux accords au titre des tranches supérieures de crédit approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC _____	<u>27</u>

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2021–27 _____	<u>28</u>
2. Balance des paiements, 2019–2027 _____	<u>29</u>
3a. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2019-27 (en milliards de FCFA) _____	<u>30</u>
3b. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2021-27 (en pourcentage du PIB) _____	<u>31</u>
4. Situation monétaire, 2021-27 _____	<u>32</u>
5. Principaux indicateurs de solidité financière, 2014–22 _____	<u>33</u>
6. Besoins de financement extérieur, 2022-2027 _____	<u>33</u>
Calendrier des décaissements et échelonnement des différentes phases proposé pour l'accord quadriennal au titre de la FEC, 2023–27 _____	<u>34</u>
8. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2023-35 _____	<u>35</u>
9. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2023-24 _____	<u>36</u>
10. Mesures préalables et repères structurels, 2023-2027 _____	<u>37</u>
11. Tableau récapitulatif du programme d'emprunt extérieur prévisionnel _____	<u>41</u>

ANNEXES

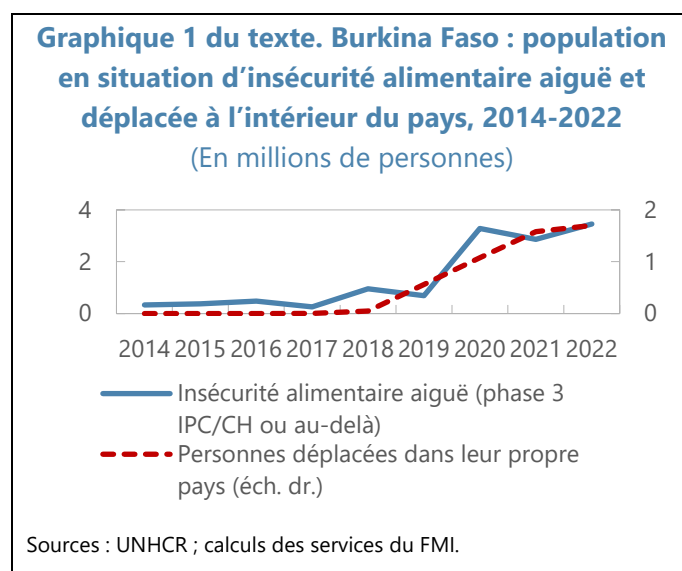
I. Stratégie de collaboration avec le pays _____	<u>42</u>
II. Matrice d'évaluation des risques du Burkina Faso _____	<u>46</u>

APPENDICE

Appendix I. Letter of Intent _____	<u>51</u>
Attachment I. Memorandum of Economic and Financial Policies _____	<u>54</u>
Attachment II. Technical Memorandum of Understanding _____	<u>80</u>

CONTEXTE

1. Le Burkina Faso est confronté à de multiples difficultés en matière de développement et de sécurité aggravées par une insécurité alimentaire aiguë et une instabilité politique. Une mauvaise récolte en 2021-22, les perturbations des chaînes d'approvisionnement internationales provoquées par la COVID-19, les conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur les prix de l'alimentation et des engrais et la montée du terrorisme ont contribué à une crise alimentaire et au déplacement de 2 millions de personnes environ (graphique 1 du texte) et perturbé l'activité économique¹.



2. L'échec des tentatives visant à remédier à la crise sécuritaire a entraîné une situation d'instabilité politique et l'interruption des appuis budgétaires des partenaires. Deux coups d'État ont eu lieu en 2022, tous deux motivés par la dégradation de la sécurité. Le Burkina Faso est parvenu à un accord avec la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur un retour à l'ordre constitutionnel et des élections doivent se dérouler d'ici juillet 2024. L'aide aux projets s'est poursuivie, mais l'aide budgétaire s'est interrompue en raison de l'instabilité politique.

3. Le Burkina Faso entretient des relations de longue date avec la FMI. Le précédent programme appuyé par la FEC (2018 - 2020) a été mené à bien et a permis d'améliorer la discipline budgétaire. Les efforts de réformes ont été louables dans certains domaines (des avancées ont été réalisées sur le compte unique du Trésor et dans la gestion de trésorerie), mais plus lents dans d'autres (mobilisation des ressources, réforme de la masse salariale, maîtrise des coûts des subventions à l'énergie).

4. Le programme proposé s'appuie sur la poursuite de l'accompagnement du FMI amorcé avant et après les coups d'État. Les discussions relatives à un programme appuyé par la FEC entamés en 2021 ont été suspendus après le coup d'État de janvier 2022, mais les échanges,

¹ Pour un exposé détaillé de la fragilité du Burkina Faso, voir la stratégie de collaboration avec le pays, en annexe 1.

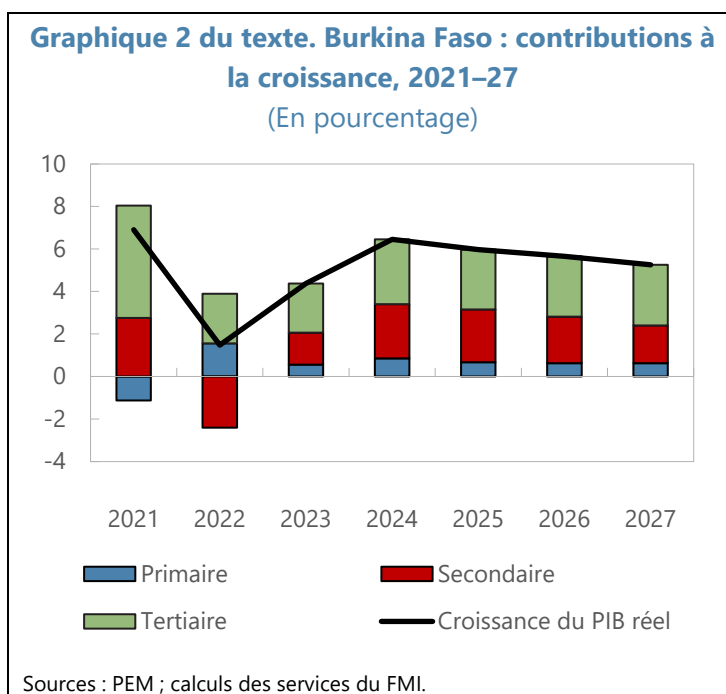
accompagnés de plusieurs visites sur place des services du FMI, se sont poursuivis. L'engagement récent du FMI a notamment pris la forme d'un financement d'urgence lié à la COVID-19 de 65 milliards de FCFA (0,6 % du PIB), d'une allocation de DTS en 2021 de 91 milliards de FCFA (0,8 % du PIB), d'un allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) de 31,5 milliards de FCFA (0,3 % du PIB) en 2020-22, et d'un financement d'urgence accordé en 2023 au titre du guichet « chocs alimentaires » de la facilité de crédit rapide (FCR), d'un montant de 49 milliards de FCFA (0,4 % du PIB, voir à l'encadré 1 l'examen des mesures prises par les autorités pour riposter à la crise liée à l'insécurité alimentaire).

5. Le Burkina Faso est confronté à des problèmes de balance des paiements importants et persistants, que le programme proposé contribuera à résoudre. Le Burkina est un pays enclavé dont l'économie repose sur des ressources naturelles limitées, en particulier l'or et l'élevage, et totalement dépendant des importations pour les produits alimentaires et l'énergie. La stabilité de la balance des paiements est donc fortement tributaire de facteurs extérieurs, notamment les prix des matières premières. Les problèmes prolongés de balance des paiements dus au changement climatique, à l'aggravation des conditions de sécurité et à l'absence de diversification de l'économie ont été exacerbés par la hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie à la suite de la guerre en Ukraine. Le financement apporté au titre de l'accord proposé servira à financer le budget, pour couvrir les besoins budgétaires qui sont étroitement liés aux problèmes persistants de balance des paiements, dans un contexte marqué par des déficits importants et des vulnérabilités liées à la dette, l'absence de financements extérieurs, un durcissement des conditions financières sur les marchés financiers régionaux et un recul de l'aide apportée par les partenaires financiers.

ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE

6. Les données préliminaires pour fin 2022 et le premier trimestre 2023 dressent un tableau contrasté.

- *Croissance du PIB réel.* L'aggravation de la situation sécuritaire et les deux coups d'État militaires, en janvier et septembre 2022, ont lourdement pesé sur la croissance, en entraînant la fermeture de certaines mines de zinc et d'or, l'interruption de projets de construction et le déplacement de 1,9 million de personnes. Le secteur secondaire a par conséquent enregistré une contraction de 7,4 % en 2022 par rapport à 2021, et la croissance globale du PIB réel s'est tassée à 1,5 %, contre



6,9 % en 2021 (graphique 2 du texte). Malgré la situation politique difficile, les secteurs primaire et tertiaire ont enregistré une croissance robuste, de 8,5 % pour le premier, grâce à des récoltes satisfaisantes, et de 5,9 % pour le second.

Encadré 1. La riposte des autorités à la crise alimentaire.

Le Burkina Faso est confronté à une situation d'insécurité alimentaire aiguë et urgente. Le changement climatique, de mauvaises récoltes en 2021-22, les répercussions des perturbations des chaînes d'approvisionnement provoquées par la pandémie de COVID-19 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie, en particulier la hausse des prix des engrais, sont autant de facteurs à l'origine de la crise alimentaire. Au moins 3,5 millions de Burkinabè (plus de 15 % de la population) souffrent d'insécurité alimentaire aiguë¹.

Le Plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables (PRSPV) adopté par les autorités visait à remédier à l'insécurité alimentaire par différents moyens, notamment en facilitant l'accès à l'alimentation des plus vulnérables, en renforçant les mesures de prévention et de lutte contre la malnutrition des enfants et des femmes enceintes et allaitantes, et en protégeant les ménages en situation d'insécurité alimentaire.

Le financement d'urgence accordé par le FMI au titre du guichet « chocs alimentaires » de la facilité de crédit rapide (FCR), d'un montant de 60,2 millions de DTS (81 millions de dollars, soit 49 milliards de FCFA) a contribué à répondre aux besoins de la balance des paiements liés à la crise alimentaire.

Décaissé le 29 mars 2023, il a permis la mise en œuvre de mesures essentielles au soutien des groupes les plus vulnérables, telles que i) la distribution gratuite des produits alimentaires, ii) des transferts monétaires, iii) la vente de céréales à des prix subventionnés, iv) l'amélioration de l'alimentation en eau, v) la distribution et la vente d'intrants agricoles (engrais, semences) à des prix subventionnés, et vi) des mesures pour soutenir l'élevage (vaccination, alimentation, etc.).

Les autorités se sont engagées à appliquer différentes mesures de sauvegarde, telles que l'établissement de rapports semestriels et la réalisation d'un audit à l'issue d'un an de mise en œuvre des programmes de transferts monétaires et de toutes les dépenses d'urgence alimentaire (repère structurel et paragraphe 78 du MPEF). Le premier rapport doit être publié après le 30 septembre 2023. Le coût total du PRSPV est de 111 millions de dollars (67 milliards de FCFA, 0,5 % du PIB). Au 30 juin, les dépenses effectivement engagées au titre du PRSPV s'élevaient à 34 millions de dollars (20 milliards de FCFA), soit environ 31 % du coût total du plan.

Les premières mesures prises au titre du PRSPV consistaient essentiellement à soulager les besoins urgents. Au 30 juin 2023, toutes les ressources budgétées ont été consacrées à des actions d'urgence pour répondre aux besoins immédiats, notamment la nourriture gratuite ou les céréales subventionnées. Environ 15 % des ressources budgétées ont financé des mesures prévues sur un calendrier de mise en œuvre plus long, comme l'amélioration de l'approvisionnement en eau et de la distribution d'eau salubre, et les transferts monétaires en faveur des plus vulnérables.

- *Inflation.* Les conditions climatiques locales et les chocs extérieurs ont alimenté l'inflation. Les récoltes 2021-22 inférieures à la moyenne, les perturbations du commerce intérieur et la guerre en Ukraine ont contribué à la hausse de prix des denrées alimentaires locales, entraînant un pic

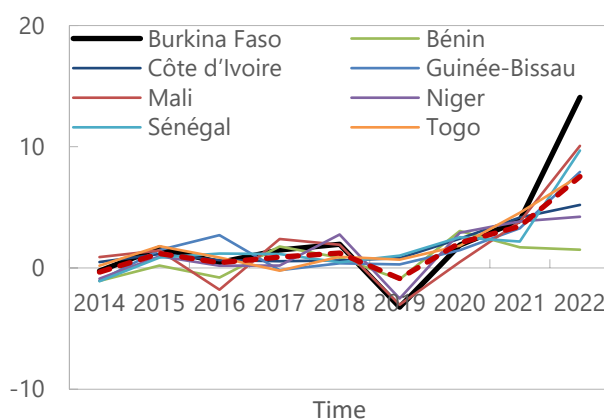
¹ Voir [Burkina Faso: Request for Disbursement Under the Rapid Credit Facility](#).

de l'inflation globale à plus de 18 % en glissement annuel en août 2022 et une inflation annuelle moyenne de 14,1 % en 2022, la plus élevée de l'UEMOA, contre 3,9 % en 2021. Ces derniers mois, l'inflation a fléchi et a atteint -0,7 % en glissement annuel en juin 2023 (graphiques 3 et 4 du texte).

- *Secteur monétaire et financier.* L'évolution du secteur financier a été globalement favorable malgré les perturbations économiques survenues en 2022. La croissance du crédit du secteur privé a augmenté de 14,2 %, contre 10,1 % en 2021. Le système bancaire demeure sain dans l'ensemble. Fin juin 2022, les banques détenaient 14 % d'actifs pondérés des risques en fonds propres et l'encours des prêts aux cinq principaux emprunteurs était de 80 %, contre 67 % fin 2021. Les prêts improductifs nets de provisions représentaient 5,6 % du total des prêts en décembre 2022, contre 7,4 % un an auparavant. Les banques détiennent aussi plus de liquidités, les actifs liquides représentant 21 % du total des actifs fin décembre 2022, contre 19 % fin décembre 2021. L'exposition des banques aux titres souverains présente un risque de concentration dans le système bancaire.¹

Graphique 3 du texte. Burkina Faso : inflation dans l'UEMOA, 2014-2022

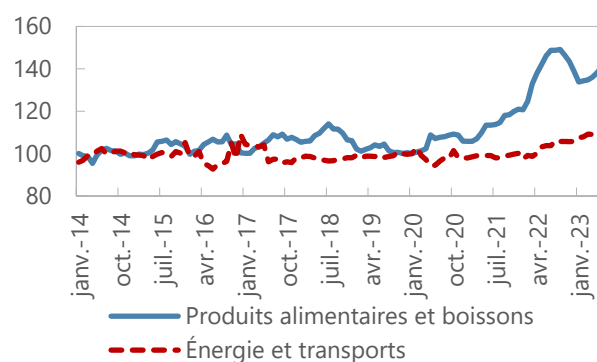
(En pourcentage, en moyenne annuelle)



Sources : autorités burkinabè ; calculs des services du FMI.

Graphique 4 du texte. Burkina Faso : IPC de l'alimentation et de l'énergie

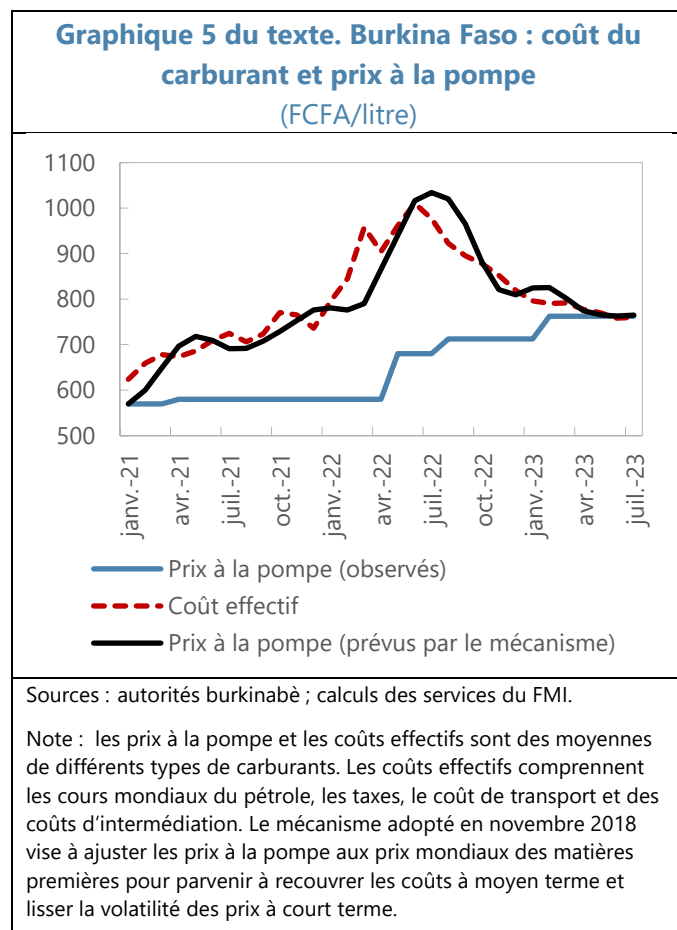
(Indice, janv. 2020 = 100)



Sources : WEO Live ; calculs des services du FMI.

¹ En novembre 2021, les banques détenaient environ 25 % de la dette publique totale ([WAEMU: Financial Sector Assessment Program – Financial System Stability Assessment](#), FMI, Rapport pays n°22/136).

- *Situation budgétaire.* Le déficit global s'est creusé pour atteindre 10,7 du PIB en 2022, contre 7,5 % en 2021. Les recettes ont augmenté de 1,6 point de pourcentage, pour ressortir à 19,4 % du PIB, principalement alimentées par la hausse des prix des importations et la poursuite de la mise en œuvre des mesures administratives, telles que la dématérialisation des services. Du côté des dépenses, les transferts courants ont enregistré une hausse substantielle et atteint 9,3 % du PIB, en particulier les subventions aux carburants (5 % du PIB). Si les prix à la pompe restaient largement inférieurs aux coûts du carburant ces dernières années alors que les cours mondiaux augmentaient, ils se sont rapprochés ces derniers temps des niveaux prévus par le mécanisme de tarification, les prix mondiaux s'inscrivant en baisse (graphique 5 du texte).



- Représentant 7,4 % du PIB, l'investissement public financé sur les ressources intérieures a progressé de 2,6 points de pourcentage par rapport à 2021, reflétant notamment la forte augmentation des investissements dans le domaine de la sécurité. La masse salariale reste élevée, à 8,6 % du PIB. Le pays s'est essentiellement tourné vers le marché obligataire régional pour financer ce déficit important, ce qui a alourdi sa dette et les coûts du service de celle-ci compte tenu des taux d'intérêt élevés des instruments nationaux (voir aussi l'analyse de viabilité de la dette). Au premier trimestre 2023, la situation budgétaire était globalement conforme au budget : le recouvrement des impôts avait augmenté de 19,7 % par rapport au premier trimestre 2022 et les décaissements de dons destinés à financer des projets et des dépenses ont respectivement augmenté de 155 % et 53 % par rapport au premier trimestre 2022, car ils avaient été gelés en raison du coup d'État survenu en janvier 2022.
- *Position extérieure.* En 2022, le déficit courant s'est creusé pour atteindre 6,2 % du PIB, essentiellement du fait de la baisse de la production et des exportations d'or. Le compte de capital a principalement été alimenté par les entrées d'investissements de portefeuille provenant d'émissions obligataires réalisées sur le marché régional.

PERSPECTIVES ET RISQUES

- 7. La croissance devrait atteindre 4,4 % en 2023 et 6,4 % en 2024, avant de revenir progressivement à son taux potentiel à moyen terme.** Ce rebond correspond à l'amélioration

attendue de la situation sécuritaire, en particulier dans les secteurs de la construction et de l'extraction minière, avec l'entrée en production d'une nouvelle mine. En 2024, la croissance du PIB réel pourrait ressortir à 6,4 %, soit au-delà de son taux potentiel à moyen terme de 5,3 %, grâce à la poursuite des améliorations des conditions de sécurité, à l'ouverture de nouvelles mines, au lancement de nouveaux projets de construction, et au retour à la normale du commerce intérieur (graphique 2 du texte).

8. L'inflation moyenne devrait fortement chuter à 1,4 % en 2023, avant de remonter à 3 % en 2024, soit dans la fourchette cible fixée par l'UEMOA. Le bas niveau de l'inflation en 2023 résulte d'un effet de base important, mais aussi de la baisse des prix mondiaux de l'alimentation et du pétrole. L'inflation en fin de période en 2023 devrait s'établir à 2,4 %, les prix des denrées alimentaires locales continuant à augmenter pendant la période de soudure (de mai à août) et l'inflation sous-jacente restant forte en raison des effets de second tour.

9. Le déficit courant devrait diminuer. L'augmentation des prix de l'or devrait compenser les répercussions de la dégradation prévue de la balance des services sur le solde des transactions courantes, qui devrait être ramené à 4,7 % du PIB en 2023 et atteindre 4,0 % du PIB en 2025. Le climat politique incertain n'est toutefois pas propice à l'apport de capitaux privés, ce qui entraîne pour 2023 des besoins de financement extérieurs de 19 milliards de FCFA, nets du décaissement du financement d'urgence accordé par le FMI au titre du guichet « chocs alimentaires ». Ce décaissement ramènera les besoins de financement à 39 milliards de FCFA en 2024, puis ceux-ci resteront globalement stables jusqu'à la fin de la période du programme (tableau 6).

Tableau 1 du texte. Burkina Faso : principaux indicateurs macroéconomiques
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Moyenne 2017–19	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
		Eff.	Prél.	Prél.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
PIB réel (variation en %)	6.2	1.9	6.9	1.5	4.4	6.4	6.0	5.6	5.3
Inflation mesurée par l'IPC (variation en pourcentage)	-0.3	1.9	3.9	14.1	1.4	3.0	2.0	2.0	2.0
Solde global (base ordonnancements, dons compris)	-4.8	-5.1	-7.5	-10.6	-6.6	-5.6	-4.7	-3.8	-3.0
Recettes fiscales	15.1	13.3	15.4	17.4	16.7	16.9	17.3	17.8	18.3
Dépenses courantes	16.3	16.7	18.6	21.6	17.4	17.3	17.2	16.7	16.4
Dette publique	37.8	43.3	55.4	58.3	60.9	61.0	61.2	60.7	59.7

Sources : autorités burkinabè ; estimations et projections des services du FMI.

10. D'après l'analyse de la viabilité de la dette (AVD), le Burkina Faso présente toujours un risque de surendettement extérieur et de surendettement public global modéré, avec une dette viable à moyen terme (voir le supplément à l'AVD). Tous les indicateurs de la dette extérieure restent en deçà des seuils indicatifs pertinents dans le scénario de référence, ainsi que dans les tests de résistance les plus extrêmes. Bien que les résultats mécaniques indiquent un risque de surendettement extérieur faible, il a été appliqué des éléments d'appréciation tenant compte des fortes incertitudes entourant les perspectives macroéconomiques (aux plans extérieur et intérieur) et de l'incertitude relative aux financements apportés par les partenaires financiers. Le risque de surendettement extérieur est donc jugé modéré. Bien que la dette publique globale reste viable à moyen terme et que le risque de surendettement soit modéré, le repère correspondant étant franchi uniquement dans le scénario le plus extrême d'un choc des prix des matières premières, elle a augmenté par rapport au PIB et s'est beaucoup rapprochée du seuil correspondant à un risque de

surendettement élevé. Le Burkina Faso dispose d'une capacité d'endettement moyenne et d'une certaine marge de manœuvre, quoique limitée, pour absorber des chocs sur la dette publique et extérieure.

11. Les perspectives sont très incertaines et les risques baissiers prédominent (annexe II).

De nouvelles perturbations de la sécurité pourraient aggraver l'incertitude politique et l'insécurité alimentaire, et entraîner de nouveaux déplacements des populations et une baisse de la croissance. Des difficultés à mobiliser les recettes et un renforcement des tensions sur les dépenses pourraient dégrader encore davantage le solde budgétaire. Le coût élevé des emprunts à court terme sur le marché financier régional de l'UEMOA pourrait entraîner une hausse rapide du coût du service de la dette et réduire encore la marge de manœuvre budgétaire du pays. Les risques extérieurs, tels qu'un ralentissement mondial, une intensification de la guerre en Ukraine, une fragmentation géoéconomique encore plus marquée, des phénomènes climatiques extrêmes et une accentuation de l'instabilité régionale pourraient dégrader les résultats budgétaires, réduire les flux d'IDE et exacerber l'insécurité alimentaire.

NOUVEL ACCORD AU TITRE DE LA FEC : OBJECTIFS ET MESURES

Le nouvel accord au titre de la FEC, d'une durée de 48 mois (2023-27) vise à remédier aux problèmes persistants de la balance des paiements, à parvenir à une stabilisation macroéconomique et à une réduction de la pauvreté, après que plusieurs chocs exogènes (pandémie de COVID-19, conditions météorologiques défavorables, dégradation de la sécurité intérieure et crise liée à l'insécurité alimentaire) ont perturbé l'activité économique et exacerbé les déséquilibres macroéconomiques. Le programme s'articule autour de trois piliers : 1) créer une espace budgétaire pour les dépenses prioritaires, 2) accroître la résilience aux chocs tout en diminuant la pauvreté, et 3) renforcer la discipline budgétaire, la transparence et la gouvernance. Il aidera les autorités à combler les déficits de financement dans un contexte marqué par le durcissement important des conditions financières et des déficits et des vulnérabilités de la dette, afin de répondre aux crises liées à l'insécurité alimentaire et à la sécurité, à la forte vulnérabilité du pays aux chocs et aux risques de correction brutale en cas d'absence de financement.

12. Le programme reposera sur une diminution progressive du déficit budgétaire, le maintien de la viabilité de la dette et du risque de surendettement à un niveau modéré tout en favorisant la croissance. Les autorités s'engagent pour ce faire à durcir leur politique budgétaire en diminuant le déficit budgétaire de 7,6 % du PIB sur la période 2023-27 pour le ramener à 3 % du PIB, en agissant sur les recettes et les dépenses, ainsi que grâce à des conditions de financement plus favorables¹. Les ajustements budgétaires sont répartis de manière relativement égale sur toute

¹ Certaines évolutions des recettes et dépenses en 2022 et 2023 pourraient être jugées temporaires, en particulier l'augmentation extraordinaire des dépenses militaires et la titrisation des arriérés en 2022 et les recettes inattendues occasionnées par la hausse des prix des importations. Compte tenu de ces facteurs, le déficit sous-jacent pourrait être d'environ 8 % du PIB en 2023 et entraîner une consolidation cumulée d'environ 5 points de pourcentage d'ici 2027.

la période du programme, avec un ajustement des dépenses en début de période, en particulier celles consacrées aux subventions à l'énergie, et des mesures concernant les recettes qui devraient porter leurs fruits au fil du temps. Le cadre d'action appuiera les mesures prises pour juguler la crise sécuritaire et répondre aux besoins de développement (encadré 2 et tableau 2 du texte). Le programme devrait mobiliser des financements concessionnels (notamment de la part de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et de l'Union européenne), la dette intérieure, qui correspond à environ 58 % de la dette publique totale en 2023 et a représenté 85 % des intérêts versés en 2022, étant onéreuse et assorties d'échéances relativement courtes.

Encadré 2. Comparaison des scénarios avec ou sans programme

Sans programme, l'ajustement budgétaire serait moins important et reposerait davantage sur une baisse des investissements publics. Les actions

entreprises pour mobiliser les recettes intérieures et diminuer les dépenses publiques courantes (en particulier la croissance de la masse salariale et les subventions à l'énergie) seraient plus modérées (tableau 2 du texte) et les efforts (limités) de consolidation budgétaire nécessiteraient une moindre croissance des investissements publics. La croissance du PIB réel serait donc plus faible. Dans ce scénario, l'objectif d'un ancrage budgétaire de 3 % du PIB d'ici 2027 serait loin d'être atteint.

Sans le programme et son effet catalyseur, le financement des déficits plus élevés reposerait sur des financements non concessionnels, avec notamment des taux d'intérêt élevés sur le marché obligataire régional compte tenu du renforcement des pressions financières. Les taux d'intérêt moyens sur ces nouveaux financements seraient donc nettement plus élevés et le resteraient à moyen terme, ce qui entraînerait une dynamique de la dette moins favorable et un risque de surendettement plus marqué.

Tableau 2 du texte. Burkina Faso : principaux indicateurs dans les scénarios avec et sans programme^{1/}

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

		2023	2024	2025	2026	2027
Croissance du PIB réel	Programme	4.4	6.4	6	5.6	5.3
(Variation en %)	Pas de prog.	4.4	6.1	5.3	4.9	4.3
Recettes fiscales	Programme	16.7	16.9	17.3	17.8	18.3
	Pas de prog.	16	15.9	16.2	16.5	16.8
Masse salariale	Programme	8.8	8.7	8.6	8.4	8.1
	Pas de prog.	8.8	9.1	8.9	8.9	8.9
Subventions à l'énergie	Programme	0.7	0.1	0.1	0.1	0.1
	Pas de prog.	1.4	1	1	1	0.9
Investissements	Programme	10.1	9.2	8.8	8.9	8.8
	Pas de prog.	9.8	7.7	7.2	6.8	6.6
Solde global	Programme	-6.6	-5.6	-4.7	-3.8	-3
	Pas de prog.	-7.9	-7.5	-7.1	-6.7	-6.3
Dette totale	Programme	60.9	61	61.2	60.7	59.7
	Pas de prog.	62	64	66.5	68.6	70.7

1/ Le scénario sans programme table sur des actions limitées concernant la mobilisation des recettes et le contrôle des dépenses, en particulier la masse salariale et les subventions à l'énergie, ainsi que sur des investissements productifs réduits. La combinaison de ces différents facteurs se traduirait par une moindre croissance et l'absence de financement concessionnel entraînerait une augmentation des dépenses d'intérêts et de la dette, et donc un risque accru de surendettement.

A. Créer un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires et diminuer les vulnérabilités liées à la dette

13. Les autorités s'engagent à mettre en œuvre les réformes suivantes présentées dans le MPEF pour créer un espace budgétaire nécessaire au financement des dépenses prioritaires :

- **Mobilisation des recettes intérieures.** Les progrès dans ce domaine seront indispensables pour diminuer le déficit et dégager un espace budgétaire. Avec le programme (comparativement au scénario sans programme), les services du FMI prévoient une augmentation de 1,5 % du PIB des recettes fiscales par rapport au scénario de référence, y

compris des gains pour l'administration fiscale et des douanes (tableau 3 du texte). Les principales mesures destinées à accroître les recettes prévoient un élargissement de l'assiette fiscale (réduction des exonérations de TVA et des taxes sur les véhicules et intégration des entreprises jusqu'à présent non comprises dans le code des impôts avec la création d'un nouveau régime dit « non déterminé »), une augmentation du taux des taxes sur les boissons et le tabac (produits qui ont des externalités négatives), la suppression des niches fiscales dans le secteur minier, le recouvrement des arriérées des droits de douane avec le renforcement des capacités de l'administration fiscale et des douanes (MPEF, paragraphes 55 et 69), la dématérialisation des procédures d'enregistrement des dossiers cadastraux et des marchés publics et la mise en place de la facturation électronique certifiée (MPEF, paragraphe 67), et l'amélioration du recouvrement des recettes minières (MPEF, paragraphe 55). Un code des douanes et un code minier révisés, ainsi qu'un nouveau plan stratégique visant à renforcer l'administration fiscale et des douanes, seront adoptés d'ici décembre 2024 (**repère structurel**, MPEF paragraphe 66). Les autorités réaliseront par ailleurs un rapport sur l'évaluation des dépenses fiscales sur la période 2018-21, avec une analyse de l'impact économique (**repère structurel indicatif**, MPEF, paragraphe 65). En outre, elles relèveront le plafond de remboursement des crédits de TVA pour diminuer l'accumulation d'arriérés et améliorer l'efficacité du système de TVA (**repère structurel**, MPEF paragraphe 68).

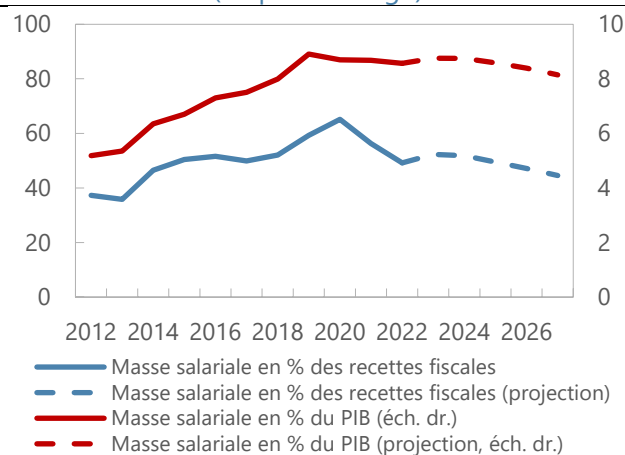
- **Masse salariale.** Les autorités s'engagent à mettre en place pendant la période du programme des mesures destinées à ramener le ratio masse salariale/recettes fiscales à 45 % d'ici 2027

(**repère structurel**, MPEF paragraphe 70), contre plus de 50 % actuellement, ce qui constituera un objectif intermédiaire vers la réalisation du critère de convergence de 35 % défini par l'UEMOA. Cet objectif sera atteint grâce à un contrôle de la croissance de la masse salariale (croissance nominale moyenne annuelle d'environ 6 %) et à une augmentation des recettes intérieures (MPEF, paragraphe 64). Les principales mesures consisteront à effectuer des rapprochements annuels entre les registres du personnel et les registres de la paie dans la fonction publique qui couvriront environ 50 % des effectifs, de manière à éliminer les « travailleurs

fantômes » et à améliorer la gestion de la paie dans la fonction publique (**repère structurel**, MPEF paragraphe 70), à produire des statistiques de la masse salariale de meilleure qualité et transparentes (MPEF paragraphe 70), à centraliser les processus de négociation collective, à améliorer l'évaluation des besoins en personnel, et à limiter les recrutements aux besoins indispensables (MPEF paragraphe 70). Les autorités s'engagent également à ne pas conclure de

Graphique 6 du texte. Burkina Faso : masse salariale passée et projetée en part du PIB et des recettes fiscales, 2012-27

(En pourcentage)



Sources : autorités burkinabè ; calculs des services du FMI.

nouvel accord salarial (hors secteur de la sécurité) qui conduirait à une augmentation de la masse salariale par rapport aux recettes fiscales (**repère structurel continu**, MPEF paragraphe 70). Pour appuyer leur engagement à maîtriser la masse salariale, elles conviennent de consulter les services du FMI si à la fin de chaque trimestre il existe une différence entre la croissance de la masse salariale projetée et réelle (MPEF paragraphe 71). Ces consultations ont pour objectifs principaux de déterminer les causes de cet écart et de définir des mesures correctives de façon à ce que l'objectif intermédiaire de réduction du ratio masse salariale/recettes soit atteint d'ici la fin de la période du programme.

- Secteur de l'énergie.** La baisse des prix mondiaux du pétrole, qui ont atteint leur point haut en 2021, permettra aux autorités de parvenir progressivement à recouvrer l'intégralité des coûts. Il est indispensable d'accroître l'efficacité du secteur de l'énergie pour soutenir la croissance et diminuer les subventions accordées à la production d'électricité à partir de combustible fossile. Les mesures consistent à i) revoir le mécanisme de fixation des prix à la pompe des produits pétroliers pour s'acheminer vers une tarification permettant de recouvrer intégralement les coûts (MPEF paragraphe 73), ii) mener en coopération avec la Banque mondiale et d'autres acteurs une réforme complète des grilles tarifaires de l'électricité pour limiter les subventions et réduire leur effets régressifs (MPEF paragraphe 73), et iii) adopter des contrats de performance avec les entreprises publiques du secteur de l'énergie (SONABHY pour les hydrocarbures et SONABEL pour l'électricité) pour améliorer leurs résultats opérationnels et financiers (**repère structurel de fin décembre 2023**, MPEF paragraphe 73).
- Ces mesures contribueront à créer un espace budgétaire** pour les dépenses prioritaires, en particulier celles consacrées à la sécurité, au développement et à la protection sociale. Les autorités s'engagent, pendant toute la durée du programme, à équilibrer de manière appropriée les dépenses engagées dans ces domaines (MPEF paragraphe 58). Les dépenses liées à la sécurité devraient correspondre à environ un tiers de la masse salariale et moins de la moitié des investissements publics en 2023 et 2024, avant de s'inscrire en baisse dans les années suivantes, dans le sillage des améliorations attendues dans ce domaine. De 2022 à 2027, les efforts déployés pour mobiliser les recettes intérieures et abaisser les dépenses courantes primaires devraient permettre de diminuer le déficit budgétaire global de plus de 7 % du PIB sur la période du programme (tableau 4 du texte).

Tableau 4 du texte. Burkina Faso : évolution du déficit global pour atteindre l'objectif de 3 % du PIB de l'UEMOA
(En pourcentage du PIB)

	Impact 2022-2027
Current revenue	1.1
dont: Recettes fiscales	0.9
Recettes non fiscales	0.2
Donts	-0.5
Depenses totales et prêts nets	-7.0
dont: Masse salariale	-0.4
Subventions	-4.9
Interets	0.7
Depenses d'investissement	-2.0
Solde budgétaire global, dons in	-7.6

Sources : autorités burkinabè ; estimations et projections des services du FMI.

B. Renforcer la résilience aux chocs tout en réduisant la pauvreté et les inégalités

14. Pour juguler la crise sécuritaire, promouvoir la cohésion sociale et renforcer la résilience aux chocs, les autorités s'engagent à s'attaquer aux vulnérabilités importantes, ainsi que cela est exposé dans le MPEF :

- **Sécurité.** Compte tenu de l'augmentation des dépenses de sécurité, il est indispensable d'améliorer l'efficacité et la transparence de ces dernières pour préserver la stabilité macroéconomique. Les autorités s'engagent à améliorer la communication des données relatives aux dépenses de sécurité, en particulier sur les salaires, et renforcer la passation des marchés dans les domaines de la défense et de la sécurité. Elles s'engagent à appliquer la transparence budgétaire appropriée au Fonds de soutien patriotique dans le budget 2024, en créant notamment un compte spécial (CAST) pour le dépôt des fonds. Ce compte sera géré sur la base de la comptabilité de caisse et les dépenses plafonnées en fonction des entrées de trésorerie afin de limiter les risques budgétaires (MPEF paragraphe 83 et **repère structurel**).
- **Changement climatique.** Les autorités s'engagent à joindre une annexe au budget 2025 qui détaillera les actions prévues pour maintenir les dépenses d'investissement dans les infrastructures d'adaptation au changement climatique (MPEF paragraphe 77, **repère structurel indicatif**).
- **Protection sociale.** Les autorités privilégieront les actions ayant des répercussions immédiates (telles que l'élargissement des programmes de transferts monétaires aux zones rurales et aux régions touchées par les problèmes de sécurité) et s'emploieront à accélérer la création du registre national unique des bénéficiaires et à regrouper les différents programmes de protection sociale en un système de sécurité sociale unique à l'échelle nationale pour contribuer à atténuer les conséquences des chocs sur les populations les plus pauvres, en particulier les chocs liés à l'insécurité alimentaire et aux prix des carburants (MPEF paragraphes 78 à 80). Le coût de l'établissement d'un système de sécurité sociale national s'élèverait à environ 581 millions de dollars (2,9 % du PIB) pendant la durée du programme (**repère structurel indicatif**). Les donateurs maintiennent leur engagement à compléter les efforts déployés par les autorités pour élargir la protection sociale aux ménages les plus vulnérables. L'extension de la protection sociale constitue un élément majeur de stratégie de réduction de la pauvreté des autorités (MPEF paragraphe 27).

C. Discipline budgétaire, transparence, gouvernance et lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)

15. Des réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques, la transparence et la gouvernance contribueraient à améliorer l'efficacité des dépenses et à diminuer les risques budgétaires. Bien que des progrès notables aient déjà été observés en ce qui concerne la gouvernance, il convient de redoubler d'efforts pour améliorer la gestion de trésorerie et la

transparence budgétaire, notamment la publication de rapports, l'apurement des arriérés intérieurs de l'État, le renforcement de l'indépendance des institutions d'audit, la réduction de la corruption et la résolution des problèmes essentiels liés à la LBC/FT. Les autorités s'engagent par conséquent à mettre en œuvre les mesures indiquées ci-après.

- Publier sur le site web du ministère des finances les rapports d'exécution annuels du budget, qui comprendront des informations sur l'utilisation des fonds décaissés au titre du guichet « chocs alimentaires » (**repère structurel continu** et MPEF paragraphe 83).
- Présenter un budget 2023 révisé conformément aux objectifs du programme concernant les subventions à l'énergie, la masse salariale, les recettes fiscales et le déficit budgétaire global (**mesure préalable**) et un projet de budget 2024 (**repère structurel**) exposant dans le détail les dépenses de sécurité qui n'étaient jusqu'à présent pas intégrées au budget et qui figureront dans un compte spécial (CAST). Le budget comprendra une annexe détaillant les modalités de financement du Fonds de soutien patriotique (MPEF paragraphe 83).
- Charger officiellement l'Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) de lancer un audit de tous les arriérés et dettes flottantes de l'État (**mesure préalable** et MPEF paragraphe 83)¹.
- Préparer des rapports semestriels et publier les audits de la mise en œuvre du programme des transferts monétaires et des dépenses d'urgence alimentaire d'ici fin juin 2024 (**repère structurel** et MPEF paragraphe 78)². Les audits seront réalisés par l'ASCE-LC et comprendront un examen des procédures et des protocoles destinés à garantir que les paiements sont reçus par les bénéficiaires prévus.
- Mener avec l'aide du FMI et publier un diagnostic des lacunes de gouvernance macro-critiques et des vulnérabilités en matière de corruption du pays d'ici décembre 2025 (MPEF paragraphe 83, **repère structurel indicatif**). Ce rapport d'évaluation formulera une liste de recommandations à appliquer en priorité pour répondre aux vulnérabilités et aux risques existants et aider les autorités à élaborer et mettre en œuvre un plan d'action (MPEF paragraphe 83, **repère structurel indicatif**).

¹ D'après les premières données disponibles, le montant des arriérés intérieurs publiés équivalait à environ 2,8 % du PIB en juin 2023 et était composé de la manière suivante : i) 86 milliards de FCFA (environ 0,7 % du PIB) de remboursements de TVA non versés (plus de 90 jours), ii) 34 milliards de FCFA (environ 0,3 % du PIB) de créances fournisseurs non réglées, et, selon les estimations des services du FMI, iii) 220 milliards de FCFA (1,8 % du PIB) d'arriérés avec la SONABHY. Concernant le montant des arriérés de remboursement de TVA, étant donné que la législation en vigueur limite le versement des remboursements de TVA à 100 milliards de FCFA au maximum et empêche ainsi tout apurement immédiat, le programme permet, à titre de solution provisoire d'ici décembre 2023, de titriser les remboursements de TVA en souffrance afin de parvenir à un niveau conforme à l'objectif indicatif. Ce mode d'ajustement ponctuel permettrait de normaliser la dette flottante en tenant compte des niveaux d'arriérés initiaux et de l'objectif indicatif. Une solution de long terme pour apurer les arriérés de remboursement de TVA sera définie lorsque l'audit (repère structurel) aura été réalisé.

² L'encadré 1 résume les principales mesures adoptées par les autorités pour remédier à la crise liée à l'insécurité alimentaire.

- Publier des informations sur les bénéficiaires effectifs des entités ayant obtenu des marchés publics pour lutter contre l'insécurité alimentaire, améliorer l'approvisionnement en eau potable ou acheter des intrants agricoles et des denrées alimentaires destinées à être vendues à des prix subventionnés (**repère structurel** et MPEF paragraphe 85).
- Préparer une feuille de route pour améliorer l'efficacité de l'investissement public en renforçant l'approche budgétaire pluriannuelle, les études de faisabilité ex ante et le processus de sélection des projets, en assurant un suivi des risques budgétaires sur une base régulière, portant également sur les projets d'investissement traditionnels (hors PPP), et en veillant à une coordination efficace des plans d'investissement entre les différentes entités publiques (mise en œuvre complète des recommandations de l'EGIP, **repère structurel indicatif** et MPEF paragraphe 85).
- Mettre en place un registre des bénéficiaires effectifs librement accessible aux autorités gouvernementales compétentes (y compris les autorités de surveillance financière, les autorités fiscales, les autorités chargées des marchés publics et les autorités minières) et aux institutions financières soumises à des obligations de diligence envers leurs clients (**repère structurel indicatif** et MPEF paragraphe 85). Ce registre viendra en appui du plan d'action et de l'objectif des autorités de sortir de la liste grise du GAFI.

MODALITES DU PROGRAMME

16. Les services du FMI proposent un accord sur 48 mois avec un accès à 190 % de la quote-part. Le programme proposé servira à de soutien budgétaire, pour aider les autorités à répondre aux besoins de financement dans un contexte marqué par un manque de financements extérieurs. Sa réussite dépendra des réformes entreprises, en particulier la réduction de la masse salariale à moins de 45 % des recettes et du déficit budgétaire à 3 % du PIB, d'ici 2027. Elle dépendra aussi de l'augmentation du ratio recettes/PIB à 20 % au moins d'ici 2027. La durée de quatre ans du programme permettra aux autorités d'ancrer leurs engagements et de préserver la viabilité de la dette. Concernant l'accès, les services du FMI estiment qu'après le décaissement de près de 50 milliards de FCFA au titre du guichet « chocs alimentaires », le déficit de financement sera d'environ 407 milliards de FCFA (tableau 6). Pour le combler pendant la période du programme, les partenaires au développement apporteront 224 milliards de FCFA sous forme de prêts budgétaires. Le FMI couvrirait le solde des besoins de la balance des paiements, de 183 milliards de FCFA (190 % de la quote-part), soit le montant cumulé du décaissement accordé au titre de la FEC.

17. En ce qui concerne la répartition des charges, les décaissements attendus au titre de la FEC devraient couvrir près de la moitié de l'aide budgétaire projetée pendant la durée du programme (tableau 5 du texte). Cependant, compte tenu du solide plan de réformes prévu par les autorités, les services du FMI estiment que le programme peut mobiliser des financements extérieurs supplémentaires, en particulier de la part de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et de l'Union européenne. Une aide budgétaire plus concessionnelle permettrait de réduire la dépendance des autorités aux émissions d'obligations pour financer les déficits

budgetaires et la part des décaissements au titre de la FEC dans l'aide budgétaire totale apportée sur la durée du programme. L'équivalent en FCFA de l'accès proposé sera mis à disposition des autorités par la BCEAO (à des conditions conformes au programme appuyé par la FEC) pour contribuer à combler le déficit de financement. La durée de quatre ans du programme devrait fournir suffisamment de temps pour entreprendre des réformes (telles que l'élargissement de la protection sociale aux plus vulnérables), compte tenu des conditions difficiles dans un contexte fragile et des besoins importants de la balance des paiements. Le niveau élevé de l'encours global est en partie imputable à des accords antérieurs avec le FMI.

Tableau 5 du texte. Burkina Faso : répartition des charges dans le cadre du programme proposé
(En milliards de francs CFA)

	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL	%
Appui budgétaire total (projection)	18.5	94.8	94.6	94.5	104.6	407.0	100
FEC du FMI	18.5	38.5	38.5	38.6	48.5	182.5	45
Autres bailleurs de fonds (dont l'IDA)	0.0	56.3	56.1	55.9	56.1	224.4	55

Sources : autorités burkinabè ; projections et calculs des services du FMI.

Source : projections des services du FMI.

18. Les décaissements sont modérément concentrés en fin de période. Le programme comprend neuf décaissements conçus pour garantir des décaissements nets positifs et parvenir à un équilibre entre la nécessité d'inciter les autorités à mettre en œuvre les réformes, de rassurer les donateurs sur la stabilité du financement apporté par le FMI et de préserver les ressources de celui-ci (tableau 6 du texte). Les services du FMI estiment que le calendrier proposé pour les décaissements devrait renforcer l'effet catalyseur du programme.

Tableau 6 du texte. Burkina Faso : décaissements nets sur la durée du programme

	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Décaissements nets	17.3	31.9	17.5	6.0	19.0	91.7
Décaissements	24.1	48.2	48.2	48.2	60.2	228.8
Remboursements	6.7	16.3	30.7	42.2	41.2	137.1

Sources : projections des services du FMI.

19. Le suivi de la mise en œuvre du programme se fondera sur des critères de réalisation quantitatifs semestriels, des objectifs indicatifs et des repères structurels. Le programme est assorti de deux mesures préalables consistant à présenter le budget révisé pour 2023 et à charger officiellement l'autorité de lutte contre la corruption (ASCE-LC) de lancer un audit de l'ensemble des arriérés et dettes flottantes de l'État. Les tableaux 9 et 10 indiquent les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs, les mesures préalables et les repères structurels. Les principales réformes seront suivies dans le cadre du programme, mais les repères structurels ont été proposés avec prudence pour tenir compte de la fragilité et des contraintes de capacités du Burkina Faso, conformément à la stratégie du FMI pour les États fragiles et touchés par des conflits.

20. Le programme proposé appuyé par le FMI est totalement financé. L'aide aux projets s'est poursuivie, mais l'aide budgétaire reste interrompue. Il a toutefois été apporté d'importantes assurances de financement, qui complèteront les décaissements prévus par l'accord au titre de la FEC et porteront la contribution du FMI à ce titre à moins de 50 % lors de la première année du programme. Les partenaires techniques et financiers ont généralement indiqué qu'ils considéreraient le programme appuyé par le FMI comme un signe positif, ce qui rassurerait sur la possibilité d'augmenter l'aide sur le reste de la période. En résumé, des engagements fermes d'un financement intégral du programme sur les 12 premiers mois ont été pris et les perspectives sont favorables sa durée résiduelle.

21. La capacité du Burkina Faso à rembourser le FMI est jugée satisfaisante, bien qu'elle soit exposée à des risques élevés (graphique 4). L'encours total des crédits du FMI devrait culminer à 309,5 % de la quote-part du pays d'ici la fin 2027, ce qui équivaut à 2 % du PIB, 7 % des exportations et 9,9 % des recettes. Le total des obligations envers le FMI atteindra un pic d'environ 0,25 % du PIB en 2029, soit 0,9 % des exportations et 1,2 % des recettes. Les remboursements au FMI devraient plafonner à 43,6 % de la quote-part en pourcentage des recettes publiques, soit 0,2 % du PIB, 0,9 % des exportations et 1,2 % des recettes. Cependant, en pourcentage des réserves internationales brutes, le crédit total accordé par le FMI au Burkina Faso est supérieur au niveau médian accordé aux pays admissibles au fonds fiduciaire RPC, puisqu'il dépasse le 75^e percentile des pays comparables admissibles au fonds fiduciaire RPC. Si les emprunts concessionnels et non concessionnels cessaient d'être disponibles à l'avenir, il pourrait se révéler nécessaire d'avoir davantage recours aux réserves internationales brutes de l'UEMOA pour assurer le service de la dette du pays envers le FMI. Les risques d'exposition du FMI sont atténués par les solides antécédents des autorités en matière de service de la dette envers le FMI et les réformes envisagées dans le cadre du programme. L'aide concessionnelle apportée par les partenaires financiers sera essentielle pour répondre aux besoins de financement à moyen terme, promouvoir la stabilité macroéconomique et renforcer la capacité du pays à rembourser le FMI.

22. La part de la dette envers des institutions ayant le statut de créancier privilégié, y compris la dette multilatérale, dans la dette extérieure totale, est de près de 90 % au début du programme. Selon les projections de référence, elle devrait rester élevée à moyen terme (tableau 7 du texte). La part de la dette multilatérale dans la dette extérieure est supérieure au niveau moyen de celle des pays admissibles au fonds fiduciaire RPC en raison de l'absence d'autres sources de financement. Elle provient pour près de la moitié des ressources provenant du FMI et de la Banque mondiale. Compte tenu du contexte difficile, les services du FMI ont fait preuve de prudence pour établir les projections des financements supplémentaires que pourraient apporter d'autres institutions. Le total de la dette multilatérale due à des créanciers privilégiés en pourcentage du PIB reste stable sur toute la durée du programme, voire diminue légèrement, passant de 23 % à 22 % du PIB. Ces tendances sont largement imputables à l'accès limité du pays à des financements extérieurs.

23. La viabilité de la dette dans le cadre du programme repose d'une réduction progressive du déficit et des limites d'endettement. Bien que le risque de surendettement global soit actuellement jugé modéré, le niveau élevé de la dette en monnaie nationale à court terme crée un risque de refinancement. Le risque de surendettement extérieur est modéré. Le programme vise une réduction du déficit budgétaire à 3 % du PIB d'ici 2027, le critère de convergence de la région, en tenant compte du niveau initial élevé. Pour contribuer encore davantage à limiter les risques, il prévoit un plafonnement du financement intérieur net sur le marché financier régional et de la valeur actualisée de la dette extérieure, de manière à inciter les autorités à rechercher des financements concessionnels. Le programme comprend également un plafonnement des passifs conditionnels, notamment les garanties accordées par l'État aux banques, fournisseurs et sous-traitants, ainsi que de la valeur des partenariats public-privé (PPP).

Tableau 7 du texte. Burkina Faso : ventilation de la dette
(En millions de dollars)

Profil du créancier	Réelle		Projections			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dette totale	11,095	12,719	14,140	15,393	16,489	17,353
Dette extérieure	4,933	5,179	5,561	5,956	6,356	6,723
<i>Créanciers multilatéraux</i>	4,392	4,673	5,077	5,492	5,918	6,300
dont: FMI et BM	2,473	2,785	3,253	3,730	4,214	4,625
FMI	298	394	437	465	476	508
Autres multilatéraux	1,919	1,888	1,823	1,761	1,703	1,674
<i>Créanciers bilatéraux</i>	540	508	488	469	445	432
dont: Club de Paris	273	266	267	269	268	274
Hors Club de Paris	267	242	220	199	177	158
Dette intérieure	6,162	7,683	8,607	9,467	10,105	10,597
PIB nominal	18,934	20,886	23,188	25,170	27,177	29,054
Dette multilatérale et garantie						
<i>Dette multilatérale</i>	4,392	4,673	5,077	5,492	5,918	6,300
Pourcentage de la dette extérieure	89%	90%	91%	92%	93%	94%
Pourcentage du PIB	23%	22%	22%	22%	22%	22%
dont: FMI et BM	2,473	2,785	3,253	3,730	4,214	4,625
Pourcentage de la dette extérieure	50%	54%	58%	63%	66%	69%
Pourcentage du PIB	13%	13%	14%	15%	16%	16%
dont: autres multilatéraux	1,919	1,888	1,823	1,761	1,703	1,674
Pourcentage de la dette extérieure	39%	36%	33%	30%	27%	25%
Pourcentage du PIB	10%	9%	8%	7%	6%	6%

Sources : autorités burkinabè ; projections des services du FMI.

24. Le développement des capacités demeure essentiel pour appuyer les objectifs du programme. Une stratégie révisée de développement des capacités (DC) adaptée aux objectifs du programme sera examinée avec les autorités, notamment dans le cadre du diagnostic de gouvernance prévu. Les domaines prioritaires sont les réformes de l'administration et de la politique fiscales pour accroître la mobilisation des recettes, et de la gestion des finances publiques pour renforcer l'efficacité des dépenses publiques, et l'amélioration de la qualité des statistiques macroéconomiques.

25. Le Burkina Faso présente des arriérés extérieurs datant de la période antérieure à l'initiative PPTE. Il doit des arriérés de 54,7 millions de dollars à la Côte d'Ivoire et de 6,9 millions à la Libye, qui représentaient respectivement 0,3 % et 0,04 % du PIB en 2022, soit moins de 0,1 % du PIB en valeur actuelle nette, ce qui n'a pas d'incidence notable sur le cadre macroéconomique,

l'analyse de la viabilité de la dette et l'orientation de l'évaluation par les services du FMI. Conformément à la politique de prêt aux pays en situation d'arriérés appliquée par le FMI et compte tenu des progrès réalisés lors des discussions visant à régler les arriérés de longue date, la Côte d'Ivoire et la Libye ont accepté que le FMI accorde un financement au titre de la FEC malgré l'existence de ces arriérés.

26. Les risques pesant sur le programme sont essentiellement liés à l'incertitude politique, tant nationale que régionale, et à l'accès aux financements. L'instabilité politique pourrait s'accroître si les progrès réalisés pour régler les crises sécuritaire et humanitaire sont insuffisants ou si la situation régionale évolue. Ces facteurs, ainsi qu'un report du calendrier électoral, pourraient amoindrir l'effet catalyseur du programme, à la fois en termes d'aide budgétaire et d'aide aux projets, et entraîner une annulation des projets associés et un report des revues. La prolongation de la suspension de l'aide budgétaire imposerait au pays de dépendre du marché obligataire régional, dont les conditions sont onéreuses. Il serait alors difficile dans ce scénario de respecter les critères de convergence budgétaire de l'UEMOA tout en favorisant la croissance et en luttant contre la pauvreté.

27. Les engagements du programme reposent sur la mise à disposition des données. Les autorités se sont engagées à fournir à l'équipe du FMI des données détaillées sur i) la masse salariale, dont le nombre d'employés et les salaires moyens par ministère et organisme public, ii) les subventions énergétiques, iii) le mécanisme d'ajustement des prix à la pompe, iv) les émissions obligataires syndiquées et mises aux enchères planifiées et réalisées, et v) les passifs, y compris les passifs conditionnels.

28. Évaluation des sauvegardes. La mise à jour 2023 de l'évaluation de la BCEAO a montré que l'institution dispose toujours d'un système de contrôle robuste et de solides mécanismes de gouvernance. Toutes les recommandations formulées dans l'évaluation des sauvegardes de 2018 ont été mises en œuvre. Les dispositifs d'information financière et d'audit externe restent conformes aux pratiques internationales.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

29. Le Burkina Faso est confronté à d'importants besoins en matière de développement et de sécurité, qui sont accentués par une insécurité alimentaire aiguë et une instabilité politique. Les autorités ont dû prendre des mesures macroéconomiques dans un contexte difficile, alors que de multiples chocs exogènes perturbaient la croissance. Sur le plan intérieur, les mauvaises conditions de sécurité entravent l'activité, en entraînant notamment la fermeture de mines et l'interruption de projets de construction. Des conditions météorologiques défavorables ont par ailleurs pénalisé la production agricole, et l'instabilité politique n'a pas été propice à l'apport d'aide budgétaire et de capitaux privés. Sur le plan extérieur, la persistance de la guerre en Ukraine a entraîné une hausse des prix des denrées alimentaires, des engrais et de l'énergie, ce qui a fait augmenter l'inflation et dégradé le compte des transactions courantes extérieures. En 2022, la riposte des autorités a surtout consisté à accroître les dépenses affectées aux subventions et à la sécurité, ce qui a conduit à une forte dégradation de la balance budgétaire, qui a été financée par

l'achat, à un prix onéreux, de titres de dette non concessionnelle sur les marchés obligataires de l'UEMOA, dont les conditions de financement se sont durcies. L'approbation du programme appuyé par le FMI et l'achèvement de la transition vers la démocratie, comme le prévoit l'accord passé avec la CEDEAO, devraient permettre la reprise de l'aide budgétaire.

30. Les perspectives pour 2023 se sont améliorées, du fait de la reprise de la croissance et de la baisse de l'inflation, de l'engagement pris par les autorités de réduire le déficit et du décaissement par le FMI des fonds d'urgence au titre du guichet « chocs alimentaires » pour aider à remédier à la crise alimentaire. La situation demeure toutefois incertaine avec de très importants risques baissiers, notamment une nouvelle dégradation des conditions de sécurité, la prolongation de la guerre en Ukraine, de nouvelles pressions sur les prix de l'alimentation, des engrais et de l'énergie, le durcissement des conditions de financement sur le marché obligataire régional, et une persistance de l'instabilité sociale et politique, qui pourrait amoindrir l'effet catalyseur du programme, voire mettre celui-ci en péril.

31. Dans ce contexte fragile et difficile, les engagements pris par les autorités forment un juste équilibre entre ambition et faisabilité. La réduction du déficit budgétaire à 3 % du PIB d'ici la fin de la période du programme est un objectif ambitieux mais réaliste. Le programme vise à créer une marge de manœuvre budgétaire pour répondre aux besoins prioritaires et accroître la résilience aux chocs, tout en diminuant la pauvreté et en renforçant la discipline budgétaire et la gouvernance. Il aidera les autorités à répondre aux problèmes persistants de balance des paiements du Burkina Faso dans un contexte difficile marqué par le durcissement des conditions financières, des déficits importants et une dette élevée, afin de remédier aux crises liées à l'insécurité alimentaire et à la sécurité, à la forte vulnérabilité du pays aux chocs et aux risques de correction brutale si les financements venaient à manquer. Sans le programme appuyé par le FMI et son effet catalyseur, les vulnérabilités macroéconomiques s'accroîtraient encore et la viabilité de la dette du pays se dégraderait.

32. Les principales réformes visent à ramener le déficit budgétaire à 3 % du PIB d'ici 2027, tout en protégeant les populations les plus vulnérables et en créant un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires. La stratégie budgétaire repose sur des mesures visant à accroître les ressources intérieures et rationaliser les dépenses publiques. Les autorités s'engagent par ailleurs à renforcer les dispositifs de protection sociale, notamment par la mise en place d'un programme national de transferts monétaires ciblés en faveur des ménages les plus vulnérables. Enfin, les autorités continuent de prendre des mesures pour faire face à la crise de l'insécurité alimentaire, notamment par la vente de denrées alimentaires et d'intrants agricoles à des prix subventionnés, la distribution gratuite de nourriture pour lutter contre la malnutrition aiguë, ainsi que par des transferts monétaires conditionnels et inconditionnels aux populations touchées.

33. Des réformes structurelles seront lancées pour soutenir la stratégie budgétaire et assurer la pérennité de la consolidation. Ces mesures consistent notamment à améliorer l'efficacité des entreprises publiques du secteur de l'énergie, à veiller à ce que la croissance de la masse salariale soit en adéquation avec les ressources budgétaires, et à poursuivre les réformes visant à mieux assurer le respect par les contribuables de leurs obligations fiscales et à accélérer le

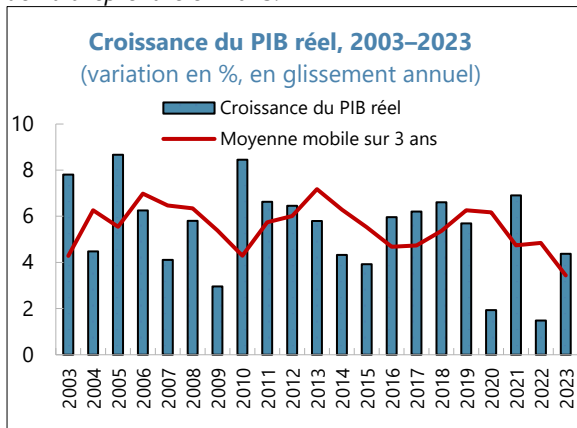
recouvrement des arriérés d'impôts. Elles permettront de dégager un espace budgétaire pour les mesures de soutien à la croissance et les dépenses sociales.

34. Les autorités entendent également améliorer la transparence budgétaire, notamment s'agissant de la publication des rapports d'exécution du budget. Elles sont déterminées à trouver un juste équilibre entre les dépenses de sécurité, les dépenses pour le développement et les dépenses sociales. Elles vont renforcer le contrôle des engagements en matière de dépenses publiques (notamment en rendant publics les audits sur les dépenses engagées pour faire face à la crise de l'insécurité alimentaire), remédier aux difficultés structurelles dans le secteur de l'énergie, améliorer l'efficacité des investissements publics et redoubler d'efforts pour résoudre les problèmes d'intégrité financière.

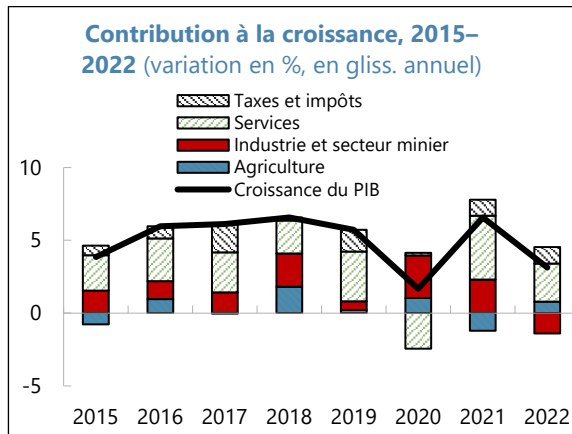
35. Au vu des problèmes persistants de balance des paiements du Burkina Faso et du solide programme de réformes et de politiques économiques prévu par les autorités, les services du FMI appuient la demande par les autorités d'un accord au titre de la FEC d'un montant équivalent à 228,76 millions de DTS (190 % de la quote-part).

Graphique 1. Burkina Faso : évolution économique récente

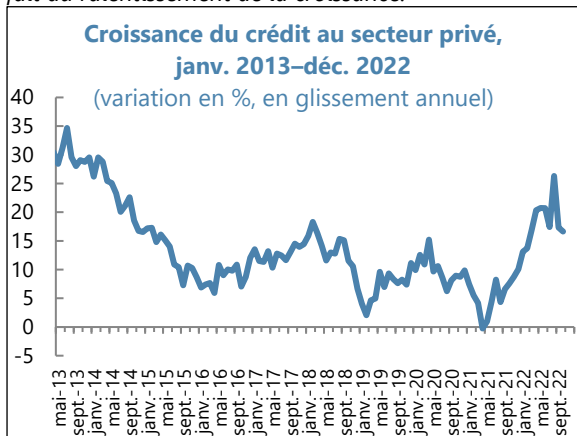
En raison de la persistance des chocs sécuritaires et extérieurs, la croissance a diminué en 2022, mais devrait reprendre en 2023.



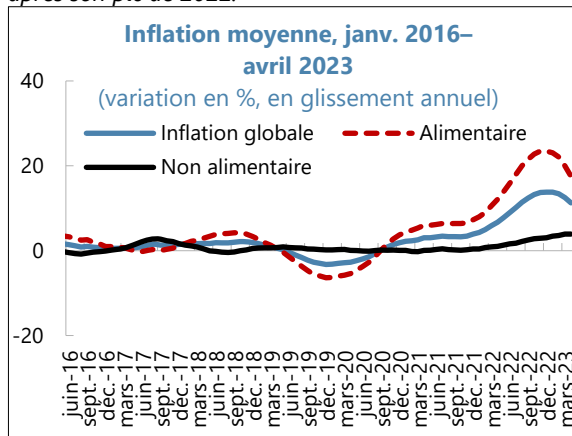
Depuis 2020, la croissance du secteur de l'industrie et des mines a reculé.



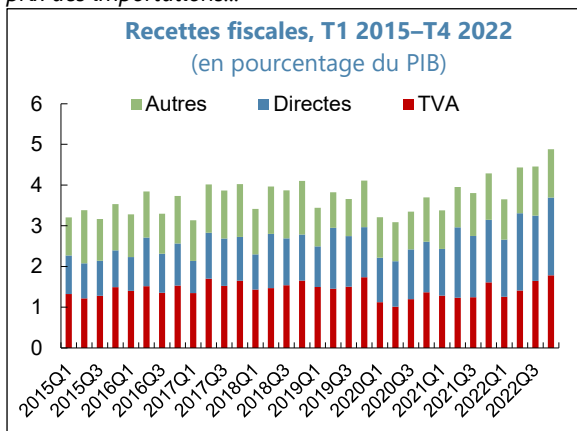
La croissance du crédit privé a récemment baissé, du fait du ralentissement de la croissance.



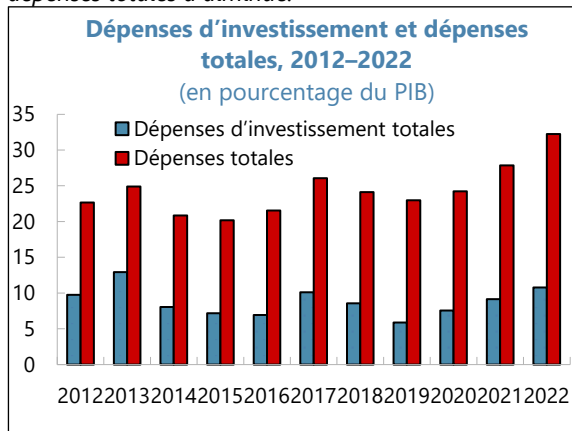
L'inflation globale et alimentaire continue de diminuer après son pic de 2022.



Les recettes fiscales augmentent de manière constante depuis quelques trimestres, stimulées par la hausse des prix des importations...



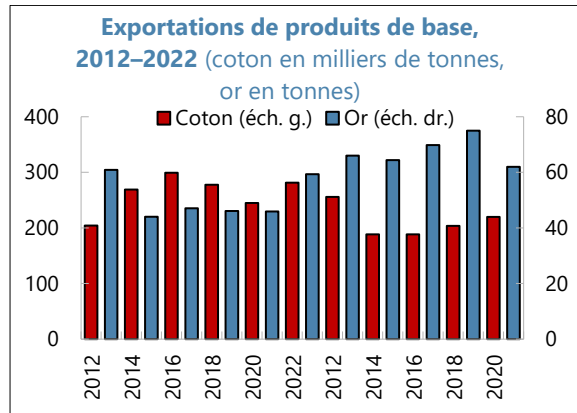
... et les dépenses publiques d'investissement s'inscrivent en hausse, même si leur part dans les dépenses totales a diminué.



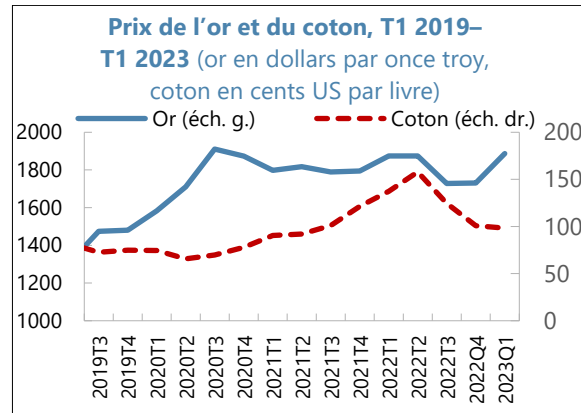
Sources : autorités nationales ; calculs des services du FMI.

Graphique 2. Burkina Faso : évolution des secteurs réel et extérieur

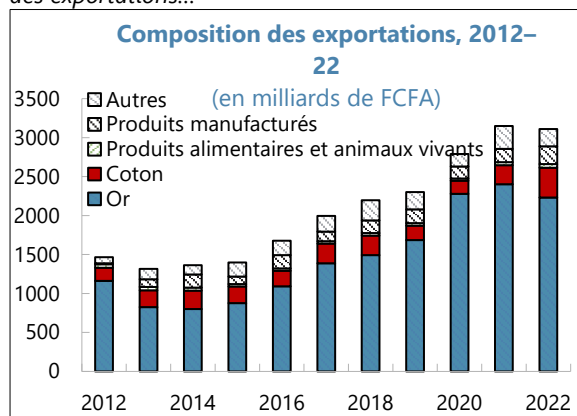
D'après les estimations, les exportations nominales d'or ont reculé en 2022...



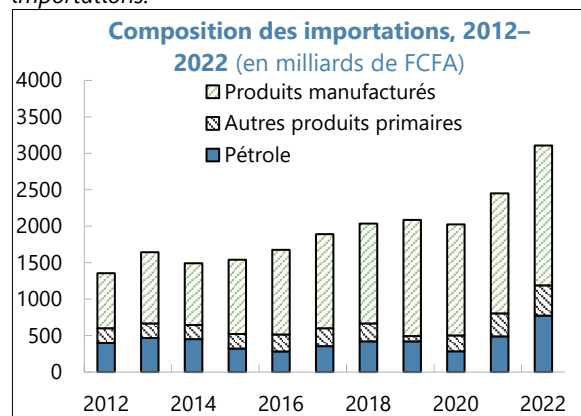
... et les prix de l'or augmentent en 2023 tandis que ceux du coton continuent à diminuer.



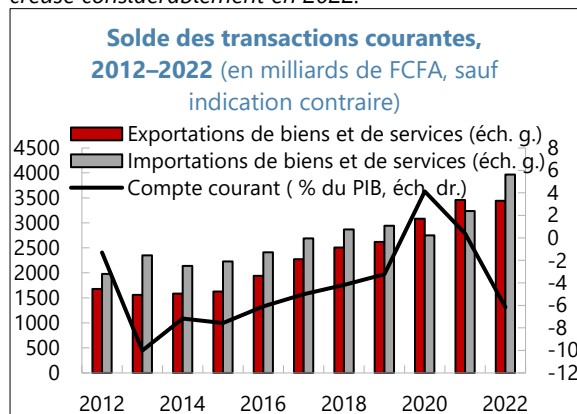
Le secteur aurifère reste le principal moteur du total des exportations...



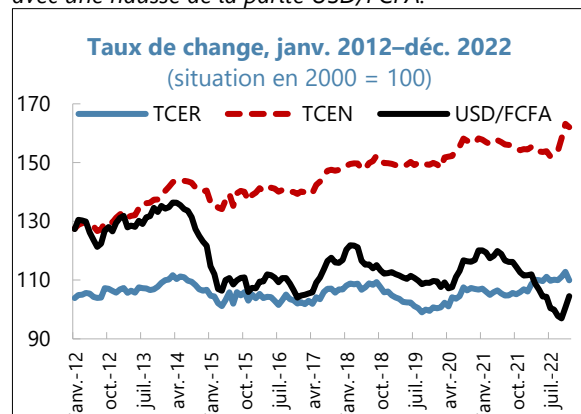
... tandis que le pétrole est de plus en plus en tête des importations.



Le déficit des transactions courantes devrait s'être creusé considérablement en 2022.



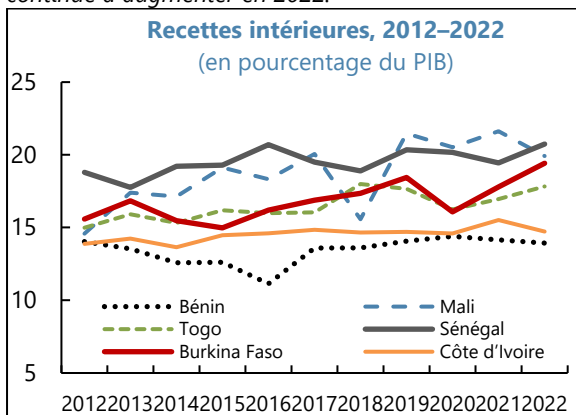
Le taux de change réel a commencé à se déprécier, avec une hausse de la parité USD/FCFA.



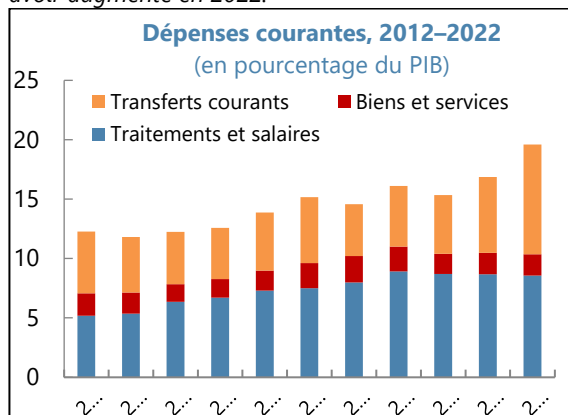
Sources : autorités nationales ; calculs des services du FMI.
Note : les chiffres pour 2022 sont préliminaires.

Graphique 3. Burkina Faso : évolution des finances publiques

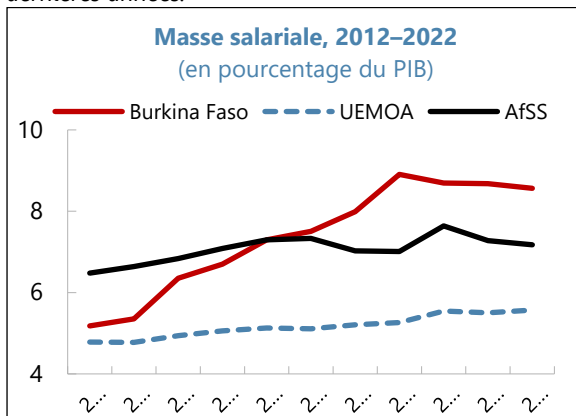
D'après les estimations, les recettes intérieures ont continué à augmenter en 2022.



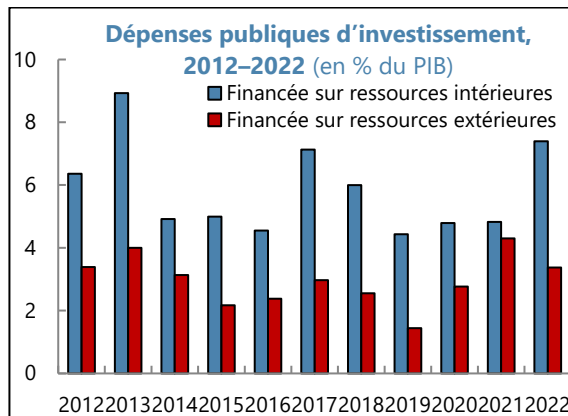
Les dépenses courantes restent élevées et devraient avoir augmenté en 2022.



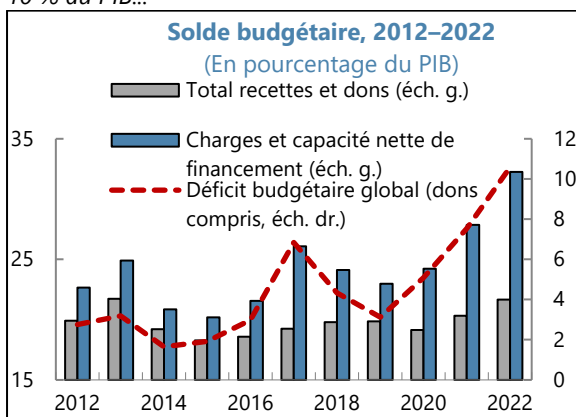
La masse salariale reste importante par rapport à celle des pays comparables, mais elle s'est stabilisée ces dernières années.



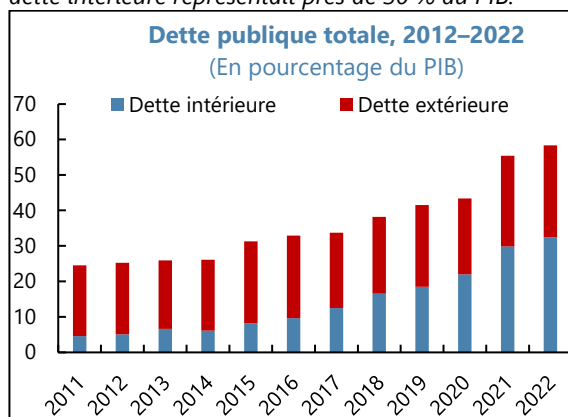
Les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures devraient avoir augmenté en 2022.



En 2022, le déficit budgétaire s'est creusé à plus de 10 % du PIB...



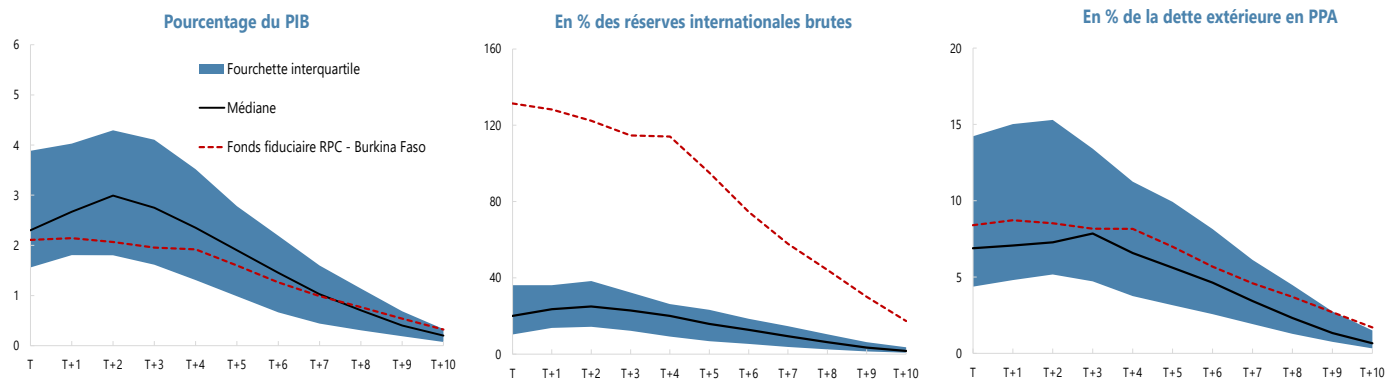
... alors que la dette publique augmentait et que la dette intérieure représentait près de 30 % du PIB.



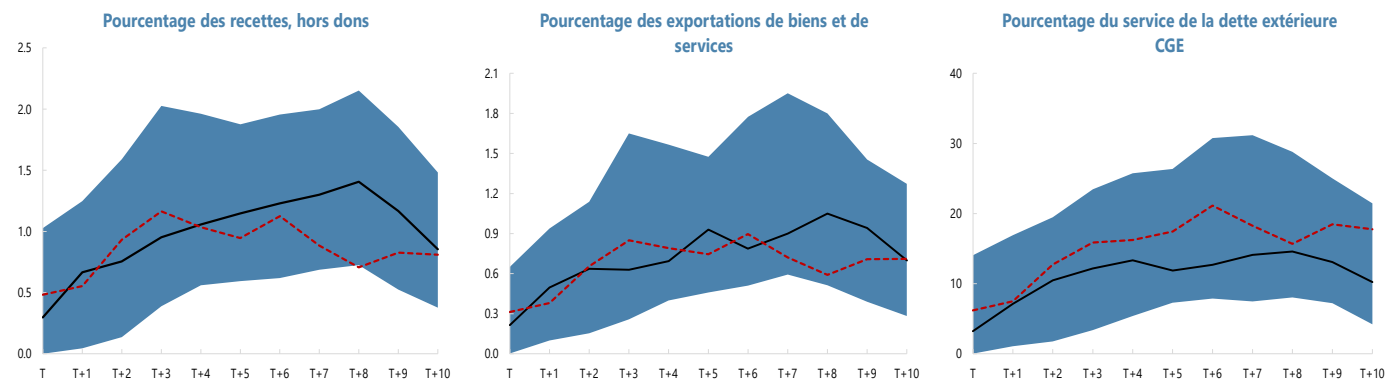
Sources : autorités nationales ; calculs des services du FMI.
Note : les chiffres pour 2022 sont des prévisions.

Graphique 4. Burkina Faso : indicateurs de la capacité à rembourser comparés aux accords au titre des tranches supérieures de crédit approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC
(En pourcentage de la variable indiquée)

A. Encours du crédit envers le FMI

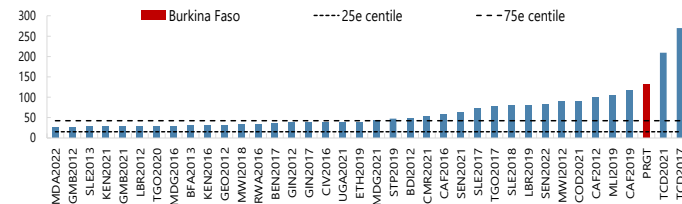


B. Total du service de la dette envers le FMI

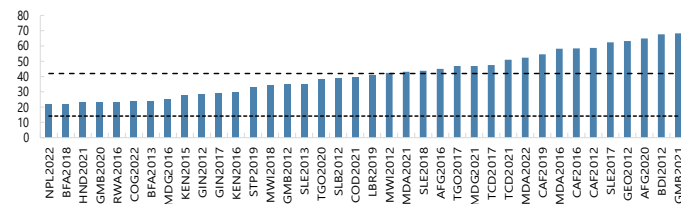


C. Pics les plus élevés

38 pics les plus marqués de l'encours de crédit envers le FMI
(en pourcentage des réserves internationales brutes)



38 pics les plus marqués du service total de la dette envers le FMI
(En pourcentage du service de la dette extérieure CGE)



- Notes :
- 1) T = date d'approbation de l'accord. CGE = dette contractée ou garantie par l'État.
 - 2) Les traits ou les barres rouges représentent l'indicateur de la capacité à rembourser pour l'accord concerné.
 - 3) Les barres de la médiane, de l'écart interquartile et du comparateur représentent tous les accords au titre des tranches supérieures de crédit (financements mixtes compris) approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC entre 2012 et 2022.
 - 4) Les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC qui font partie du groupe témoin et qui bénéficient de plusieurs accords sont enregistrés individuellement dans la base de données.
 - 5) La série analogue porte sur les accords appuyés par le fonds fiduciaire RPC et s'étend jusqu'à T+10 seulement.
 - 6) Les obligations liées au service de la dette envers le FMI rendent compte des paiements prospectifs, y compris pour l'année en cours.
 - 7) Dans le cas des pays à financement mixte, les lignes/barres rouges renvoient à la combinaison fonds fiduciaire RPC+CRG. 7) Dans le cas du FFRD, les lignes/barres rouges renvoient à la combinaison fonds fiduciaire RPC+CRG+FFRD.

Tableau 1. Burkina Faso : principaux indicateurs économiques et financiers, 2021-27

Population (2023): 22,7 millions

Index Gini (2018): 47.3

PIB par habitant (2023): 831 USD

Espérance de vie (années): 60

Part de la population en dessous du seuil de pauvreté (2022): 43.7%

Taux d'alphabétisation (2018): 39%

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Act.	Prel.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<i>(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)</i>							
PIB et prix							
PIB à prix constants	6.9	1.5	4.4	6.4	6.0	5.6	5.3
Déflateur du PIB	-0.8	6.1	1.9	3.0	2.0	2.0	2.0
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	3.9	14.1	1.4	3.0	2.0	2.0	2.0
Prix à la consommation (fin de période)	8.2	9.6	2.4	2.0	2.0	2.0	2.0
Monnaie et crédit							
Avoirs intérieurs nets (système bancaire) 1/	5.2
Crédit à l'État (système bancaire) 1/	-5.8
Crédit aux Secteur privé	10.1
Monnaie au sens large (M3)	19.1
Crédit au secteur privé/PIB	29.4
Secteur extérieur							
Exportations (f.à.b., valeur en FCFA)	12.9	-1.2	0.7	7.5	5.2	4.3	6.1
Importations (f.à.b., valeur en FCFA)	21.1	26.8	-2.8	6.6	5.9	5.8	6.1
Solde des transactions courantes/PIB	0.4	-6.2	-4.7	-4.2	-4.0	-3.9	-3.7
Taux de change effectif réel
<i>(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>							
Finances de l'administration centrale							
Recettes courantes	17.8	19.4	19.0	19.1	19.6	20.0	20.5
dont: recettes fiscales	15.4	17.4	16.7	16.9	17.3	17.8	18.3
Total dépenses et prêts nets	27.8	32.2	26.5	26.0	26.0	25.6	25.2
dont: dépenses courantes	18.6	21.6	17.4	17.3	17.2	16.7	16.4
Solde budgétaire global,dons incl. (engagements)	-7.5	-10.6	-6.6	-5.6	-4.7	-3.8	-3.0
Total dette publique	55.4	58.3	60.9	61.0	61.2	60.7	59.7
Dette publique extérieure	25.6	25.9	24.5	23.9	23.6	23.4	23.2
Pour mémoire :							
PIB nominal (milliards de FCFA)	10,945	11,785	12,527	13,742	14,854	16,000	17,170
PIB nominal par habitant (\$)	892	832	892	964	1,017	1,069	1,111
REER basé sur le prix à la consommation (CFAF per US\$)	99						

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

2/Cela inclut un remboursement de la TVA en 2021.

Tableau 2. Burkina Faso : balance des paiements, 2019–2027

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Act.	Act.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<i>(Milliards FCFA, sauf indication contraire)</i>									
Solde des transactions courantes	-307	428	43	-727	-588	-575	-599	-623	-635
Balance commerciale	214	766	698	3	111	149	133	87	93
Exportations de biens	2,301	2,790	3,149	3,110	3,131	3,367	3,541	3,695	3,920
<i>dont: coton</i>	185	168	245	383	278	281	279	286	299
<i>dont: or</i>	1,686	2,279	2,401	2,230	2,390	2,600	2,759	2,887	3,078
Importations de biens	-2,087	-2,024	-2,451	-3,107	-3,020	-3,218	-3,408	-3,607	-3,828
<i>dont: pétrole</i>	-420	-286	-488	-775	-631	-643	-653	-663	-679
Services (net)	-540	-433	-477	-526	-543	-566	-592	-617	-640
Revenu (net)	-299	-320	-512	-478	-378	-386	-392	-346	-354
Transferts courants	318	416	334	274	221	228	253	253	266
<i>dont: transferts officiels, net</i>	169	246	146	126	65	65	65	65	65
Compte de capital	126	212	236	260	172	230	311	329	349
Dons projet	72	142	179	203	116	174	254	273	293
Compte financier	-49	-500	66	-688	-36	191	70	63	85
Investissements directs	86	-53	-20	24	30	13	-1	9	15
Investissements de portefeuille	59	-298	109	-49	216	273	229	246	273
Autres investissements	-193	-149	-22	-663	-281	-95	-157	-192	-203
Banques commerciales	-237	58	-40	-149	-26	-24	-22	-21	-9
Gouvernement general	97	152	265	158	91	202	217	230	199
Prêts-projets	91	143	292	195	207	275	297	320	284
Prêts programmes	65	70	46	57	0	56	56	56	56
Amortissement des prêts publics (hors FMI)	-59	-61	-72	-94	-116	-129	-136	-146	-141
Autres, privés	-53	-359	-246	-671	-346	-273	-352	-401	-393
Erreurs et omissions	-4	-4	-23	0	0	0	0	0	0
Solde global	-234	135	322	-1,155	-451	-154	-218	-231	-201
Variation nette des avoirs extérieurs de la banque centrale	234	-135	-322	1,155	451	154	218	231	201
Financement net du FMI	-25	-104	16	15	-57	-26	-16	-7	-19
Décaissements	44	111	0	0	68	38	39	39	48
Remboursement (hors commission)	-19	-7	-16	-15	-11	-13	-22	-32	-30
<i>dont: allocation en SDR</i>	91
Écart de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>									
Pour mémoire:									
Exportations de biens	24.3	27.0	28.8	26.4	25.0	24.5	23.8	23.1	22.8
Importations de biens	-22.0	-19.6	-22.4	-26.4	-24.1	-23.4	-22.9	-22.5	-22.3
Balance commerciale (biens)	2.3	7.4	6.4	0.0	0.9	1.1	0.9	0.5	0.5
Balance commerciale (services)	-5.7	-4.2	-4.4	-4.5	-4.3	-4.1	-4.0	-3.9	-3.7
Balance commerciale (biens et services)	-3.4	3.2	2.0	-4.4	-3.4	-3.0	-3.1	-3.3	-3.2
Solde des transactions courantes (= déficit)	-3.2	4.1	0.4	-6.2	-4.7	-4.2	-4.0	-3.9	-3.7
PIB aux prix courants (milliards de FCFA)	9,479	10,322	10,945	11,785	12,527	13,742	14,854	16,000	17,170
Réserves de la BCEAO:									
<i>Milliard de USD</i>	5	6	6	6
<i>En mois des importations de l'UEMOA (l'année prochaine)</i>	5.6	5.5	5.1	4.1
<i>En pourcentage de la monnaie au sens large</i>	34.2	32.9	31.6	28.3

Sources: Autorités burkinabè et BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3a. Burkina Faso : opérations consolidées de l'administration centrale, 2019–27
(En milliards de FCFA)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Act.	Act.	Prel.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Total recettes et dons	1,882.0	1,975.3	2,223.9	2,551.9	2,490.0	2,802.5	3,162.9	3,479.4	3,817.4
Total recettes	1,747.7	1,659.4	1,946.6	2,288.3	2,374.3	2,628.6	2,908.8	3,206.5	3,524.5
Recettes fiscales	1,424.9	1,377.0	1,687.5	2,052.4	2,096.6	2,320.8	2,576.1	2,848.1	3,139.9
dont : impôt sur sociétés d'extr. or	53.1	50.8	135.3	100.4	119.5	143.0	151.7	158.8	169.3
Recettes non fiscales	322.8	282.4	259.1	235.8	277.7	307.8	332.7	358.4	384.6
dont: redevances or	36.8	91.2	74.0	89.2	95.6	104.0	110.4	115.5	123.1
Dons	134.3	316.0	277.3	263.7	115.8	173.9	254.1	272.9	292.9
Projet	45.9	156.3	196.3	203.4	115.8	173.9	254.1	272.9	292.9
Programme	88.4	159.7	80.9	60.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses et prêts nets 1/	2,177.4	2,500.0	3,047.8	3,799.2	3,321.2	3,576.8	3,866.2	4,093.0	4,332.5
Dépenses courantes	1,644.5	1,724.3	2,038.5	2,539.8	2,177.6	2,371.0	2,554.4	2,668.5	2,815.9
Traitements et salaires	844.4	897.2	949.5	1,009.1	1,097.2	1,202.3	1,274.6	1,342.0	1,399.1
Biens et services	198.4	176.3	197.5	210.4	226.1	248.1	268.1	288.8	309.9
Charges d'intérêt	117.1	140.6	192.5	229.6	271.1	355.4	408.7	420.7	447.5
Intérieurs	95.6	117.0	163.9	196.3	223.4	309.1	362.8	374.8	401.5
Extérieurs	21.5	23.5	28.6	33.3	47.8	46.3	46.0	45.9	46.0
Transferts courants	484.6	510.2	698.9	1,090.7	583.2	565.2	603.0	616.9	659.2
Dépenses d'investissement	556.8	780.0	999.1	1,269.0	1,143.6	1,205.9	1,311.8	1,424.5	1,516.7
Financées sur ressources intérieures	420.3	494.6	528.2	871.4	820.8	757.1	760.6	831.6	940.0
Financées sur ressources extérieures	136.5	285.4	470.9	397.6	322.8	448.8	551.2	592.9	576.7
Prêts nets	-23.8	-4.4	10.2	-9.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global 1/	-295.5	-524.6	-824.0	-1,247.3	-831.2	-774.3	-703.3	-613.6	-515.1
Ajustement base caisse	-2.6	-8.2	120.1	394.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-298.0	-532.8	-703.8	-852.7	-831.2	-774.3	-703.3	-613.6	-515.1
Financement	293.7	530.8	799.4	872.3	831.2	774.3	703.3	613.6	515.1
Financement extérieur	97.2	152.4	265.0	157.6	91.2	201.8	217.3	230.1	199.0
Tirages	156.1	213.8	337.3	251.5	207.1	331.0	353.0	375.8	339.8
Prêts projets	90.6	143.5	291.6	194.8	207.1	274.8	297.1	320.0	283.8
Prêts programme	65.5	70.3	45.7	56.7	0.0	56.1	55.9	55.8	56.0
Amortissement (hors FMI)	-58.9	-61.4	-72.3	-93.9	-115.8	-129.1	-135.7	-145.6	-140.8
Financement intérieur	196.6	378.4	534.4	714.6	739.9	572.5	486.0	383.4	316.1
Financement bancaire	19.5	76.5	178.7	622.9	739.9	572.5	486.0	383.4	316.1
Banque centrale	11.2	118.3	-48.9	202.8	57.5	25.6	16.3	6.6	18.8
dont: Financement net du FMI	28.7	103.8	-16.3	-15.1	57.5	25.6	16.3	6.6	18.8
Décaissements	47.8	110.8	0.0	0.0	68.5	38.5	38.5	38.6	48.5
Remboursement	-19.1	-7.1	-16.3	-15.1	-11.0	-12.9	-22.2	-32.0	-29.7
Banques commerciales	8.3	-41.8	227.6	420.1	682.4	546.9	469.7	376.9	297.3
Financement non bancaire	177.1	301.9	355.7	91.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	4.3	2.0	-95.6	-19.5					
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:									
Recettes minières	267.9	306.4	371.2	471.0	504.8	549.1	582.7	609.7	650.0
Solde global, hors recettes minières	-566.0	-839.3	-1,075.0	-1,323.7	-1,336.0	-1,323.4	-1,286.0	-1,223.3	-1,165.1

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Base engagements.

Tableau 3b. Burkina Faso : opérations consolidées de l'administration centrale, 2021–**27**

(En pourcentage du PIB)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Prel.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Total recettes et dons	20.3	21.7	19.9	20.4	21.3	21.7	22.2
Total recettes	17.8	19.4	19.0	19.1	19.6	20.0	20.5
Recettes fiscales	15.4	17.4	16.7	16.9	17.3	17.8	18.3
dont : impôt sur sociétés d'extr. or	1.2	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Recettes non fiscales	2.4	2.0	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2
dont: redevances or	0.7	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7
Dons	2.5	2.2	0.9	1.3	1.7	1.7	1.7
Projet	1.8	1.7	0.9	1.3	1.7	1.7	1.7
Programme	0.7	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses et prêts nets 1/	27.8	32.2	26.5	26.0	26.0	25.6	25.2
Dépenses courantes	18.6	21.6	17.4	17.3	17.2	16.7	16.4
Traitements et salaires	8.7	8.6	8.8	8.7	8.6	8.4	8.1
Biens et services	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Charges d'intérêt	1.8	1.9	2.2	2.6	2.8	2.6	2.6
Intérieurs	1.5	1.7	1.8	2.2	2.4	2.3	2.3
Extérieurs	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
Transferts courants	6.4	9.3	4.7	4.1	4.1	3.9	3.8
Dépenses d'investissement	9.1	10.8	9.1	8.8	8.8	8.9	8.8
Financées sur ressources intérieures	4.8	7.4	6.6	5.5	5.1	5.2	5.5
Financées sur ressources extérieures	4.3	3.4	2.6	3.3	3.7	3.7	3.4
Prêts nets	0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global 1/	-7.5	-10.6	-6.6	-5.6	-4.7	-3.8	-3.0
Ajustement base caisse	1.1	3.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-6.4	-7.2	-6.6	-5.6	-4.7	-3.8	-3.0
Financement	7.3	7.4	6.6	5.6	4.7	3.8	3.0
Financement extérieur	2.4	1.3	0.7	1.5	1.5	1.4	1.2
Tirages	3.1	2.1	1.7	2.4	2.4	2.3	2.0
Prêts projets	2.7	1.7	1.7	2.0	2.0	2.0	1.7
Prêts programme	0.4	0.5	0.0	0.4	0.4	0.3	0.3
Amortissement (hors FMI)	-0.7	-0.8	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9	-0.8
Financement intérieur	4.9	6.1	5.9	4.2	3.3	2.4	1.8
Financement bancaire	1.6	5.3	5.9	4.2	3.3	2.4	1.8
Banque centrale	-0.4	1.7	0.5	0.2	0.1	0.0	0.1
dont: Financement net du FMI	-0.1	-0.1	0.5	0.2	0.1	0.0	0.1
Décaissements	0.0	0.0	0.5	0.3	0.3	0.2	0.3
Remboursement	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2
Banques commerciales	2.1	3.6	5.4	4.0	3.2	2.4	1.7
Financement non bancaire	3.2	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	-0.6	-0.1					
Écart de financement			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:							
PIB nominal (milliards FCFA)	10,945	11,785	12,527	13,742	14,854	16,000	17,170
Ratio masse salariale / recettes fiscales (pourcentage)	56.3	49.2	52.3	51.8	49.5	47.1	44.6
Balance primaire hors dons de programmes	-6.5	-9.1	-4.5	-3.0	-2.0	-1.2	-0.4

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI

1/ Base engagements.

Tableau 4. Burkina Faso : situation monétaire, 2021–27

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<i>(Milliards FCFA, sauf indication contraire)</i>							
Avoirs extérieurs nets	2702	1974	1598	1513	1358	1187	1013
BCEAO 1/	533	-622	-1073	-1227	-1445	-1676	-1876
Actifs	1109	169	189	209	232	253	270
Passifs	576	791	1262	1436	1677	1929	2146
Banques commerciales	2169	2596	2671	2740	2803	2862	2889
Avoirs intérieurs nets	2952	3797	4586	5275	6010	6622	7184
Crédit intérieur	3494	4403	5275	5964	6700	7312	7873
Crédit net Bancaire à l'État	-60	288	1028	1601	2087	2470	2786
BCEAO	-89	67	125	150	167	173	192
Banques commerciales	29	221	904	1450	1920	2297	2594
Crédit aux autres secteurs	3554	4114	4247	4364	4613	4842	5087
<i>dont: crédit au secteur privé</i>	3,220	3,676	3,807	3,921	4,168	4,394	4,637
Autres postes (net)	-182	-233	-149	-149	-149	-149	-149
Actions et autres titres de participation	724	838	838	838	838	838	838
Monnaie au sens large	5654	5771	6184	6788	7369	7809	8196
Monnaie liquide	5358	5422	5794	6356	6889	7286	7640
Monnaie non liquide	296	350	390	432	479	523	556
<i>(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)</i>							
Pour mémoire:							
Avoirs extérieurs nets	35.8	-26.9	-19.1	-5.3	-10.2	-12.6	-14.7
Avoirs intérieurs nets 2/	5.2	15.8	14.5	11.9	11.6	8.9	7.7
Crédit net à l'État 2/	-5.8	6.5	13.6	9.9	7.6	5.6	4.3
Crédit aux Secteurs Privé	10.1	14.2	3.5	3.0	6.3	5.4	5.5
Crédit aux Secteurs Privé (pourcentage du PIB)	29.4	31.2	30.4	28.5	28.1	27.5	27.0
Masse monétaire	19.1	1.2	6.9	9.7	8.4	5.8	4.9
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M2) 3/	2.0	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend uniquement les réserves actuelles de la BCEAO à Ouagadougou. Il n'inclut pas toutes les réserves régionales.

2/ Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire au sens large par rapport à douze mois plus tôt.

3/ Moyenne de fin de période.

Tableau 5. Burkina Faso : principaux indicateurs de solidité financière, 2014–22

(En pourcentage)

	Déc-14	Déc-15	Déc-16	Déc-17	Déc-18	Déc-19	Déc-19	Déc-21	Déc-22
Solvabilité									
Fonds propres régl./actifs pondérés par les risques	11.4	11.1	13.0	12.2	12.0	13.6	13.4	13.7	14.0
Qualité des actifs									
Créances improductives brutes/total des crédits	8.6	8.9	8.9	8.8	7.4	7.6	7.8	7.4	5.6
Provisions/créances improductives	64.9	67.6	70.4	66.4	70.4	69.1	71.4	71.4	80.2
Concentration du crédit									
5 plus gros clients/fonds propres	158.4	179.6	114.5	79.8	70.6	69.3	76.5	66.8	80.0
Par secteur: (part du total)									
Agriculture	2.8	1.9	3.7	4.4	4.7	3.7	1.8	2.3	2.4
Industries extractives	2.0	2.3	1.5	2.0	2.9	4.1	4.6	4.3	6.3
Industries de transformation	16.1	15.2	13.2	13.6	12.5	12.1	12.2	11.2	11.1
Électricité, gaz, eau	1.3	1.0	0.8	1.2	1.0	1.0	2.4	2.8	2.1
BTP	13.6	16.6	16.2	16.9	17.8	16.5	16.7	16.1	12.4
Commerce (restaurants, hôtels)	26.0	28.3	25.6	23.9	23.6	18.5	18.0	18.2	28.5
Transports/communications	9.5	8.4	10.3	8.8	9.1	10.9	9.9	9.0	1.8
Assurances, immobilier, services aux entreprises	3.7	3.0	5.0	5.6	7.2	7.3	10.1	9.9	6.5
Autres	25.1	23.1	23.7	23.7	21.3	25.9	24.3	26.2	28.7
Liquidité									
Crédits/dépôts	99.8	91.2	86.1	83.9	85.7	87.4	77.6	71.3	81.9
Actifs liquides/total des actifs	34.8	29.2	23.2	24.7	25.7	22.5	20.9	18.7	21.2

Sources: Banque centrale (BCEAO); estimations des services du FMI.

1/ Première année des données selon les normes prudentielles Basel II/III et le nouveau plan bancaire (données intermédiaires)

Tableau 6. Burkina Faso : besoins de financement extérieur, 2022–2027

(En milliards de FCFA)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Besoin de financement	-1,750.3	-850.4	-736.7	-912.6	-976.8	-928.3
Solde du compte courant (sans transferts officiels)	-852.3	-653.1	-639.9	-664.0	-688.4	-700.6
Remboursement au FMI	-15.1	-11.0	-12.9	-22.2	-32.0	-29.7
Flux de capitaux privés	-788.9	-70.5	45.2	-90.7	-110.8	-57.2
Amortisation of public loans (excl. IMF)	-93.9	-115.8	-129.1	-135.7	-145.6	-140.8
Financement	1,693.5	781.9	642.1	818.1	882.4	823.8
Prêts-projets:	194.8	207.1	274.8	297.1	320.0	283.8
Transferts officiels, net	125.5	65.3	65.3	65.3	65.3	65.3
AEN de la BCEAO (hors décaissements et remboursements éventuels du FMI)	1,169.8	393.8	128.0	201.7	224.3	181.8
Dons projet	203.4	115.8	173.9	254.1	272.9	292.9
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement (hors financement du FMI)	56.7	18.5	94.6	94.4	94.3	104.5
Financements passés du FMI	0.0	49.9
Financements prospectives du FMI	...	18.5	38.5	38.5	38.6	48.5
Autres dons	56.7	0.0	56.1	55.9	55.8	56.0
Écart de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 7. Burkina Faso : calendrier des décaissements et échelonnement des différentes phases proposé pour l'accord quadriennal au titre de la FEC, 2023–27

Montant	Pourcentage du quota	Date de disponibilité	Conditions de desboursement 1/
24.08 million DTS	20.0	21-Sep-23	Approbation par le Conseil d'administration d'un nouvel accord au titre de la facilité élargie de crédit
24.08 million DTS			
24.08 million DTS	20.0	31-Mars-24	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2023, et achèvement de la première revue de l'accord
24.08 million DTS			
24.08 million DTS	20.0	30-Sep-24	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2024, et achèvement de la deuxième revue de l'accord
24.08 million DTS			
24.08 million DTS	20.0	31-Mars-25	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2024, et achèvement de la troisième revue de l'accord
24.08 million DTS			
24.08 million DTS	20.0	30-Sep-25	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2025, et achèvement de la quatrième revue de l'accord
24.08 million DTS			
24.08 million DTS	20.0	31-Mars-26	Respect des critères de réalisation continus et à fin décembre 2025 et achèvement de la cinquième revue de l'accord
24.08 million DTS			
24.08 million DTS	20.0	30-Sep-26	Respect des critères de réalisation continus et à fin juin 2026 et achèvement de la sixième revue de l'accord
30.1 million DTS	25.0	31-Mars-27	Respect des critères de réalisation continus et à fin décembre 2026 et achèvement de la septième revue de l'accord
30.1 million DTS	25.0	31-Août-27	Respect des critères de réalisation continus et à fin juin 2027 et achèvement de la huitième revue de l'accord
Total			
228.76 million DTS	190.0		

Sources: les autorités burkinabè ; et estimations des services du FMI..

1/En plus des conditions généralement applicables au titre de la Facilité Elargie de Crédit..

Tableau 8. Burkina Faso : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2023-35¹

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
	Act.	Projections												
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs (en millions de DTS)														
Principal	6.7	16.3	30.7	42.2	41.2	40.9	52.4	44.6	38.5	48.8	51.8	38.5	28.9	19.3
Comissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total obligations sur la base du crédit existant et prospectif														
En millions de DTS	6.7	16.3	30.7	42.2	41.2	40.9	52.4	44.6	38.5	48.8	51.8	38.5	28.9	19.3
En milliards de FCFA	5.6	13.1	24.5	33.7	33.0	33.0	42.5	36.1	31.2	39.5	42.0	31.2	23.4	15.6
En pourcentage des recettes de l'État	0.25	0.55	0.93	1.16	1.03	0.94	1.10	0.87	0.69	0.81	0.79	0.55	0.38	0.23
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.16	0.38	0.65	0.85	0.80	0.75	0.90	0.72	0.59	0.71	0.71	0.50	0.36	0.22
En pourcentage du service de la dette 2/	4.7	10.6	18.4	22.2	19.4	18.7	21.7	17.4	14.5	18.3	18.0	12.9	9.3	6.0
En pourcentage du PIB	0.0	0.1	0.18	0.23	0.21	0.19	0.23	0.18	0.15	0.17	0.17	0.1	0.1	0.1
En pourcentage de la quote-part	5.6	13.5	25.5	35.0	34.2	34.0	43.5	37.0	32.0	40.5	43.0	32.0	24.0	16.0
Encours de crédit du FMI														
En millions de DTS	298.3	330.2	347.7	353.7	372.6	331.7	279.3	234.8	196.3	147.5	95.7	57.2	28.3	9.0
En milliards de FCFA	248.3	266.0	277.7	282.8	298.5	267.1	226.5	190.4	159.1	119.6	77.6	46.4	22.9	7.3
En pourcentage des recettes de l'État	10.9	11.2	10.6	9.7	9.3	7.6	5.9	4.6	3.5	2.5	1.5	0.8	0.4	0.1
En pourcentage des exportations de biens et de services	7.2	7.6	7.4	7.1	7.2	6.1	4.8	3.8	3.0	2.1	1.3	0.7	0.3	0.1
En pourcentage du service de la dette 2/	206.2	214.3	208.5	186.5	175.1	151.7	115.7	91.6	73.6	55.4	33.4	19.1	9.1	2.8
En pourcentage du PIB	2.1	2.1	2.0	1.9	1.9	1.6	1.2	1.0	0.7	0.5	0.3	0.2	0.1	0.0
En pourcentage de la quote-part	247.8	274.3	288.8	293.7	309.5	275.5	232.0	195.0	163.0	122.5	79.5	47.5	23.5	7.5
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)														
Décaissements	24.1	48.2	48.2	48.2	60.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	6.7	16.29	30.7	42.2	41.2	40.9	52.4	44.6	38.5	48.8	51.8	38.5	28.9	19.3
Pour mémoire:														
PIB nominal (milliards de FCFA)	11,785	12,527	13,742	14,854	16,000	17,170	18,439	19,806	21,267	22,841	24,538	26,369	28,343	30,432
Exportations de biens et de services (milliards de FCFA)	3,442	3,484	3,754	3,959	4,145	4,403	4,726	4,993	5,275	5,575	5,892	6,229	6,586	6,965
Recettes de l'État (milliards de FCFA)	2,288	2,374	2,629	2,909	3,207	3,525	3,848	4,167	4,509	4,881	5,284	5,721	6,195	6,701
Service de la dette (milliards de FCFA) 2/ 3/	120	124	133	152	170	176	196	208	216	216	233	242	251	262
FCFA/DTS (moyenne sur la période)	832	806	799	800	801	805	811	811	811	811	811	811	811	811

Sources: Estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend les décaissements proposés de la nouvelle FEC de 90% du quota.

2/ Le total du service de la dette extérieur comprend les rachats et les remboursements au FMI.

Tableau 9. Burkina Faso : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2023-24
(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2023		2024	
	Dec.	Mars 1/	Juin	Sept. 1/
	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
Critères de réalisation quantitatifs				
Plafond du financement intérieur net de l'État 2/ 3/ 4/	739.9	143.1	286.3	429.4
Plafond du montant de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (VA) 2/ 5/ 6/ 7/	410.0	410.0	410.0	410.0
Plafond du cumul d'arriérés extérieurs par l'État 8/	-	-	-	-
Plafond du montant garanti par l'État des prêts intérieurs aux fournisseurs et contracteur 8/	-	-	-	-
Plafond du montant garanti par l'État sur le préfinancement bancaire pour l'investissement public 8/	-	-	-	-
Plafond du déficit budgétaire primaire, y compris les dons 2/	560.0	104.7	209.5	314.2
Objectifs indicatifs				
Plafond du cumul d'arriérés intérieurs par l'État 8/	-	-	-	-
Plancher des recettes de l'État 2/	2,374.3	657.1	1,314.3	1,971.4
Plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté 2/	296.2	75.9	151.7	227.6
Plafond du stock des demandes des remboursements de la TVA certifié et non payées de plus de 30 jours 2/	40.0	40.0	40.0	40.0
Plafond des dépenses primaires courantes 2/ 9/	1,906.5	503.9	1,007.8	1,511.7
Plafond du montant de valeur nominale des PPP contractés 2/	200.0	200.0	200.0	200.0

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les chiffres de mars (et septembre) sont objectifs indicatifs, excepté pour les critères de réalisation continus. Les chiffres de juin et décembre sont critères de réalisation continus.

2/ Cumulatif depuis le début de l'année.

3/ Le plafond du financement intérieur net sera ajusté pour tenir compte du manque à gagner sur le décaissement des dons et des prêts par rapport au programme, tandis que le déficit global est ajusté pour tenir compte du manque à gagner sur le décaissements des dons par rapport au programme.

4/ Le plafond du financement intérieur net sera ajusté à la hausse en fonction du montant de la titrisation des remboursements de TVA impayés d'ici fin décembre 2023, et plafonnées à 85 milliards de FCFA, comme prévu dans le protocole d'accord technique.

5/ Le plafond du montant de la dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement (en termes de VA) sera ajusté à la hausse en fonction de la valeur actuelle du montant total des prêts utilisés à des fins de gestion de la dette, comme spécifié

6/ La limite n'est pas liée à des projets particuliers.

7/ Le plafond du montant de la dette extérieure sera majoré de la valeur actuelle du montant total de tout prêt concessionnel lié aux opérations de gestion de la dette comme prévu dans le protocole d'accord technique.

8/ À observer de manière continue.

9/ Les dépenses primaires courantes comprennent les dépenses liées à la masse salariale, aux biens et services et les subventions à l'énergie et excluent les paiements d'intérêts.

Tableau 10. Burkina Faso : mesures préalables et repères structurels, 2023-2027

Repères	Finalité	Date d'achèvement
Présenter au Parlement le budget révisé pour 2023 conforme aux objectifs du programme	Réduire les risques budgétaires	Mesure préalable
Charger officiellement l'ASCE-LC de lancer un audit de tous les arriérés et dettes flottantes de l'État	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires	Mesure préalable
Ne pas conclure de nouveaux accords salariaux (en dehors du secteur de la sécurité) qui pourraient avoir des répercussions sur la masse salariale et la porter à plus de 45 % des recettes fiscales d'ici 2027	Maîtriser la masse salariale	Repère structurel continu
Publier les informations relatives aux bénéficiaires effectifs des entités ayant obtenu des contrats de marchés publics pour lutter contre l'insécurité alimentaire sur le site web du ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective sur une base trimestrielle, le trimestre suivant l'attribution du contrat	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires	Repère structurel continu
Publier sur le site web du ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective les rapports annuels (et trimestriels dans la mesure du possible) de l'exécution du budget, qui comprendront également des informations sur l'utilisation des fonds décaissés au titre du guichet « chocs alimentaires »	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires	Repère structurel continu
Première revue		
Présenter le projet du budget 2024, qui devra inclure un compte « CAST-Fonds du soutien patriotique (FSP) » et une annexe détaillant les modalités de financement du FSP	Réduire les risques budgétaires	Fin décembre 2023
Maîtriser la croissance de la masse salariale pour que le ratio masse salariale/recettes fiscales demeure inférieur à 52,3 %	Maîtriser la masse salariale	Fin décembre 2023
Présenter aux services du FMI les rapprochements annuels entre les registres du personnel et les registres de paie au niveau du ministère de l'Éducation et des autres ministères couvrant environ 50 % des effectifs de la fonction publique (hors secteur de la sécurité), ou en alternance, au niveau du ministère de la Santé et des autres ministères couvrant les 50 % restant des effectifs de la fonction publique (hors secteur de la sécurité)	Maîtriser la masse salariale	Fin décembre 2023
Publier les audits de la mise en œuvre des programmes des transferts monétaires et de toutes les dépenses d'urgence alimentaire sur le site web du ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires	Fin décembre 2023

Tableau 10. Burkina Faso : mesures préalables et repères structurels, 2023-2027

Repères	Finalité	Date d'achèvement
Adopter des contrats de performance avec la SONABHY et la SONABEL, ainsi que le contrat tripartite entre l'État, la SONABHY et la SONABEL	Améliorer l'efficacité du secteur de l'énergie	Fin décembre 2023
Deuxième revue		
Réaliser un examen des subventions à l'énergie et un bilan de l'application du mécanisme de fixation des prix dans l'optique de s'orienter vers une réduction des subventions sur la période du programme	Améliorer l'efficacité du secteur de l'énergie	Fin juin 2024
Préparer et appliquer une stratégie d'apurement des arriérés de l'État	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires	Fin juin 2024
Relever le plafond de remboursement des crédits de TVA sur le compte CAST à un niveau permettant d'éviter l'accumulation d'arriérés	Réduire les risques budgétaires	Fin juin 2024
Troisième revue (indicatifs)		
Présenter le projet du budget de l'année suivante conformément aux objectifs du programme, avec un document budgétaire ou une annexe détaillant les plans de lutte contre le changement climatique et les crédits budgétaires liés au climat sur la base d'une méthodologie convenue d'étiquetage climatique du budget	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires	Fin décembre 2024 et chaque année suivante
Adopter un nouveau plan stratégique de mobilisation des recettes pour la période 2024-27, en fonction de l'auto-évaluation réalisée en 2021	Améliorer la mobilisation des recettes intérieures	Fin décembre 2024
Publier un audit des arriérés et dettes flottantes de l'État sur le site web du ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires	Fin décembre 2024
Maîtriser la croissance de la masse salariale pour que le ratio masse salariale/recettes fiscales demeure inférieur à 51,8 %	Maîtriser la masse salariale	Fin décembre 2024
Présenter aux services du FMI les rapprochements annuels entre les registres du personnel et les registres de paie au niveau du ministère de l'Éducation et des autres ministères couvrant environ 50 % des effectifs de la fonction publique (hors secteur de la sécurité), ou en alternance, au niveau du ministère de la Santé et des autres ministères couvrant les 50 % restant des effectifs de la fonction publique (hors secteur de la sécurité)	Maîtriser la masse salariale	Fin décembre 2024
Quatrième revue (indicatifs)		
Mettre en place un registre des bénéficiaires effectifs accessible aux autorités gouvernementales et aux	Améliorer la gouvernance et la lutte contre le blanchiment des	Fin juin 2025

Tableau 10. Burkina Faso : mesures préalables et repères structurels, 2023-2027

Repères	Finalité	Date d'achèvement
institutions financières soumises à des obligations de diligence envers leurs clients	capitaux et le financement du terrorisme	
Présenter un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du registre social unique	Étendre la protection sociale	Fin juin 2025
Publier un rapport évaluant les répercussions des dépenses fiscales sur l'économie du pays sur la période 2018-21	Améliorer la gestion des risques budgétaires	Fin juin 2025
Cinquième revue (indicatifs)		
Préparer et publier un rapport sur le diagnostic de gouvernance sur le site web du ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective	Améliorer la gouvernance et la transparence budgétaires	Fin décembre 2025
Veiller à ce que les transferts monétaires effectués dans le cadre du programme de protection sociale couvrent au moins 180 000 des ménages les plus pauvres, en plus de ce qui est couvert par les donateurs	Étendre la protection sociale	Fin décembre 2025
Effectuer un recensement complet des effectifs de la fonction publique et publier un rapport sur les résultats	Maîtriser la masse salariale	Fin décembre 2025
Maîtriser la croissance de la masse salariale pour que le ratio masse salariale/recettes fiscales demeure inférieur à 49,5 %	Maîtriser la masse salariale	Fin décembre 2025
Présenter aux services du FMI les rapprochements annuels entre les registres du personnel et les registres de paie au niveau du ministère de l'Éducation et des autres ministères couvrant environ 50 % des effectifs de la fonction publique (hors secteur de la sécurité), ou en alternance, au niveau du ministère de la Santé et des autres ministères couvrant les 50 % restant des effectifs de la fonction publique (hors secteur de la sécurité)	Maîtriser la masse salariale	Fin décembre 2025
Sixième revue (indicatifs)		
Publier un plan d'action en matière de gouvernance à mettre en œuvre sur le reste de la période du programme	Améliorer la gouvernance et la discipline budgétaires	Fin juin 2026
Pour améliorer l'efficacité de l'investissement public, préparer une feuille de route pour renforcer l'évaluation, la quantification et le suivi des risques budgétaires des investissements publics sur une base régulière, en se concentrant non seulement sur les PPP, mais aussi sur les projets d'investissement traditionnels (non PPP), veiller à ce que tous les projets de PPP soient soumis à une analyse de la	Réduire les risques budgétaires	Fin juin 2026

Tableau 10. Burkina Faso : mesures préalables et repères structurels, 2023-2027

Repères	Finalité	Date d'achèvement
viabilité budgétaire et continuer à mettre pleinement en œuvre les recommandations de l'EGIP		
Pour poursuivre la mise en œuvre du compte unique du Trésor, appliquer les conclusions de l'étude sur l'impact de la clôture des comptes publics et les recommandations du Conseil des ministres sur la centralisation des fonds publics	Réduire les risques budgétaires	Fin juin 2026
Septième revue (indicatifs)		
Renforcer les capacités des régies de recettes à recouvrer les recettes minières	Améliorer la mobilisation des recettes intérieures	Fin décembre 2026
Maîtriser à croissance de la masse salariale pour que le ratio masse salariale/recettes fiscales demeure inférieur à 47,1 %	Maîtriser la masse salariale	Fin décembre 2026
Présenter aux services du FMI les rapprochements annuels entre les registres du personnel et les registres de paie au niveau du ministère de l'Éducation et des autres ministères couvrant environ 50 % des effectifs de la fonction publique (hors secteur de la sécurité), ou en alternance, au niveau du ministère de la santé et des autres ministères couvrant les 50 % restant des effectifs de la fonction publique (hors secteur de la sécurité)	Maîtriser la masse salariale	Fin décembre 2026

Tableau 11. Burkina Faso : tableau récapitulatif du programme d'emprunt extérieur prévisionnel
(Millions de dollars)

Dette extérieure contractée ou garantie par l'État	Volume de nouvelle dette en 2023		VA de la nouvelle dette en 2023 (aux fins du programme)		VA de la nouvelle dette en 2023 (y compris éléments dons négatifs)	
	Mio USD	%	Mio USD	%	Mio USD	%
Par source de financement par l'emprunt	629.9	100	216.2	100	216.2	100
<i>Dette concessionnelle, dont</i>	575.8	91	170.4	79	170.4	79
Dette multilatérale	575.8	91	170.4	79	170.4	79
Dette bilatérale	0.0	0	0.0	0	0.0	0
Autre	0.0	0	0.0	0	0.0	0
<i>Dette non concessionnelle, dont</i>	54.1	9	45.8	21	45.8	21
Semi-concessionnelle	54.1	9	45.8	21	45.8	21
Conditions commerciales	0.0	0	0.0	0	0.0	0
Par type de créanciers	629.9	100	216.2	100	216.2	100
Multilatéral	629.9	100	216.2	100	216.2	100
Bilatéral - Club de Paris	0.0	0	0.0	0	0.0	0
Bilatéral - hors Club de Paris	0.0	0	0.0	0	0.0	0
Autre	0.0	0	0.0	0	0.0	0
Utilisation du financement par l'emprunt	629.9	100	216.2	100	216.2	100
Infrastructures	156.4	25	79.3	37	79.3	37
Dépenses sociales	473.5	75	136.9	63	136.9	63
Financement budgétaire	0.0	0	0.0	0	0.0	0
Autre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
pour mémoire						
<i>Projections indicatives</i>						
Année 2	0.0		0.0		0.0	
Année 3	0.0		0.0		0.0	

Annexe I. Stratégie d'engagement avec le pays

A. Contexte

1. **Le Burkina Faso est confronté à de multiples problèmes de développement**, principalement liés à la crise sécuritaire en cours, au changement climatique et à la pauvreté, qui sont aggravés par les perturbations des chaînes d'approvisionnement internationales provoquées par la pandémie de COVID-19 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie.
2. **La pauvreté demeure extrême.** En 2021, 26,8 % de la population vivaient avec moins de 2,15 dollars par jour (PPA de 2017)¹. Le Burkina Faso figurait à la 184^e place sur 191 selon l'indice de développement humain de 2021, qui prend en compte le revenu par habitant, le niveau d'instruction et l'espérance de vie, et à la 138^e place sur 163 en ce qui concerne l'état de réalisation globale des ODD en 2022.
3. **Les autorités ont amorcé une transition politique difficile.** Les priorités politiques du gouvernement de transition comprennent i) la restauration de la sécurité, ii) l'amélioration de la qualité de vie de la population, et iii) la promotion de la bonne gouvernance, y compris notamment la stabilité macroéconomique et la lutte contre la corruption. Les besoins de financement sont élevés, de même que les besoins de dépenses, en particulier dans le secteur de la sécurité, et les besoins humanitaires et de développement, et nécessitent de créer une marge de manœuvre budgétaire et d'obtenir davantage d'aides budgétaires extérieures et de prêts concessionnels.

B. Moteurs de fragilité

4. **Les moteurs structurels de fragilité sont complexes et systémiques, et sont liés à des sources extérieures et intérieures.** Les contraintes les plus déterminantes sont notamment :
 - **Changement climatique.** Les conditions météorologiques extrêmes, telles que les inondations et les sécheresses, concourent depuis longtemps à maintenir le pays dans une situation de fragilité, avec un niveau élevé de chômage, de pauvreté et d'insécurité alimentaire, qui favorise le recrutement des groupes armés djihadistes.
 - **Contraintes liées à la sécurité.** Le Burkina Faso est au centre d'incursions transfrontalières menées par des groupes armés djihadistes², qui font des milliers de victimes et ont entraîné le déplacement interne de plus de 2 millions de personnes et la perte de la présence de l'État dans de nombreuses zones de conflit.
 - **Prolifération des armes et commerce illicite.** Les trafiquants profitent de la porosité de certaines zones frontalières pour lier les pays du golfe de Guinée aux échanges commerciaux

¹ Estimations de la Banque mondiale. Le seuil international de pauvreté de 2,15 dollars par personne par jour, exprimé en termes de parité de pouvoir d'achat (PPA), est généralement utilisé pour mesurer la pauvreté dans les pays à faible revenu.

² Selon l'indice mondiale du terrorisme 2022 (GTI), le Burkina Faso est le deuxième pays au monde le plus touché par le terrorisme, juste après l'Afghanistan.

illicites transsahariens, rendant ainsi les armes facilement accessibles. Le commerce illicite, notamment des mines d'or artisanales, complète les sources de revenu possibles pour les groupes djihadistes et les autres réseaux de crime organisé.

- **Instabilité politique et problèmes de gouvernance.** Le pays a adopté en 2015 des mesures pour créer des institutions à même de s'attaquer à la corruption systémique¹, avec en particulier des lois élémentaires de lutte contre le blanchiment d'argent, mais leur application demeure problématique compte tenu des faibles capacités disponibles.
- **Recul des indicateurs du capital humain.** D'après la Banque mondiale, en 2021, l'espérance de vie à la naissance demeurait inférieure à 60 ans et le taux de fréquentation du premier cycle de l'enseignement secondaire inférieur à 50 % de la population d'âge scolaire. Le taux de mortalité maternelle est élevé, de 320 pour 100 000 naissances vivantes (2017).
- **Écart entre les zones urbaines et rurales pour l'accès aux services et aux ressources.** Le Burkina Faso est marqué par une profonde fracture entre zones urbaines et rurales pour l'accès aux services publics, notamment l'électricité, l'assainissement, l'eau propre, la scolarisation, la santé, la présence de la police et du système judiciaire, ce qui crée un terrain propice à la violence.
- **Base économique étroite et absence de diversification.** Le Burkina Faso est un pays enclavé possédant des ressources naturelles limitées (dont l'or, le coton et les animaux d'élevage), et dont la réussite économique dépend largement de facteurs extérieurs (les précipitations ou les prix des matières premières, par exemple). L'amélioration du climat des affaires et des infrastructures est indispensable au développement du secteur privé et à la diversification économique.

C. Engagement passé avec le FMI

5. L'accord au titre de la FEC de 2018–20 visait à restaurer la stabilité macroéconomique et à favoriser une croissance durable et inclusive. Les principaux objectifs du programme portaient notamment sur la promotion de la discipline budgétaire, en particulier pour parvenir à l'objectif de déficit budgétaire de 3 % fixé par l'UEMOA, la création d'une marge de manœuvre budgétaire nécessaire aux dépenses prioritaires grâce à des mesures de recettes et de dépenses, notamment la masse salariale du secteur public, et l'amélioration de la gestion de l'investissement public. La discipline budgétaire s'est améliorée, le déficit budgétaire étant passé de 7 % du PIB en 2017 à tout juste au-dessus de 3 % du PIB en 2019, et ce malgré l'accroissement de la masse salariale et l'impact budgétaire des débuts de la crise sécuritaire. Il s'est ensuite creusé de nouveau, en raison des mesures de soutien adoptées pendant la pandémie de COVID-19. Les inefficiences opérationnelles existant de longue date dans le secteur de l'énergie ont perduré.

6. Le dialogue a continué pendant et après la pandémie de COVID-19. En 2020, le Burkina Faso a bénéficié d'un décaissement de 84,28 millions de DTS (70 % de la quote-part) au titre du

¹ Le Burkina Faso se classe relativement mieux que d'autres pays d'Afrique subsaharienne : il était 12^e sur 49 (Somalie comprise) en 2022, avec une note de 42 sur une échelle comprise entre 0 (très corrompu) et 100 (très propre) (TI et [AfriBarometer](#)).

guichet chocs exogènes de la facilité de crédit rapide (FCR) pour répondre aux conséquences de la COVID-19, ainsi que d'un allègement du service de la dette au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC). L'accompagnement du FMI s'est poursuivi par le biais de visites des services du FMI et d'activités de développement des capacités. En mars 2023, le pays a reçu 80,77 millions de dollars (50 % de la quote-part, 60,2 millions de DTS) au titre du guichet « chocs alimentaires » de la FCR pour l'aider à résoudre la crise alimentaire.

D. Stratégie d'accompagnement et principaux risques

7. Un nouveau programme appuyé par la FEC aiderait le Burkina Faso à résoudre les nombreux problèmes qu'il rencontre, qui sont exposés ci-dessus. Le renforcement de la résilience aux chocs sécuritaires et climatiques, la réduction de la pauvreté et des inégalités et la résolution de l'insécurité alimentaire, par le biais en particulier d'une protection sociale accrue, figurent parmi les principaux piliers du programme.

8. Les risques demeurent importants. La non-résolution de la crise sécuritaire pourrait aggraver l'instabilité politique, retarder la reprise de l'aide budgétaire apportée par les partenaires et accroître la dépendance du pays au marché obligataire régional, ce qui reporterait encore la réalisation des critères de convergence fixés par l'UEMOA. Il existe aussi le risque que le calendrier des élections, actuellement prévues en juillet 2024, ne soit pas respecté et qu'un nouveau gouvernement revoie les priorités macroéconomiques du pays. Enfin, une accentuation de l'instabilité politique dans la région toucherait également le Burkina Faso à divers titres, notamment concernant la sécurité et l'état d'esprit des donateurs.

9. Compte tenu de ces risques et de l'expérience du FMI en matière d'accompagnement d'autres pays fragiles et touchés par un conflit, il sera indispensable de :

- Définir avec parcimonie et réalisme **les conditionnalités du programme**, en fonction de ce que les autorités peuvent réaliser et du temps dont elles auront besoin pour mettre en œuvre les réformes ;
- **Mobiliser les synergies.** Les mesures destinées à remédier aux différentes sources de fragilité (telles que l'insécurité alimentaire et l'accès aux infrastructures et aux services publics) vont de pair avec la prise en charge des problèmes de développement économique, de l'instabilité et du terrorisme. Les actions menées par les autorités dans le cadre du plan pour la sécurité alimentaire avec l'appui du FMI au titre du guichet « chocs alimentaires », en constituent un bon exemple ;
- **Renforcer les mesures de sensibilisation et de communication** pour faire progresser les objectifs de la stratégie et mieux faire comprendre les principaux aspects du programme afin susciter de l'adhésion de la population au sens large, notamment sur l'importance de la stabilité macroéconomique et de la viabilité financière, tout en s'attaquant à la crise sécuritaire et en améliorant la protection sociale ;
- **Adapter le renforcement des capacités** aux objectifs du programme, de manière à ce qu'il soit bien échelonné et tire parti de la mise en œuvre des précédentes recommandations de l'assistance technique. Le Burkina Faso recourt fortement à l'assistance technique du FMI,

centrée actuellement sur la mobilisation accrue des recettes, la création du compte unique du Trésor, la promotion de l'efficacité des dépenses publiques, l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et le renforcement de la qualité des statistiques macroéconomiques. Les principaux risques portent ici sur la capacité d'absorption du pays ;

- **Renforcer la coordination et les partenariats** avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Union européenne, les agences de l'ONU et d'autres partenaires pour exploiter au mieux leur mandat et leurs compétences. La Banque mondiale et la Banque africaine de développement sont des partenaires clés, actifs dans le financement de projets de développement des infrastructures et le renforcement de la résilience à la pauvreté et de l'environnement. L'Union européenne a fourni par le passé une aide financière importante et la reprise de cette dernière constituerait un atout majeur pour la réussite du programme au titre de la FEC.

Annexe II. Matrice d'évaluation des risques du Burkina Faso

Source de risque	Probabilité relative	Incidence en cas de réalisation du risque	Ripostes possibles
Secteur extérieur			
Intensification des conflits régionaux. Des sanctions supplémentaires imposées du fait de la guerre et les incertitudes connexes exacerbent la volatilité du commerce international et des prix des produits de base, ainsi que les perturbations financières.	Élevé	Élevé Hausse des prix des produits alimentaires, des engrais et de l'énergie, ainsi que des subventions, et dégradation du solde budgétaire.	Créer une marge de manœuvre budgétaire, redéfinir les dépenses prioritaires pour répondre à l'urgence alimentaire, solliciter des aides budgétaires et des financements concessionnels.
Ralentissement brutal ou récession au niveau mondial. Le durcissement des conditions financières mondiales entraîne une envolée des primes de risque, une accentuation des déséquilibres extérieurs et des pressions budgétaires, des sorties de capitaux, des arrêts brutaux des flux de capitaux, et des crises de la dette et du secteur financier dans les pays émergents et les pays en développement.	Moyenne	Moyenne Le durcissement des conditions financières accroît la concurrence sur le marché obligataire régional, ce qui provoque une augmentation des coûts de financement du déficit et une dégradation du solde budgétaire.	Solliciter des aides budgétaires et des financements concessionnels, redéfinir les dépenses prioritaires, redoubler d'efforts pour mobiliser les recettes intérieures.
Aggravation de la fragmentation géoéconomique. La propagation des conflits et le recul de la coopération internationale accélèrent la démondialisation et causent des perturbations dans l'approvisionnement, une augmentation du coût des intrants et un ralentissement de la croissance potentielle.	Élevé	Élevé Difficultés à diversifier les exportations, augmentation du prix des importations (en cas de perturbations de l'approvisionnement mondial) et baisse de l'IDE.	Mettre en œuvre des réformes destinées à améliorer la compétitivité, diversifier les exportations et poursuivre les actions qui favorisent le commerce régional.
Phénomènes climatiques extrêmes. L'augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles endommage les infrastructures et amplifie les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les pressions inflationnistes, ce qui entraîne des pénuries d'eau et de denrées alimentaires.	Moyenne	Élevé Fléchissement de la production agricole et des exportations, insécurité alimentaire et augmentation des prix des produits d'alimentation, exacerbation de la pauvreté et augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays.	Redéfinir les dépenses prioritaires pour faire face à l'urgence alimentaire, créer une marge de manœuvre budgétaire, solliciter les financements concessionnels pour investir dans les infrastructures permettant d'accroître la résilience aux chocs climatiques.
Intérieurs			
Perturbations sécuritaires L'intensification du terrorisme attise le mécontentement social, ce qui peut engendrer de l'instabilité politique.	Élevé	Élevé Répercussions sur l'activité économique, les recettes et l'IDE, risques d'augmentation des déficits budgétaires et des besoins de financement. Renforcement de l'insécurité alimentaire et de la contrebande d'or. Augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays.	Redéfinir les dépenses prioritaires pour faire face à l'urgence sociale, mettre en œuvre l'inclusion sociale et financière, solliciter un soutien dans le cadre des dispositifs internationaux de sécurité.
Pressions sur les dépenses Pressions pour accroître les dépenses consacrées aux salaires, aux subventions énergétiques et à la sécurité.	Élevé	Élevé Abandon des dépenses d'investissement, pressions sur l'objectif de déficit budgétaire et les prix.	Maîtriser la masse salariale, réformer les subventions à l'énergie et redoubler d'efforts pour mobiliser les recettes.
Risques de refinancement et de taux d'intérêt Augmentation des taux d'intérêt, absence d'accès au marché obligataire régional.	Moyenne	Élevé Pressions sur l'objectif de déficit budgétaire et les prix.	Créer une marge de manœuvre budgétaire, solliciter l'aide de partenaires bilatéraux et multilatéraux.
Collecte des recettes insuffisante Retard dans la mobilisation des recettes intérieures.	Moyenne	Élevé Réduction de la marge de manœuvre budgétaire et risque d'augmentation du déficit budgétaire et des besoins de financement	Poursuivre les réformes de la politique fiscale, optimiser les dépenses courantes et redéfinir les investissements publics prioritaires.

Accord quadriennal au titre de la Facilité élargie de crédit

Dans la lettre ci-jointe datée du 6 septembre 2023 (« la lettre »), à laquelle sont annexés un mémorandum de politique économique et financière (« le MPEF») et un protocole d'accord technique (« le PAT »), le ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective du Burkina Faso demande au Fonds monétaire international, en sa qualité d'administrateur du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (« l'administrateur ») d'approuver un accord quadriennal au titre de la facilité élargie de crédit (« FEC »), et énonce :

- (a) les objectifs et les politiques du programme que les autorités burkinabè entendent mettre en œuvre pendant les quatre années de l'accord ;
- (b) les objectifs que les autorités burkinabè entendent se fixer, ainsi que les politiques et les mesures qu'elles entendent mettre en place au cours de la première année de l'accord ; et
- (c) les accords conclus entre le Burkina Faso et l'administrateur relatifs aux revues qui seront faites de l'état d'avancement des travaux en vue d'atteindre les objectifs du programme, et des politiques et les mesures que les autorités burkinabè entendent mettre en place au cours des deuxième, troisième et quatrième années de l'accord.

Afin d'appuyer la réalisation de ces objectifs et l'exécution de ces politiques, l'administrateur approuve l'accord quadriennal demandé, conformément aux dispositions ci-après et sous réserve des dispositions applicables à l'assistance apportée au titre du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC).

1. a) Pendant une période de quatre ans à compter de la date d'approbation du présent accord, le Burkina Faso est en droit d'obtenir de l'administrateur des décaissements d'un montant total équivalent à 228,76 millions de DTS, sous réserve de la disponibilité des ressources dans le fonds fiduciaire RPC.
 - b) Les décaissements au titre du présent accord ne pourront excéder l'équivalent de 48,16 millions de DTS au cours des 12 premiers mois de l'accord, l'équivalent de 96,32 millions de DTS dans les 24 premiers mois de l'accord, et l'équivalent de 144,48 millions de DTS dans les 36 premiers mois de l'accord.
2. Au cours de la période sur laquelle porte l'accord :
 - (a) le premier décaissement, d'un montant équivalant à 24,08 millions de DTS, sera disponible, à la demande du Burkina Faso, dès la date d'approbation de l'accord ;

- (b) le deuxième décaissement, d'un montant équivalant à 24,08 millions de DTS, sera disponible à compter du 31 mars 2024, à la demande du Burkina Faso et sous réserve des paragraphes 4A et 5 ci-après ;
 - (c) le troisième décaissement, d'un montant équivalant à 24,08 millions de DTS, sera disponible à compter du 30 septembre 2024, à la demande du Burkina Faso et sous réserve des paragraphes 4A et 5 ci-après ;
3. Le droit du Burkina Faso de solliciter d'autres décaissements au cours des deuxième, troisième et quatrième années du présent accord est subordonné aux conditions d'échelonnement et aux modalités définies dans le cadre des revues relatives au Burkina Faso faites au titre de la FEC.

4A. Le Burkina Faso ne sollicitera pas les deuxième et troisième décaissements au titre du présent accord, tels que définis aux paragraphes 2(b) et 2(c) ci-dessus, respectivement :

- (a) si la directrice générale de l'administrateur estime que, selon les données disponibles au 31 décembre 2023 pour le deuxième décaissement et au 30 juin 2024 pour le troisième décaissement :
 - (i) le plafond sur le financement intérieur net de l'État,
 - (ii) le plafond pour la valeur actualisée de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, ou
 - (iii) le plafond sur le déficit budgétaire primaire, subventions comprises,

tel que fixé au tableau 1 du MPEF et précisé plus en détail dans le PAT, n'est pas respecté ; ou

- (b) tant que l'administrateur n'a pas constaté, eu égard au deuxième décaissement, que la première revue du programme, et eu égard au troisième décaissement, que la deuxième revue du programme, telles que définies dans le MPEF, ont bien été achevées.
5. Le Burkina Faso ne sollicitera aucun décaissement si, à quelque moment au cours de la durée d'application du présent accord :
- (a) le plafond d'accumulation des arriérés de paiement extérieurs de l'administration,

- (b) le plafond sur la garantie des nouveaux prêts intérieurs accordés par les autorités aux fournisseurs et prestataires de service ;
- (c) le plafond du montant garanti par l'État sur les nouveaux préfinancements bancaires des investissements publics,

tel que fixé au tableau 1 du MPEF et précisé plus en détail dans le PAT, n'est pas respecté ; ou

- (d) le Burkina Faso :
 - (i) impose des restrictions à la réalisation de paiements et de transferts au titre des transactions internationales courantes, ou les intensifie, ou
 - (ii) met en place des pratiques de taux de change multiples ou les modifie, ou
 - (iii) conclut des accords de paiement bilatéraux contraires à l'Article VIII, ou
 - (iv) impose des restrictions à l'importation pour des raisons relatives à sa balance des paiements, ou les intensifie.
- (e) tant que l'administrateur n'a pas constaté pour chaque achat, dans la mesure où le Burkina Faso possède des arriérés de paiement extérieurs souverains envers des créanciers bilatéraux officiels, qu'un examen des assurances de financement a bien été réalisé.

6. Dans les cas où le Burkina Faso est empêché de solliciter des décaissements au titre du présent accord au motif des dispositions des paragraphes 4A et 5 ci-dessus, ces décaissements ne peuvent être à nouveau mis à disposition qu'après consultation entre l'administrateur et le Burkina Faso, et qu'après que des accords ont été conclus sur les circonstances dans lesquelles le Burkina Faso peut solliciter ces décaissements.
7. Conformément à la lettre, le Burkina Faso communiquera à l'administrateur les informations que celui-ci demandera sur les progrès qu'il a accomplis dans la mise en œuvre des politiques et la réalisation des objectifs du programme appuyé par le présent accord.
8. Durant la période du présent accord, le Burkina Faso entretient des consultations étroites avec l'administrateur. Conformément à la lettre, il consultera l'administrateur au sujet de l'adoption de toute mesure appropriée, à l'initiative des autorités ou lorsque la directrice générale de l'administrateur en fera la demande. En outre, après la période du présent accord, et tant que le Burkina Faso présente envers l'administrateur des obligations financières en souffrance résultant des décaissements de prêts au titre du présent accord, le Burkina Faso consulte l'administrateur à intervalles réguliers, à l'initiative des autorités, ou

chaque fois que la directrice générale de l'administrateur demande une consultation sur les politiques économiques et financières du Burkina Faso. Ces consultations peuvent prendre la forme de correspondances et de déplacements de responsables de l'administrateur au Burkina Faso ou de représentants du Burkina Faso au siège de l'administrateur.

Appendice I. Lettre d'Intention

Ouagadougou, September 6, 2023

Ms. Kristalina Georgieva
Managing Director
International Monetary Fund
Washington, DC 20431
USA

Madame la Directrice,

1. Le Burkina Faso est confronté à d'importants besoins en matière de développement et de sécurité, aggravés par une insécurité alimentaire aiguë et la récurrence des attaques terroristes. Des conditions climatiques extrêmes, telles que les inondations et la sécheresse, ont joué un rôle clé dans le maintien du pays dans des conditions de fragilité. Les conditions climatiques défavorables ont également entraîné de mauvaises récoltes ces dernières années, aggravant l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'activité économique. En conséquence, le chômage et la pauvreté ont augmenté et l'insécurité alimentaire s'est aggravée. Ce contexte socio-économique difficile a facilité le recrutement par les groupes terroristes qui ont de plus en plus menacé plusieurs régions du pays. Ainsi, les conditions sécuritaires demeurent préoccupantes et ont un impact négatif sur l'activité minière et d'autres activités économiques.

2. Pour faire face à l'insécurité alimentaire aiguë, nous avons demandé un financement d'urgence au Fonds Monétaire International (FMI). Dans un contexte de sécurité fragile, le financement d'urgence du FMI a contribué à atténuer l'impact de la crise alimentaire sur la population et de répondre au besoin de la balance des paiements induit par l'insécurité alimentaire aiguë. Plus précisément, les ressources décaissées sont utilisées pour fournir un soutien financier et alimentaire direct aux ménages les plus vulnérables, pour améliorer l'approvisionnement et la distribution d'eau potable et pour mettre à disposition des intrants agricoles essentiels à des prix subventionnés.

3. En outre, nous avons mené une politique budgétaire anticyclique pour contrer l'impact négatif des chocs. Compte tenu de l'impact des chocs multiples sur l'activité économique, notre réponse politique en 2022 s'est principalement concentrée sur l'ajustement des dépenses pour faire face à la crise sécuritaire en cours et sur l'augmentation du soutien aux ménages les plus vulnérables. En l'absence des appuis budgétaires, nous avons dû financer le creusement du déficit budgétaire en

recourant à des emprunts intérieurs non concessionnels sur le marché sous régional, qui sont devenus plus onéreux en raison du resserrement des conditions financières.

4. Dans ce contexte, nous demandons officiellement un programme économique et financier soutenu par le FMI. Plus précisément, nous demandons un accord de financement au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) pour une période de 48 mois, d'un montant de 228,76 millions de DTS (équivalant à environ 305 millions de dollars, soit 190% de la quote-part du Burkina Faso) qui seront utilisés entièrement en soutien budgétaire. Nous chercherons également à obtenir des soutiens supplémentaires auprès de nos partenaires multilatéraux de développement et d'autres partenaires bilatéraux.

5. Ce nouvel accord soutiendra nos efforts pour rétablir la stabilité macroéconomique, répondre aux besoins prolongés de la balance des paiements du pays et financer les efforts de développement à moyen terme. Il soutiendra également un cadre macroéconomique solide pour les politiques et les réformes économiques que nous prévoyons d'entreprendre au cours des quatre prochaines années et qui sont exposées dans le mémorandum des politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint. Nous considérons que ces réformes sont essentielles pour atteindre nos objectifs (i) de création d'un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires et de réduction des vulnérabilités de la dette, (ii) de renforcement de la résistance aux chocs tout en réduisant la pauvreté et les inégalités, et (iii) d'amélioration de la discipline budgétaire et de la gouvernance. Pour commencer la mise en œuvre de notre programme, nous avons soumis au parlement un projet de loi de finances rectificative (LFR) qui est conforme à nos engagements tel que décrit dans le tableau 2 du MPEF et nous avons demandé formellement à l'ASCE-LC de lancer un audit de l'ensemble des arriérés et des dettes flottantes du Gouvernement. Les décaissements au titre du nouvel accord seront subordonnés au respect des critères de performance et des repères structurels indiqués dans les tableaux 1 et 2 du MPEF ci-joint.

6. Nous sommes convaincus que les réformes et politiques économiques et financières définies dans le MPEF sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme soutenu par la FEC, et nous sommes disposés à prendre toutes mesures supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour atteindre ces objectifs. Le gouvernement consultera le FMI avant toute révision des politiques **économiques et financières** contenues dans le MPEF, conformément aux règles du FMI relatives à ces consultations. En outre, nous fournirons aux services du Fonds toutes les données et informations nécessaires pour évaluer les politiques **économiques et financières** ainsi que les réformes telles que présentées dans le protocole d'accord technique (PAT) ci-joint.

7. Conformément à notre engagement de transparence et de responsabilité, nous autorisons le FMI à publier la présente lettre d'intention et les documents MPEF et PAT ci-joints une fois que le Conseil d'administration aura approuvé ce nouveau programme dans le cadre de la FEC.

Je vous prie d'agréer, **Madame la Directrice générale**, l'expression de ma considération distinguée.

/s/

Aboubakar Nacanabo

*Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Economie et des Finances*

Pieces jointes:

Memorandum of Economic and Financial Policies (MEFP)

Technical Memorandum of Understanding (TMU)

Piece Jointe I. Mémorandum de Politique Économique et Financière

1. Le programme économique et financier 2023-2027, appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC), vise entre autres la consolidation des acquis et l'achèvement de certaines réformes amorcées par le programme 2018-2020. Il s'articulera autour de trois piliers principaux qui sont : (i) la création d'un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires et la réduction des vulnérabilités de la dette, (ii) le renforcement de la résilience aux chocs tout en réduisant la pauvreté et les inégalités, (iii) le renforcement de la discipline budgétaire, de la gouvernance et de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC/FT).

2. Le présent Mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) met en exergue l'évolution récente de la situation économique, les perspectives macroéconomiques à court terme et présente le programme économique et financier 2023-2027 pour lequel le Burkina Faso sollicite l'assistance du FMI.

I. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

3. L'activité économique en 2022 s'est déroulée dans un environnement socioéconomique difficile, caractérisé par la persistance de la crise de l'insécurité alimentaire et la poursuite des attaques terroristes entraînant des déplacements de populations à l'intérieur du pays, la fermeture de plusieurs mines et l'interruption de certains projets de construction.

4. Sur la base d'estimations préliminaires, la croissance économique a enregistré une forte décélération de son rythme en 2022. En effet, le taux de croissance du PIB réel est ressorti à environ 1,5% en 2022 contre 6,9% en 2021. Le ralentissement de la croissance globale en 2022 est principalement dû à une forte récession dans le secteur secondaire (-7,4% par rapport à 2021), en raison de la détérioration de la situation sécuritaire qui a forcé la fermeture de certaines mines d'or et a interrompu de nombreux projets de construction. Malgré le déplacement d'environ 2 millions de personnes des zones rurales touchées par le terrorisme, le secteur primaire a connu un rebond de 8,5% par rapport à 2021 en raison d'une bonne récolte. Le secteur tertiaire a connu une croissance globale de 5,9%, mais avec une grande hétérogénéité entre les sous-secteurs : alors que la croissance du tourisme, des transports et du commerce a nettement ralenti, l'administration publique et les activités professionnelles et de bureau ont été moins touchées par la situation sécuritaire.

5. En outre, le climat local et les chocs extérieurs ont stimulé l'inflation en 2022, qui a été principalement alimentée par les prix des denrées alimentaires locales. Une récolte 2021-22 inférieure à la moyenne des cinq dernières années, la perturbation du commerce intérieur et la guerre en Ukraine ont contribué à la hausse des prix des denrées alimentaires locales, entraînant une inflation moyenne de 14,1% en 2022, la plus élevée de l'UEMOA, contre 3,9% en 2021. L'inflation a depuis ralenti pour atteindre -0,3% en mai 2023 en glissement annuel.

6. Les transactions économiques du Burkina Faso avec le reste du monde ont été approuvées, d'une part, par la hausse en moyenne des cours mondiaux des produits pétroliers et, d'autre part, par la hausse des cours du dollar. Dans ce contexte, les échanges avec le reste du monde se traduisent par la nette diminution du solde du compte des transactions courantes, qui s'est situé à -5,7% du PIB en 2022, contre 0,4% en 2021. Cette contre-performance provient essentiellement de la détérioration du solde de la balance commerciale, en relation avec la baisse des quantités d'or produites. En effet, la balance des biens a dégagé un solde excédentaire de 9,4 milliards de FCFA en 2022 après un excédent de 698,1 milliards de FCFA enregistré en 2021, en raison d'un accroissement plus important des importations (+30,7%) que celui des exportations (+2,0%).

7. L'évolution de la situation monétaire entre fin décembre 2021 et fin décembre 2022 a été marquée par une forte dégradation des avoirs extérieurs nets (AEN) (-25,2%), accompagnée d'une nette augmentation des créances intérieures (+26,1%), entraînant une réduction de la base monétaire de 210,8 milliards de FCFA (-14,3%), les engagements non monétaires des institutions de dépôts diminuant de 223,0 milliards de FCFA (-43,1%) et la circulation fiduciaire augmentant de 13,7 milliards de FCFA (+1,4%).

8. Sur le plan des finances publiques, les recettes fiscales ont progressé de 21,6% en 2022 comparativement à 2021, grâce aux actions visant à élargir l'assiette fiscale, à lutter contre la fraude et la poursuite de la digitalisation des procédures fiscales et douanières bien que l'activité économique ait ralenti en 2022. En effet, cette hausse a été plus ressentie aux niveaux des « impôts sur le commerce et les transactions internationales » (+37,3%), des « impôts sur les revenus et bénéfiques » (+26,3%) et des « taxes sur les biens et services » (+15,6%). Malgré une régression des dons reçus (-12,2% sur un an), le niveau global de mobilisation des ressources budgétaires a enregistré un accroissement de 14,8% pour s'établir à 20,6% du PIB en 2022 contre 19,7% en 2021.

9. Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 32,2% du PIB en 2022, contre 27,8 % du PIB en 2021. L'augmentation des dépenses est due en grande partie à l'augmentation des investissements exécutés sur ressources propres (+68,0%), la rémunération des salariés (+6,3%), les intérêts de la dette (+19,1%) et les transferts courants de 56,1%. L'augmentation de la rémunération des salariés est due à l'impact financier des engagements pris par le gouvernement avec les partenaires sociaux (l'augmentation des salaires pour le personnel de la police, des cadres paramilitaires des eaux et forêts, des gardes de sécurité pénitentiaire, de la santé et de l'éducation), aux effectifs additionnels et aux promotions statutaires. L'accroissement des intérêts s'explique aussi bien par l'augmentation des charges de la dette intérieure (+19,0%) que celle des charges de la dette extérieure (+19,5%).

10. Afin de maîtriser l'évolution de la masse salariale, des réformes ont été entreprises et portent sur : (i) le contrôle des présences et des éléments de rémunération des agents émargeant sur le SIGASPE en 2023 qui devrait permettre de réaliser des économies à terme et dont les résultats partiels ont permis de mettre en exergue des paiements potentiellement indus à recouvrer d'un montant de 8,5 milliards de FCFA, (ii) la revue fonctionnelle de quatre ministères (Fonction publique, Education, Santé et Justice) représentant environ 70% des effectifs de la fonction publique et (iii) la mise en place de certains outils de gestion des ressources humaines notamment des fiches de poste de travail.

11. Le besoin de financement s'est accentué en 2022 ressortant à 10,6% du PIB contre 7,5% en 2021. Ce besoin a été principalement réglé par des financements intérieurs nets à hauteur de 6,1% du PIB induisant un accroissement de l'encours de la dette de l'Administration centrale.

12. L'application du mécanisme de réajustement des prix des hydrocarbures reste toujours partielle. En 2022, les prix des hydrocarbures ont évolué dans un contexte marqué par une flambée des cours des produits pétroliers sur le marché international et une volonté politique affichée de protéger le consommateur contre les effets de l'inflation. Cette situation a limité l'action du Gouvernement dans ses prises de décisions de réajuster régulièrement les prix à la pompe, surtout pour les cas de hausse. Au 31 décembre 2022, les moins-values enregistrées sur la vente du carburant ont atteint un niveau record de 457,6 milliards de FCFA dont 275,5 milliards de FCFA ont été pris en charge en 2022, contribuant ainsi au creusement du déficit budgétaire.

13. Au titre de la gestion de la dette publique, le Burkina Faso a élaboré une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) 2022-2024 dont la mise en œuvre a permis de maintenir la dette publique à un niveau soutenable. Ainsi, l'encours de la dette publique (non consolidée) au 31 décembre 2022 est estimé à 6 792,19 milliards de FCFA (administration centrale, collectivités territoriales et établissements publics de l'Etat), soit 54,3% du PIB. Cet encours est constitué de 45,0% de dette extérieure et 55,0% de dette intérieure. Le cadre juridique de gestion de la dette a été révisé pour se conformer aux normes et standards internationaux en matière de gestion de la dette. A cet effet, la révision a abouti à l'adoption du décret N°2022-0273/PRES-TRANS/PM/MEFP du 31 mai 2022 portant réglementation générale de l'endettement public et de gestion de la dette publique.

14. Le service de la dette publique, hors bons du Trésor, après un montant de 807,0 milliards de FCFA à fin 2021, s'est établi à 709,3 milliards de FCFA à fin 2022 et se répartit entre les créanciers extérieurs et intérieurs pour des montants respectifs de 145,9 milliards de FCFA (20,6%) et 563,3 milliards de FCFA (79,4%). Ce service se décompose en remboursement du principal pour 480,0 milliards de FCFA (67,7%) et en paiement d'intérêts pour 229,3 milliards de FCFA (32,3%).

15. A fin mars 2023, l'encours provisoire de la dette publique a atteint 7 120,85 milliards de FCFA (administration centrale, collectivités territoriales et établissements publics de l'Etat) contre 6 792,19 milliards de FCFA (administration centrale, collectivités territoriales et établissements publics de l'Etat) au 31 décembre 2022 soit une hausse de 4,8%. A la même période en 2022, l'encours de la dette publique était de 6 122,08 milliards FCFA, soit une hausse de 16,3%. S'agissant du service de la dette publique à fin mars 2023, il s'est chiffré à 293,36 milliards de FCFA contre 105,74 milliards de FCFA à la même période en 2022, soit une hausse de 177,4% (+187,62milliards de FCFA).

16. Au premier trimestre de l'année 2023, la mobilisation des ressources budgétaires se sont établies à 669,0 milliards de FCFA contre 473,6 milliards de FCFA à fin mars 2022, soit un accroissement de 41,2%. Cette hausse est attribuable à l'ensemble des grandes natures de ressources. En effet, les recettes fiscales ont augmenté de 20,3%, les recettes non fiscales ont enregistré un taux de croissance de 5,4% et quant aux dons, ils ont connu une hausse exceptionnelle (+102,8 milliards de FCFA). Cette bonne tendance du recouvrement se justifie par l'accroissement des « impôts sur les revenus et bénéfiques » (+17,4%), des « impôts sur les biens et services » (+19,5%) et des « impôts sur le commerce

et les transactions internationales» (+27,0%). En effet, l'amélioration des recouvrements des recettes fiscales intérieures est favorisée entre autres par la digitalisation des procédures fiscales, par la généralisation de la facture normalisée, par la création d'un régime dit « non déterminé » (ONG, Associations, consultants individuels, etc.) et la poursuite de la lutte contre la corruption et la fraude.

17. Quant aux dons, ils ont été mobilisés à hauteur de 109,6 milliards de FCFA au premier trimestre 2023 contre 6,8 milliards de FCFA à la même période en 2022. Ce niveau relativement faible de la mobilisation observée en fin mars 2022 est expliquée par l'attentisme des partenaires au développement eu égard au changement institutionnel intervenu le 24 janvier 2022.

18. Les dépenses ont augmenté de 53,3% par rapport au premier trimestre 2022 pour s'établir à 851,5 milliards de FCFA à fin mars 2023. Cet accroissement est porté par les dépenses en capital et par l'ensemble des sous composantes des dépenses courantes.

19. Au titre du remboursement des crédits de TVA et dans le cadre des efforts déployés pour améliorer les délais de traitements des dossiers y relatifs, l'arrêté n°2020-0306/MINEFID/SG/DGI du 07 juillet 2020 portant suspension temporaire de la perception de la TVA à l'importation des entreprises minières en phase d'exploitation n'a pas été reconduit en 2022. Ainsi, [249] certificats ont été pris en charge et payés à fin décembre 2022 pour un montant de [99,41 milliards de FCFA]. A fin mai 2023, [45] certificats de détaxe ont été pris en charge et payés pour un montant de [29,8 milliards de FCFA] sur le compte CAST.

20. Au titre de la gestion foncière, le gouvernement a mis en place un système d'évaluation des immeubles bâtis et non bâtis qui est un référentiel des évaluations cadastrales et foncières comprenant un logiciel et un guide méthodologique pour une imposition équitable des contribuables aux différents impôts et taxes liés au foncier. Le système d'évaluation couvre actuellement les villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso.

21. L'année 2023 a débuté avec une légère accalmie de la tendance haussière des cours des produits pétroliers présentant toutefois un baril de Brent à 81,0 dollars US et un dollar US à 614,1 FCFA en moyenne pour le premier trimestre. La régularité observée dans la prise des arrêtés portant réajustement des prix des hydrocarbures a permis une certaine maîtrise des subventions à travers la poursuite de l'application de la vérité des prix du marché pour les produits utilisés par les sociétés minières et les entreprises de BTP et la hausse de 100 FCFA sur le prix du litre de Super 91 en février 2023. Entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2023, le cumul des moins-values a été arrêté à 55,2 milliards de FCFA, en net recul par rapport au montant enregistré au cours de la même période en 2022 qui était de 151,7 milliards de FCFA.

22. Dans le processus de la relecture du cadre juridique et institutionnel du partenariat public-privé, plusieurs décrets et arrêtés ont été adoptés avec des innovations majeures comme la planification rigoureuse des projets, l'encadrement de l'offre spontanée sous-tendue par le principe d'une mise en concurrence, l'implication des régulateurs sectoriels, la mise en place d'une unité PPP rattachée au ministère en charge des finances, etc.

23. En 2022, un contrat de PPP pour la réalisation du projet Back up solaire à large échelle a été conclu. Aussi, un nouveau programme PPP prenant en compte les principaux axes des référentiels nationaux de développement est en attente d'adoption par le Conseil des ministres.

II. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT

24. La mise en œuvre de la PND en 2022 s'est faite à travers le Plan d'actions de la Transition (PAT) réajusté en Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) le 25 janvier 2023. Il est bâti autour de quatre piliers que sont : (i) lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale ; (ii) répondre à la crise humanitaire, (iii) refonder l'Etat et améliorer la gouvernance et (iv) œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.

25. Concernant la **lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité territoriale**, les actions les plus importantes enregistrées en 2022 portent sur la diversification des partenariats en matière de défense et de sécurité avec la signature de nouveaux accords de défense et de sécurité ; le renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité ; la sécurisation des juridictions et établissements pénitentiaires avec l'opérationnalisation d'Unités spéciales judiciaires (USJ) dans les TGI, et l'équipement d'établissements pénitentiaires en matériels de sécurité. A cela, il faut ajouter des actions menées pour l'assèchement des sources d'approvisionnement des groupes armés terroristes en ressources de tout genre.

26. Au titre de **la réponse à la crise humanitaire**, plusieurs actions ont été menées en 2022 et concernent notamment la prise en charge psycho-sociale des victimes et personnes affectées par le terrorisme avec l'assistance alimentaire à environ trois millions de PDI et de personnes victimes de catastrophes climatiques. En outre, 2,2 millions de personnes issues des PDI et des populations hôtes ont bénéficié de transfert monétaire direct et d'une prise en charge au plan psycho-social. Pour le soutien au retour volontaire, les actions ont porté sur l'aide à l'intégration locale et à la réinstallation des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et à la garantie de leur sécurité.

27. Pour **réduire la pauvreté**, nous nous sommes engagés à étendre la protection sociale aux ménages les plus vulnérables. Une mesure clé a été la création d'un registre social pour identifier les ménages les plus vulnérables dans tout le pays. Ce sont eux qui bénéficieront des transferts monétaires. L'effort du gouvernement complétera les contributions des donateurs pour renforcer le filet de sécurité sociale.

28. En matière de **refondation et d'amélioration de la gouvernance**, plusieurs actions portant sur le développement et la mise en exploitation de cinq (05) logiciels métiers au profit de la justice, le renforcement de l'effectivité des droits humains matérialisé par la mise en œuvre de 70% des recommandations restantes du 3^e cycle de l'Examen périodique universel (EPU) ; le renforcement de la supervision des activités politiques et associatives par le suivi des OSC ont été menées. Leur mise en œuvre a permis d'améliorer le fonctionnement des juridictions.

29. Au titre de la **gouvernance administrative et de la modernisation de l'Etat**, les progrès notables se situent au niveau de la gestion efficace des ressources humaines de l'administration

publique avec le traitement à temps de 89,0% des dossiers d'avancement des agents de l'Etat, l'audit de la gestion des recrutements, la prise d'un texte suspendant les recrutements sur mesures nouvelles sans concours ; la mise en place et le déploiement de plateformes transversales qui a permis le déploiement du Circuit intégré des missions (CIM) dans six (06) ministères et Institutions, du Système de gestion électronique et d'archivage de documents pour l'administration publique (SIGED) dans cinq (05) ministères et la dématérialisation de 39 procédures de l'administration.

30. En matière de **gouvernance économique, financière et de coopération**, on relève l'informatisation du cadastre foncier national et la détermination d'une autorité unique de rattachement ; le déploiement à 75% de la plateforme du cadastre foncier national ; l'assainissement du marché intérieur avec la répression de 558 cas de fraude et d'usage de faux ; le développement des économies locales à travers la poursuite de la mise en œuvre des projets et programmes de développement tels que le Projet d'appui au développement des économies locales (PADEL), le Projet d'urgence de développement territorial et de résilience (PUDTR), et le Projet de réalisation d'infrastructures socio-économiques (PRISE).

31. Dans le **domaine de la santé**, les avancées majeures se rapportent à la poursuite des réformes avec l'amélioration du dispositif de la couverture vaccinale contre le COVID-19, l'hépatite B et du Human papillomavirus ; la construction de 27 CSPS et la normalisation de 17 autres permettant de faire passer le rayon moyen d'action théorique des formations sanitaires de 5,5 km à 5,3 km.

32. Concernant **l'éducation et la formation**, les progrès enregistrés concernent : la poursuite de la réforme du système éducatif avec l'élaboration des 04 curricula pour l'enseignement de l'anglais dans les sous-cycles du Cours Élémentaire (CE) et du Cours Moyen (CM) ; des curricula et syllabus de formation des techniciens supérieurs de laboratoire et d'atelier des lycées et collèges, la disponibilité de 37 modules transversaux de référentiels et de 27 modules de l'enseignement.

33. Concernant **la promotion de l'emploi décent**, les avancées les plus nettes concernent : (i) le renforcement du cadre juridique du marché du travail avec l'adoption de 14 textes d'application des lois N°004/2021 et N°003/2021, portant respectivement régimes de sécurité sociale applicable aux salariés et assimilés et de sécurité sociale applicable aux agents publics ; le renforcement de la protection des enfants en difficulté, par la prise en charge de 81,2% des enfants victimes de violence.

34. Concernant **l'électrification**, on note en 2022, le raccordement de 33 600 nouveaux ménages au réseau électrique national et la pose de 7 152 lampadaires pour l'éclairage public.

35. Pour ce qui est de la **production agro-sylvo-pastorale**, les acquis les plus importants portent sur l'amélioration de l'accès des ménages aux intrants et équipements de qualité par la subvention des intrants agricoles (engrais et semences) accordée à 734 214 producteurs et d'équipements au profit de 2 361 autres. Ces acquis concernent également le développement de la production agricole sous maîtrise d'eau avec l'exploitation de 2 824,6 ha de bas-fonds et plaines aménagés. En outre, il a été mis à la disposition des producteurs 5 266 équipements d'irrigation et 82 modèles agricoles innovants résilients et performants (AIRP).

36. Dans le domaine de **l'industrie, de l'artisanat**, de la culture et des sports des acquis ont été enregistrés. Il s'agit principalement de la relance des unités industrielles avec l'opérationnalisation de l'incubateur Burkina textile à 45% et la mise à niveau de 34 entreprises ; du financement et de la promotion commerciale des produits de l'artisanat par l'octroi de 900,7 millions de FCFA de crédits aux artisans et la construction de deux blocs de bâtiment au Village artisanal de Bobo-Dioulasso. Aussi, le renforcement de la mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre la fraude a permis la saisie de 22,3 kg d'or et l'opérationnalisation de la stratégie nationale de la culture et du tourisme a favorisé la création de 13 initiatives de développement du tourisme et le financement de 200 opérateurs culturels et touristiques.

37. Sur le plan du **développement des infrastructures hydraulique, routière, aéroportuaire et de télécommunication**, les progrès significatifs ont concerné : la relance des travaux d'infrastructures hydrauliques avec la réhabilitation de six (06) barrages dégradés et la construction de deux (02) nouveaux barrages. Ces progrès ont aussi concerné la relance des travaux d'infrastructures routières par le bitumage de 108,1 km de nouvelles routes, l'aménagement de 413 km de nouvelles pistes rurales et de 58,3 km de voies primaires et secondaires.

38. Dans le cadre du **renforcement de la cohésion sociale et la paix**, les acquis de 2022 ont porté sur : la promotion du civisme, du dialogue et de l'engagement citoyen avec la sensibilisation de plus de 150 000 personnes au cours de la Semaine nationale de la citoyenneté (SENAC) et 1 000 personnes en milieu scolaire. En outre, on note la systématisation de la répression des discours haineux et de la stigmatisation des communautés, la tenue de la journée internationale du vivre ensemble dans la paix. De plus, un décret portant création de la coordination nationale des comités locaux de dialogue pour la restauration de la paix a été adopté ainsi que l'élaboration du Plan d'actions de la stratégie nationale de la réconciliation (PA-SNR).

III. PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES POUR LE RESTE DE L'ANNÉE 2023

39. L'activité économique en 2023 se déroule dans un contexte international marqué par la crise russo-ukrainienne, les tensions géostratégiques, les dysfonctionnements dans les chaînes d'approvisionnement en matières premières et la persistance des effets de la COVID-19. Sur le plan national, le contexte est marqué par la situation sécuritaire difficile, le contexte socio-politique transitoire, la dynamique de reconquête de l'intégralité du territoire et la perspective d'une campagne agro-pastorale favorable.

40. L'activité économique en 2023 connaîtrait une accélération de son rythme de croissance par rapport à 2022. En effet, le taux de croissance économique ressortirait à [4,4]% en 2023 contre 1,5% en 2022. Cette croissance serait tirée par l'ensemble des secteurs (tertiaire (+4,5%), secondaire (+5,0%) et primaire (+2,4%)). La performance de l'activité économique serait en partie due au dynamisme du secteur tertiaire à travers le tourisme interne et la tenue des grandes manifestations telles que le Salon international de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO), le Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO), la Semaine nationale de la culture (SNC), le Tour cycliste international du Faso, le Salon international du tourisme et de l'hôtellerie de Ouagadougou (SITHO), la Semaine des activités minières de l'Afrique de l'Ouest (SAMAQ) et les Nuits atypiques de Koudougou (NAK). Aussi,

cette performance s'expliquerait par une reprise de la production des mines de SOMISA (Sanbrado), WAHGNION GOLD OPERATION (Niankorodougou), SEMAFO BOUNGOU (Boungou), RIVERSTONE KARMA (Karma), de BISSA GOLD SA (Bissa) et l'entrée en production de la mine de NORD GOLD YIMIOUGOU SA (Yimiougou). La performance de l'activité économique proviendrait également de la hausse de l'agriculture de rente à travers l'augmentation de la production du coton graine.

41. L'inflation en moyenne annuelle ressortirait à 1,4% en 2023, à la faveur de la bonne tenue de la campagne agricole 2022/2023 et sous l'hypothèse de la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère.

42. Les transactions économiques du Burkina Faso avec l'extérieur seraient marquées par une baisse en moyenne des cours mondiaux des produits pétroliers et une hausse du cours de l'or par rapport à 2022. Dans ce contexte, les échanges avec le reste du monde se traduiraient par un déficit du solde du compte des transactions courantes en 2023, avec cependant une atténuation par rapport à 2022. Le compte courant afficherait en 2023 un déficit de [4,9]% en part du PIB contre [-6,2]% en 2022. Cette évolution serait liée à la bonne tenue du compte des biens sous l'impulsion des exportations. En effet, la balance des biens enregistrerait un excédent équivalent à [1,6]% en part du PIB.

43. La mobilisation des recettes propres (nettes de remboursement de la TVA) se situerait à 2 374,3 milliards de FCFA à fin décembre 2023, soit 19,0% du PIB, tandis que les dons sont projetés à 244,0 milliards de FCFA (1,9% du PIB). Comparées à leur niveau de 2022, les ressources budgétaires augmenteraient de 3,8% tirées par les recettes fiscales (+2,2%) et les recettes non fiscales (+17,8%).

44. Les dépenses, quant à elles, se situeraient à 3 460,7 milliards de FCFA, représentant 27,6% du PIB. Comparées à 2022, elles diminueraient de 8,9%, en raison principalement de la baisse des dépenses courantes (-13,7%), celles en capital ne diminuerait que de 0,1%. Le solde budgétaire ressortirait déficitaire à 6,7% du PIB, en amélioration de [3,9] points de pourcentage par rapport à 2022.

45. Le remboursement des crédits TVA atteindrait [100] milliards de FCFA à fin décembre 2023 conformément au plafond autorisé du compte CAST. En outre, des discussions sont envisagées avec la Représentation nationale en vue de trouver des solutions idoines pour améliorer le mécanisme de remboursement de la TVA et ainsi améliorer son rendement et éviter l'accumulation des arriérés ou l'endettement pour son remboursement.

46. Pour ce qui concerne les prix des hydrocarbures pour le reste de l'année 2023, les efforts vont se poursuivre dans le sens de contenir les moins-values sur la vente des carburants à un niveau maximum de 65,4 milliards de FCFA, soit moins de 15% du cumul atteint au 31 décembre 2022. La poursuite des actions de communication et de sensibilisation à l'endroit des populations, devrait faciliter une meilleure appropriation du mécanisme de réajustement des prix des hydrocarbures afin d'aller progressivement vers une réelle maîtrise du niveau des subventions payées par l'Etat sur la vente des produits pétroliers. Les réflexions en cours sur la soutenabilité du schéma d'approvisionnement du Burkina Faso en hydrocarbures devraient permettre de procéder à un examen

des subventions à l'énergie et à un bilan d'application du mécanisme de fixation des prix afin de s'orienter vers une réduction des subventions sur la période du programme (**repère structurel**).

47. Dans le cadre de l'amélioration de l'exécution des projets PPP, plusieurs actions seront entreprises par le Gouvernement, notamment :

- la poursuite de l'opérationnalisation du nouveau cadre juridique et institutionnel des PPP, à travers l'élaboration et l'adoption des textes réglementaires subséquents et des outils d'opérationnalisation, entre autres : (i) l'arrêté portant attributions, composition et fonctionnement de la commission de sélection du partenaire privé pour la réalisation des projets en partenariat public-privé, (ii) le décret portant conditions et modalités de mise en œuvre des PPP par les collectivités territoriales, (iii) le décret relatif à la participation des entreprises nationales dans les projets PPP et (iv) la charte de responsabilité des acteurs du PPP ;
- le fonctionnement de la Commission de PPP à travers la tenue régulière de ses sessions, et ce en vue de la validation du portefeuille de projets à réaliser en PPP (appelé programme PPP), toute chose qui permet d'assurer la maturation des projets à réaliser en PPP et leur meilleure planification ;

48. la mise en place d'un dispositif pour assurer l'analyse de soutenabilité budgétaire des projets à réaliser en PPP (**repère structurel**). En matière de gestion de la dette publique, le Gouvernement entend, à travers la mise en œuvre de la SDMT 2023-2025, et son plan de financement 2023, maintenir le niveau d'endettement du pays à des proportions soutenables en dépit du contexte sécuritaire et humanitaire difficile. Cette stratégie envisage : (i) le maintien du recours aux ressources concessionnelles, (ii) le rallongement des maturités des instruments du marché intérieur et (iii) un emprunt à travers des instruments (intérieur, extérieur) pour procéder à un reprofilage de la dette intérieure dans le sens d'améliorer la maturité moyenne du portefeuille de la dette à travers une analyse coût-risque.

49. Ainsi, l'encours total de la dette publique (administration centrale, collectivités territoriales et établissements publics de l'Etat) est projeté à 7,700 milliards de FCFA (61,5% du PIB nominal) à fin décembre 2023 contre 6,872 milliards de FCFA à fin décembre 2022, soit une augmentation de 11%. Il se composerait de 4,558 milliards de FCFA de dette intérieure et de 3,142 milliards de FCFA de dette extérieure, dans des proportions respectives de 59,2% et de 40,8 % de l'encours total.

50. Le service de la dette publique se situerait à 1 216,9 milliards de FCFA à fin décembre 2023 contre 709,3 milliards de FCFA une année plus tôt, soit un accroissement de 507,6 milliards de FCFA. Il serait constitué de 83,7% de dette intérieure et de 16,3% de dette extérieure.

IV. PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER APPUYE PAR LA FEC

Pour la réussite du présent programme 2023-2027, le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre des réformes pour l'atteinte des objectifs suivants : (i) la création d'un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires, (ii) le renforcement de la résistance aux chocs tout en réduisant la pauvreté et les inégalités

et (iii) le renforcement de la gouvernance et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

A. CADRE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

51. En supposant des améliorations satisfaisantes de la situation sécuritaire et des précipitations favorables, il est prévu par le Gouvernement que le taux de croissance réel du PIB en 2023 se situe en moyenne autour de [4,4] %, avec le secteur secondaire en tête à [5,0] %, suivi du secteur tertiaire à [4,3] % et du secteur primaire à [2,4] %. Pendant le reste de la période du programme de 2024 à 2027, la croissance serait en moyenne de [5,8] %, portée par la reprise de la production des mines existantes et l'ouverture de nouvelles mines. En supposant des récoltes favorables et des prix mondiaux des produits de base stables, l'inflation moyenne annuelle est projetée pour se stabiliser légèrement au-dessus de [2] % sur la période 2024-2027.

52. Sur la période 2024-2027, les échanges extérieurs seraient marqués par un excédent du compte courant qui ressortirait en moyenne à -2,8% du PIB sur ladite période. Cette évolution serait soutenue par celle de la balance commerciale qui afficherait en moyenne un excédent de 2,0% du PIB, en lien avec la bonne dynamique des activités extractives. En effet, les exportations d'or non monétaire, estimées à 77,6 tonnes en 2024 devraient se situer autour de 86,5 tonnes à l'horizon 2027. Les investissements directs étrangers connaîtraient une évolution quasi stable en comparaison avec leur niveau de 2023 en ressortant à -0,6% du PIB. Au total, le solde global de la balance des paiements extérieurs serait déficitaire et s'établirait à -0,4% du PIB en moyenne sur la même période.

53. La politique budgétaire sur la période du programme s'inscrit en droite ligne avec le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2024-2026.

54. En matière budgétaire, les choix stratégiques reposent toujours sur la couverture de plus en plus importante des charges du budget par les recettes propres et le recours aux autres formes de concours, notamment les financements extérieurs sous forme d'appuis budgétaires, le marché financier sous-régional et les Partenariats public-privé (PPP).

55. En matière de mobilisation des ressources propres, il s'agira de poursuivre la modernisation des procédures au niveau des régies de recettes pour optimiser le rendement de l'impôt d'une part, et parachever les réformes visant à accroître de manière substantielle l'assiette fiscale d'autre part. Nous mettrons en œuvre les mesures de politique et d'administration fiscales suivantes au cours de la période du programme :

- Taxe sur les véhicules (réduction des exonérations) : la taxe sur les véhicules à moteur s'applique déjà aux véhicules en circulation sur le territoire national. Toutefois, certains véhicules, soit ceux à deux (2), trois (3) roues et les quadricycles, étaient exonérés. L'extension de la taxe à ces types de véhicules rétablit l'équité fiscale et procure des recettes supplémentaires aux collectivités locales.
- Établissement d'une obligation de retenue de la TVA à la source : en raison d'un comportement de non-conformité, il peut arriver que le remboursement de la TVA à une

entreprise soit émis, avant que l'administration fiscale ne l'ait collectée avec succès, ce qui peut avoir un impact négatif sur le trésor public (par exemple, les fournisseurs qui ont facturé la TVA aux entreprises exportatrices). Pour répondre à cette préoccupation et améliorer la traçabilité des transactions, le concept de retenue à la source sur la TVA a été introduit.

- Mise en place d'un régime dit « régime non déterminé » : conformément aux dispositions des articles 527 et 540 du CGI, les contribuables sont classés en régimes en fonction du chiffre d'affaires qu'ils réalisent. Ce classement ne prend pas en compte les entités qui, compte tenu de leur statut, ne peuvent relever d'un des régimes fiscaux visés (CME, RSI, RNI). La réforme vise à instaurer ce régime spécifique ainsi qu'un prélèvement à la source sur les sommes perçues par ces entités en contrepartie de ventes de biens et/ou de prestations de services.
- Augmentation du taux de la taxe sur les boissons : pour décourager certains types de boissons nocives pour la santé des populations. C, la fiscalité ultérieure pourrait minimiser ce phénomène et constituer un levier de mobilisation des recettes fiscales. Les taux d'imposition sur la bière passeront de 15 pour cent à 30 pour cent si la teneur en alcool est inférieure à 8° et à 40 pour cent au-dessus de ce seuil. T ; les taux d'imposition sur les vins ont augmenté de 35 pour cent à 70 pour cent, les autres boissons alcoolisées ayant une teneur en alcool inférieure à 35° ont augmenté de 35 à 50 pour cent ; et les boissons énergisantes non alcoolisées de 15 à 50 pour cent.
- Augmentation du taux de taxation sur le tabac, les cigares, les cigarettes et les cigarillos pour harmoniser les législations des États membres en matière de droits d'accises applicables au tabac, aux produits du tabac et aux produits similaires.
- Contrôle des arriérés d'impôts (RAR) et actions d'apurement : les autorités mettront en place un comité d'apurement des arriérés d'impôts et renforceront le traitement et le ciblage des RAR pour optimiser le recouvrement et la supervision du service.
- Développement du module e-CME : il s'agit d'un module informatique déjà développé pour permettre aux agents de la DGI sur le terrain d'interagir à distance avec le data center de la DGI. Cette réforme permettra un meilleur suivi pour amener en moyenne 1.000 nouvelles micro-entreprises par an à cotiser au régime formel de fiscalité réelle simplifiée (RSI).
- D'autres mesures contribueront à sécuriser les recettes en luttant contre la fraude et la contrefaçon à travers l'interopérabilité des systèmes de la DGI, comme la dématérialisation numérisation de la procédure d'enregistrement des marchés (plateforme permettant aux contribuables adjudicataires des marchés et marchés publics ou privés de pouvoir interagir à distance avec l'administration fiscale et obtenir la formalité d'immatriculation par les mêmes moyens), une plateforme permettant la récupération des données sources à des fins fiscales, et le recours à la facturation électronique certifiée

56. Le besoin de financement rapporté au PIB connaîtrait une amélioration continue sur l'ensemble de la période, passant de 5,6% en 2024 à 3,0 % en 2027. Cette amélioration du déficit serait rendue possible grâce à un taux de croissance des recettes (de 10,0% par an en moyenne) beaucoup plus dynamique que celui des dépenses (5,7% par an en moyenne). En effet, en pourcentage du PIB, les recettes s'élèveraient à 20,9% en 2024, 21,3% en 2025, 21,7% en 2026 et 22,2% en 2027.

L'augmentation progressive des recettes se ferait grâce à la poursuite de la modernisation des procédures pour les administrations fiscales et douanières, afin d'optimiser le rendement de l'impôt d'une part, et d'achever les réformes visant à augmenter substantiellement l'assiette fiscale, d'autre part.

57. Ainsi, sur la période 2024-2027, les recettes budgétaires progresseraient en moyenne de [9,9] % l'an, portées par les recettes ordinaires ([+10,3]%), les recettes extraordinaires se hausserait aussi sur la période (7,0%). Le dynamisme des recettes ordinaires serait attribuable aux recettes fiscales (+10,6%) et aux recettes non fiscales (+8,4%) en moyenne annuelle sur la période.

58. Les dépenses rapportées au PIB, quant à elles, connaîtraient une baisse continue, passant de 26,5% en 2024, à [26%] en 2025, à [25,6%] en 2026 et à [25,2%] en 2027, profitant de l'optimisation de l'allocation des ressources d'une part, et la qualité de la budgétisation pour une bonne exécution du budget, d'autre part. Des efforts seront ainsi déployés à l'endroit des secteurs prioritaires afin d'assurer la production de biens et services de base en quantité et en qualité pour les populations en général et les plus défavorisées en particulier. De façon spécifique, un accent sera mis sur les secteurs de la défense et de la sécurité en vue d'assurer les moyens nécessaires pour faire face à la crise sécuritaire. Toutefois, au cours de la période couverte par le programme, le gouvernement s'engage à assurer un équilibre de manière appropriée entre les dépenses liées à la défense et la sécurité, les dépenses de développement et les dépenses sociales, y compris celles sur les thématiques relatives à l'extension de la protection sociale, au genre, aux droits de l'enfant et au changement climatique.

59. Au titre de la modernisation des procédures de la dépense publique, il s'agira de parachever les réformes du Budget programme (BP), d'accélérer la dématérialisation du processus de la chaîne de dépense publique et de rationaliser les dépenses.

Politique de la dette

60. La définition d'une nouvelle politique nationale d'endettement public et de la gestion de la dette est envisagée. A cet effet, une évaluation de la politique actuelle est en cours en vue de déceler ses insuffisances aux fins de la définition de la nouvelle politique. Aussi, le Gouvernement entend poursuivre sur la période du programme une gestion optimale de sa dette publique par (i) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'endettement 2024-2026, (ii) la mise en place d'outils (nouveau cadre de viabilité de la dette, nouvelle maquette de la SDMT, etc.) et (iii) le renforcement des capacités des acteurs au regard de l'évolution de l'environnement financier international pour une meilleure appréciation de nouvelles possibilités de financement. Ces actions contribueront à la satisfaction des besoins de financement de l'Etat tout en maintenant le risque de surendettement à un niveau acceptable.

61. Il est attendu un encours de la dette publique projeté en progression de 9% pour atteindre 8,470 milliards de FCFA en 2024, soit 61,6% du PIB. La dette intérieure représenterait 60% de l'encours total. Pour les années 2025 et 2026, la tendance haussière de l'encours total observée les années

précédentes se poursuivrait. En effet, l'encours de la dette est projeté à 9,185 milliards de FCFA en 2025 et à 9,799 milliards de FCFA en 2026. Les ratios d'endettement pour 2025 et 2026 seraient respectivement de 61,8% et 61,2 % en conformité avec la norme communautaire de 70% maximum.

62. Le service de la dette publique connaîtrait une hausse au cours de la période 2024-2025. Le service de la dette publique serait majoritairement dominé par sa composante intérieure.

B. LES OBJECTIFS DU NOUVEAU PROGRAMME APPUYE PAR LA FEC

1. Poursuite de la création d'un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires

63. Des réformes clés dans trois domaines seront essentielles pour réduire les vulnérabilités de la dette et créer la marge de manœuvre budgétaire nécessaire aux dépenses prioritaires :

1.1 Mobilisation des recettes

64. Les objectifs de recouvrement net durant la période du programme se chiffrent à [2 618,3] milliards FCFA ([20,9] % du PIB), [2 867,7] milliards F CFA ([20,9] % du PIB), [3 164,9] milliards F CFA ([21,3] % du PIB), [3 479,4] milliards F CFA ([21,7] % du PIB) et [3 817,4] milliards FCFA ([22,2] % du PIB) respectivement pour 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027. Pour l'atteinte de ces objectifs, les mesures suivantes sont envisagées (en plus des mesures détaillées dans le paragraphe 55) :

La rationalisation des dépenses fiscales

65. Le Gouvernement approfondira l'analyse et la rationalisation des dépenses fiscales. À cette fin, des mesures seront prises pour la production d'un rapport sur l'évaluation de l'impact des dépenses fiscales sur l'économie burkinabè sur la période 2018-2021(**repère structurel**). L'objectif de cette étude est d'analyser l'impact de ces dépenses fiscales d'incitation sur l'économie notamment l'investissement mais aussi en termes de création d'emploi, de performances des entreprises et les exportations. De façon spécifique, cette étude vise à mettre en parallèle les coûts et les bénéfices liés aux dépenses fiscales afin d'apprécier leurs efficacités et éventuellement élaborer un plan de rationalisation, ce qui aurait pour conséquence l'amélioration de l'espace budgétaire.

L'amélioration de la taxe minière

66. Dans le cadre de l'amélioration de la taxe minière, le gouvernement s'engage à accélérer le processus de relecture des textes sur le secteur minier spécifiquement le décret sur les redevances et taxes minières en vue d'améliorer la trésorerie de l'Etat (réajustement des tranches de détermination des redevances et réduction des délais de leur paiement).

▪ L'amélioration de la taxe foncière.

67. Dans le cadre de l'amélioration de la taxe foncière, il s'agira de digitaliser le workflow (SYC@D et e-cadastre) de traitement des dossiers cadastraux, domaniaux et fonciers qui, jusque-là échappent aux efforts de digitalisation. En outre, une base de données cadastrales sera constituée à l'effet d'améliorer le rendement des impôts fonciers et sécuriser la propriété foncière dans la perspective de la mise en place du système d'information foncière.

▪ L'amélioration du mécanisme de remboursement du crédit TVA

68. Au titre de la réforme du mécanisme de remboursement des crédits TVA, le processus sera assaini et les délais seront réduits pour s'aligner progressivement sur les bonnes pratiques en la matière. En outre, un plaidoyer se poursuivra auprès de la représentation nationale en vue de relever le plafond des remboursements de crédits TVA sur le compte CAST à au moins 125 milliards de FCFA pour éviter l'accumulation d'arriérés (**repère structurel**). De plus, le contrôle fiscal de la TVA à posteriori sera systématisé et le circuit de traitement sera informatisé.

▪ La digitalisation des procédures fiscales et douanières

69. Le Gouvernement continuera de renforcer ses réformes budgétaires pour améliorer la mobilisation des recettes propres à travers (i) la mise en œuvre de la plateforme eDouane ; (ii) la poursuite de l'interconnexion du système informatique douanier du Burkina Faso avec les pays voisins, (iii) l'interfaçage entre le Système de Liaison Virtuelle des opérations d'Importation et d'Exportation (SYLVIE) et le SYDONIA, (iv) la mise en place d'un système d'évaluation en douane des marchandises, (v) le développement du module e-CME, (vi) la mise en place de la facturation électronique certifiée, (vii) l'informatisation des systèmes de recouvrement des recettes de service, (viii) le renforcement de l'interconnexion des systèmes d'information de la DGI et de la DGD, etc.

La masse salariale

70. Le gouvernement s'engage à réduire la masse salariale à moins de 45% des recettes fiscales d'ici à 2027 (**repère structurel continu**). La réalisation de cet objectif nécessite les mesures suivantes :

- ne pas conclure de nouveaux accords hors le secteur de la sécurité qui pourrait impacter le sentier de la masse salariale et qui l'amènerait au-delà de 45% des recettes fiscales en 2027 (**repère structurel continu**).
- maîtriser l'évolution des dépenses de personnel et ramener le rythme d'accroissement moyen annuel de la masse salariale globale 2024-2027 aux proportions convenues dans le programme [6,2%] ; à cet égard, le gouvernement s'engage à mettre en œuvre les réformes nécessaires pour atteindre cet objectif.
- Présenter en alternance les rapprochements annuels entre les registres du personnel et les registres de paie soit au niveau du ministère de l'Éducation nationale et des autres ministères couvrant environ 50% des effectifs de la fonction publique (hors secteur de la sécurité), soit, en alternance, au niveau du ministère de l'Éducation nationale. La Santé et le reste des autres ministères couvrent les 50 % restants des effectifs de la fonction publique (hors secteur de la sécurité).(**repère structurel**) ;
- auditer le SIGASPE volet paiement afin d'identifier les dysfonctionnements et d'envisager d'autres outils à même de contribuer efficacement à une meilleure gestion des ressources humaines ;

- réaliser un recensement complet des effectifs de la fonction publique et publier un rapport sur les résultats (**repère structurel**)

71. Le gouvernement s'engage aussi à consulter les services du FMI si, à la fin de chaque trimestre pendant la durée du programme, la croissance annuelle observée de la masse salariale est supérieure au taux de croissance de la masse salariale projeté pour chaque année du cadre macroéconomique du programme (voir paragraphe 29 et tableau 2 dans le PAT). Au cours des consultations, le gouvernement s'engage à expliquer les causes de l'écart entre le taux de croissance de la masse salariale observé et le taux de croissance prévu dans le cadre macroéconomique, ainsi que les mesures correctives qui seront mise en œuvre.

➤ **Renforcement de l'efficience du secteur de l'énergie**

72. Pour ce qui concerne les prix des hydrocarbures et pour le reste de l'année 2023, les efforts vont se poursuivre dans le sens de contenir les moins-values sur la vente des carburants à un niveau maximum de [65,5] milliards de FCFA, soit moins de [1/5] du niveau atteint au 31 décembre 2022. La poursuite des actions de communication et de sensibilisation à l'endroit des populations, devrait faciliter une meilleure appropriation du mécanisme de réajustement des prix des hydrocarbures afin d'aller progressivement vers une réelle maîtrise du niveau des subventions de l'Etat sur la vente des produits pétroliers. Les réflexions en cours sur la soutenabilité du schéma d'approvisionnement du Burkina Faso en hydrocarbures devraient permettre de proposer des solutions durables pour une meilleure organisation et l'atteinte d'un équilibre financier du sous-secteur. Les activités de communication et de sensibilisation seront renforcées par des publications dans les médias et l'organisation d'ateliers spécifiques pour permettre une meilleure adhésion au mécanisme de réajustement des prix des carburants, notamment par les associations de consommateurs. Ces actions devraient permettre de réduire considérablement le niveau des subventions accordées à la vente d'hydrocarbures, et d'augmenter en même temps les ressources budgétaires disponibles pour renforcer la protection sociale.

73. Le système électrique du Burkina Faso fait face à une croissance rapide de la demande de l'ordre de 13 % par an. L'une des solutions pour réduire l'insuffisance de l'offre est la promotion de la filière photovoltaïque pour la production d'électricité à grande échelle. Le Gouvernement entend élaborer les contrats-plan avec la SONABHY et la SONABEL d'ici à la fin de l'année 2023. Les réformes suivantes permettront de relever le défi énergétique :

- Procéder à un examen des subventions à l'énergie et à un bilan d'application du mécanisme de fixation des prix afin de s'orienter vers une réduction des subventions sur la période du programme en 2024 (**repère structurel**) ;
- Mettre en œuvre des contrats de performance (« Contrats-Plans ») avec la SONABHY, la SONABEL, ainsi que du contrat tripartite entre l'Etat, la SONABHY et la SONABEL (**repère structurel**) ;
- Adopter un plan de réforme tarifaire pour la SONABEL d'ici fin 2024 : ce plan permettra l'établissement d'une grille pluriannuelle de tarification de l'électricité, avec des ajustements

périodiques pour refléter les coûts variables, tels que le taux de change, l'inflation, le prix du carburant, et autres, sur la base d'une méthodologie tarifaire claire et transparente ;

- Accélérer la mise en service des centrales solaires : les projets de centrales solaires en cours de développement par l'Etat et par les Producteurs indépendants d'énergie (PIE) permettront de disposer d'une puissance exploitable additionnelle de 186 MW dès 2024 pour atteindre 455 MW en 2027. L'accélération de la mise en service des centrales solaires contribuerait au développement des projets de stockage d'énergie, à l'amélioration du mix énergétique, à la baisse relative de la subvention de l'Etat sur le combustible et éventuellement à la baisse du coût de l'électricité. Toutefois l'impact du développement des centrales solaires sur la subvention reste difficilement perceptible du fait que la demande est en croissance ;
- Réaliser un audit organisationnel, opérationnel, financier et comptable de la SONABEL et de la SONABHY, au plus tard à la fin du mois de décembre 2023 ; ce qui permettrait d'alimenter la réflexion sur les réformes à mener à chaque niveau et de suggérer des points d'amélioration ;

2. Renforcement de la résistance aux chocs tout en réduisant la pauvreté et les inégalités

74. Pour résoudre la crise sécuritaire, promouvoir la cohésion sociale et renforcer la résilience aux chocs climatiques, le gouvernement s'est engagé à s'attaquer aux principales vulnérabilités.

75. Dans le domaine de la protection sociale et résilience aux chocs, quatre réformes prioritaires seront réalisées, notamment : (i) la poursuite de la constitution du registre social unique des personnes vulnérables, (ii) la révision de la Politique nationale de protection sociale, (iii) la mise en œuvre du programme national de réponse aux besoins des personnes vulnérables et (iv) la mise en œuvre de mesures pour améliorer la résilience grâce à des actions contre le changement climatique et la digitalisation.

• Sécurité

76. Le gouvernement envisage poursuivre le maillage sécuritaire du territoire pour faire face à la crise sécuritaire qui sévit dans le pays et un renforcement de la gouvernance locale dans le cadre de la décentralisation. Dans le domaine de la sécurité, en vue d'améliorer la protection des personnes et des biens, les réformes consisteront à améliorer le cadre juridique et organisationnel par le biais de : (i) la mise en place d'un mécanisme de prise en charge des familles des Forces de défense et de sécurité (FDS) victimes du terrorisme, et développement d'un système de filets sociaux appropriés au secteur de la défense et sécurité, (ii) l'adoption de la Loi sur l'organisation générale de la sécurité nationale, (iii) l'élaboration de la stratégie nationale de sécurité intérieure et (iv) la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme, y compris des mesures pour limiter les sources de son financement.

• Renforcer la résilience aux chocs liés au changement climatique

77. Considérant que les dynamiques de protection sociale au Burkina Faso sont également affectées par les chocs climatiques subis par les ménages et les agriculteurs pauvres, le budget 2025 comprendra une annexe qui détaillera les plans de lutte contre le changement climatique (**repère**

structurel). Notre objectif est que les préparatifs du budget 2026 incluent une évaluation ex post de l'utilisation de la méthodologie d'étiquetage du budget climatique au cours de l'année budgétaire 2025.

- **Extension de la protection sociale aux plus vulnérables**

78. Les efforts déployés pour créer un système de transferts monétaires bien ciblés en faveur des ménages les plus vulnérables, y compris la création du registre unifié des personnes vulnérables pour identifier les bénéficiaires des transferts monétaires, ont été déterminants pour faire face à l'urgence alimentaire en cours. Ces efforts seront documentés par la publication sur le site web du ministère en charge des finances, d'audits de la mise en œuvre des programmes de transferts monétaires et de toutes les dépenses d'urgence alimentaire (**repère structurel**). Les audits seront réalisés par l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) et comprendront un examen des procédures et des protocoles qui garantissent que les paiements sont reçus par les bénéficiaires appropriés. Les informations relatives aux bénéficiaires effectifs des entités ayant obtenu des contrats de marchés publics pour lutter contre l'insécurité alimentaire seront également publiées sur le site web du ministère des finances sur une base trimestrielle le trimestre suivant l'attribution du contrat (**repère structurel continu**).

79. La construction de l'architecture du registre social unique (RSU) des ménages et personnes pauvres et vulnérables vise à mettre à la disposition des acteurs, une application de collecte de données basée sur l'outil harmonisé de collecte d'informations sur les ménages et personnes pauvres et vulnérables et un espace de stockage des données incluant des outils de collaboration en temps réel. Dans le cadre de la constitution du registre social unique, un ménage dont le niveau de dépenses de consommation annuelle se situe en dessous du seuil absolu de pauvreté monétaire (194 629 FCFA/an/adulte) défini par l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) est considéré comme pauvre.

80. Quant à l'actualisation des outils de sélection des ménages et personnes pauvres et vulnérables, elle a consisté à la réalisation d'une étude d'actualisation du profil type du ménage pauvre et vulnérable au Burkina Faso, y compris l'outil harmonisé de collecte des données sur les ménages et personnes pauvres et vulnérables. Un programme informatisé dénommé Système d'Information et de Gestion (SIG-RSU) est mis en place pour la gestion de la plateforme des données. Une phase pilote de ciblage et de collecte de données sur au moins 120 000 ménages et personnes en situation de pauvreté et de vulnérabilité est en cours et prévue s'achever en fin août 2023. Le RSU se déploiera en 2023 dans onze (11) provinces en plus des sept (07) provinces de la phase pilote des régions du Centre-Ouest et du Centre-Est. Ce déploiement à l'échelle nationale interviendra dans le second semestre de 2023 et prévu s'achever en 2025. Le RSU se déploiera en 2024 dans douze (12) provinces et en 2025 dans quinze (15) provinces. Le gouvernement soumettra aux services du FMI un rapport sur l'état d'avancement de la mise en place du Registre Social Unique d'ici fin juin 2025 (**repère structurel**).

81. Nous visons à étendre le programme national de transferts monétaires à partir de 2023, l'objectif étant de couvrir 180.000 des ménages les plus pauvres d'ici fin décembre 2025 (**repère structurel**), en plus de la couverture assurée par les donateurs jusqu'en 2025.

3. Renforcement de la gouvernance et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

82. Pour continuer à améliorer la gouvernance, le gouvernement mettra en œuvre des mesures visant à améliorer la gestion de la trésorerie et la transparence fiscale, y compris la publication de rapports, à renforcer l'indépendance des institutions d'audit, à réduire la corruption et à relever les défis critiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC/FT).

83. Pour améliorer la gestion des finances publiques afin de renforcer la discipline budgétaire et d'améliorer encore la gouvernance, notre programme de réformes comprend les points suivants :

- Soumettre au Parlement le budget révisé pour 2023 conformément aux objectifs du programme (**action préalable**) ;
- Charger l'ASCE-LC de lancer un audit de tous les arrières et dettes flottantes de l'Etat (**action préalable**).
- Publier l'audit de tous les arriérés et dettes flottantes de l'Etat (**repère structurel**) sur le site web du ministère en charge des finances ;
- Préparer et mettre en œuvre une stratégie d'apurement des arrières de l'Etat (**repère structurel**).
- Inclure dans le budget 2024 un compte « CAST-Fonds du soutien patriotique (FSP) » (programme budgétaire) ; le budget 2024 devra également inclure une annexe détaillant les modalités de financement du FSP (**repère structurel**) ;
- réaliser et publier sur le site web du ministère en charge des finances un diagnostic de gouvernance avec l'appui du FMI d'ici fin décembre 2025 (**repère structurel**). Ce rapport d'évaluation fournira une liste de recommandations politiques prioritaires pour répondre aux vulnérabilités et aux risques existants, fournissant ainsi la base pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action (**repère structurel**) ;
- optimiser les disponibilités de trésorerie des autorités et, partant, minimiser les besoins d'emprunt tout en améliorant la précision et la fiabilité des projections, de l'exécution et des rapports budgétaires (rapports trimestriels et de fin d'année sur l'exécution du budget, rapports annuels de performance des gestionnaires de programmes, comptes de gestion des comptes du Trésor, états financiers du gouvernement, **repère structurel continu**) ;
- améliorer la prévisibilité des besoins de trésorerie et des plans de contrôle des engagements en réduisant les écarts par rapport aux dépenses et aux résultats prévus ;
- améliorer les délais de production et la fiabilité des comptes annuels et passer à des rapports comptables réguliers en cours d'année ;

- Améliorer l'exercice de la fonction comptable par les départements des recettes (douanes, impôts et trésor) et passer à une application de la comptabilité d'exercice ;
- publier un rapport d'évaluation des dépenses fiscales pour la période 2017-2021, y compris une analyse d'impact économique et social d'ici fin décembre 2024 (**repère structurel**).

84. Dans le cadre de la lutte contre la corruption, les perspectives seront déterminées par une plus large couverture de l'univers d'audit du secteur public, le contrôle effectif des déclarations de revenus du patrimoine et l'intensification des enquêtes et investigations en vue de poursuites devant les juridictions compétentes de tous les cas de corruption et des infractions assimilées. Des activités de prévention de la corruption, des campagnes de sensibilisation (causeries éducatives dans les écoles, les grandes écoles de formation professionnelle des fonctionnaires, l'académie de police, etc.) et des campagnes d'information seront organisées par l'ASCE-LC en vue d'une large diffusion de la loi anti-corruption et de la promotion de la connaissance des effets néfastes de la corruption. En outre, le gouvernement envisage l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption qui prendra en compte les résultats de la politique nationale 2012-2016, ainsi que les conclusions des études thématiques menées par l'ASCE-LC dans les secteurs suivants présentant des risques de corruption plus élevés et systémiques : police, éducation, propriété, santé, transport, douanes, fiscalité et marchés publics.

85. Les mesures suivantes sont envisagées à court et moyen terme pour améliorer la gouvernance et renforcer la lutte contre la corruption :

- Publication sur le site Internet du ministère des finances des rapports annuels (et trimestriels, dans la mesure du possible) sur l'exécution du budget, qui comprendront également des informations sur l'utilisation des fonds déboursés dans le cadre du FSW (**repère structurel continu**).
- Publication des statistiques sur les cas de corruption et de détournement de fonds qui ont fait l'objet d'une enquête et d'une sanction ;
- Dans le cadre de la mise en place du compte unique du Trésor, nous nous engageons à mettre en œuvre les conclusions de l'étude sur l'impact de la clôture des comptes publics, ainsi que les recommandations du Conseil des ministres sur la centralisation des fonds publics (**repère structurel**).
- Renforcer l'évaluation, la quantification et le suivi des risques budgétaires sur une base régulière, en se concentrant non seulement sur les PPP mais aussi sur les projets d'investissement traditionnels (non-PPP) et poursuivre la mise en œuvre des recommandations du PIMA. (**repère structurel**). Pour renforcer encore les pratiques en matière d'investissement public et de passation de marchés, nous mettrons en place un dispositif d'analyse de la soutenabilité budgétaire des PPP et une base de données sécurisée de suivi des contrats PPP. Nous élaborerons également un modèle financier standard, un guide PPP, un manuel de procédure de l'Unité PPP. Nous mènerons des analyses coûts-avantages des projets d'investissement public, et donnerons aux autorités

chargées de la passation des marchés l'accès aux informations sur les bénéficiaires effectifs et créerons des bases de données sur les garanties.

- Mettre en place un registre des bénéficiaires effectifs directement et librement accessible aux autorités gouvernementales compétentes (y compris les autorités de surveillance financière, les autorités fiscales, les autorités chargées des marchés publics et les autorités minières) et aux institutions financières soumises à des obligations de vigilance à l'égard de la clientèle (**repère structurel**) ;
- Publier des informations sur les bénéficiaires effectifs des entités ayant obtenu des marchés publics pour lutter contre l'insécurité alimentaire, améliorer l'approvisionnement en eau potable ou acheter des intrants agricoles et des denrées alimentaires destinées à être vendues à des prix subventionnés (**repère structurel**) ;
- En ce qui concerne le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, des mesures ont été adoptées pour sortir le Burkina Faso de la liste des juridictions sous haute surveillance du Groupe d'Action Financière (GAFI) et un calendrier de mise en œuvre desdites mesures a été défini.
- Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions de sortie de la liste grise du GAFI et de celui de la Stratégie Nationale de LBC/FT couvrant la période 2020 à 2024, les services techniques compétents du Ministère de l'Economie, des Finances et de la prospective envisagent la réalisation, à court terme, de : (i) des échanges avec les partenaires techniques et financiers du Burkina Faso, notamment certaines missions diplomatiques disposées à apporter un appui financier au pays ; et (ii) des communications à l'endroit des parties nationales concernées par la réalisation des actions précitées.

V. Facteurs de risque pour le programme et mesures d'atténuation

86. Les perspectives de croissance étant faites sur la base d'hypothèses, une analyse des risques s'impose pour prendre des mesures liées aux incertitudes pesant sur les activités économiques tant au niveau mondial que national. Les risques identifiés peuvent être regroupés en trois (03) catégories, à savoir (i) les risques macroéconomiques, (ii) les risques liés à la dette publique et (iii) les autres risques.

Au titre des risques macroéconomiques

87. Les risques macroéconomiques peuvent être subdivisés en deux types que sont les risques internes et les risques externes. Les risques internes sont liés principalement à la persistance de la crise sécuritaire, à la mauvaise pluviosité et aux attaques des agro-ravageurs. Les risques externes concernent la volatilité du taux de change et des prix mondiaux des produits de base, la survenue de pandémies et de l'incertitude des financements extérieurs.

Concernant les risques liés à la dette publique

88. Les différents risques identifiés découlent de la Stratégie de dette à moyen terme (SDMT) 2023-2025 réalisée par la cellule technique d'endettement. Au regard du rythme d'évolution de la dette publique, un certain nombre de risques pèse sur les capacités futures du pays à faire face à ses engagements. Ce sont essentiellement : (i) le risque de refinancement ; (ii) le risque de taux de change, et (iii) le risque de taux d'intérêt.

Pour les autres risques

89. Les autres risques sont relatifs aux PPP et au fonctionnement des démembrements de l'Etat. En effet, au regard des clauses contractuelles, les PPP pourraient induire des passifs financiers et/ou budgétaires pour l'Etat. L'incidence potentielle de ces risques engendrerait des arriérés de paiement et partant un accroissement de la dette publique et des dépenses du Budget de l'Etat.

90. Quant aux risques relatifs au fonctionnement des démembrements de l'Etat (sociétés d'Etat, fonds nationaux, organismes de prévoyance sociale et collectivités territoriales), ils découlent notamment de leur incapacité à honorer leurs engagements. Ils se matérialisent par le biais de transfert budgétaire afin d'éviter le retard ou le défaut de paiement en cas de problème de liquidité ou de solvabilité.

Les mesures d'atténuation des risques

91. Pour minimiser l'impact de ces risques sur les résultats économiques et financiers escomptés, des mesures d'atténuation ont été identifiées. Il s'agit de :

- diversifier les sources approvisionnements en hydrocarbures, rechercher des prix compétitifs, faire des achats à terme ;
- renforcer la gouvernance politique et des réformes institutionnelles. En outre, il serait indispensable de mettre l'accent sur la mobilisation des ressources internes à travers l'accélération de la modernisation des procédures de recouvrement et la poursuite de la lutte contre la fraude, le faux et la corruption ;
- mettre l'accent sur le renforcement des capacités opérationnelles des FDS, la cohésion sociale, la bonne gouvernance, l'amélioration de la participation citoyenne et le renforcement de la coopération régionale et internationale dans la lutte contre le terrorisme ainsi que la sécurisation des grandes zones de production (agricoles, minières, etc.) ;
- poursuivre les actions de modernisation de l'agriculture, à travers entre autres la maîtrise d'eau par la réalisation d'ouvrages de retenue d'eau, le renforcement de l'appui-conseil, la formation des acteurs ainsi que le renforcement de la recherche- développement dans le secteur agricole ;
- privilégier les emprunts libellés en devises à parité fixe et recourir aux ressources concessionnelles pour le financement des besoins de l'économie ;

VI. MODALITES DU PROGRAMME

92. Le nouveau programme appuyé par la FEC portera pour les prochaines quatre années avec des revues semestrielles, et les deux premières revues auront lieu respectivement le 15 mars 2024 et le 15 septembre 2024 ou après. Les résultats du programme seront évalués sur la base des tableaux 1 et 2 conformément au protocole d'accord technique, qui définit les critères de réalisation quantitatifs, les actions préalables, les repères structurels, et les exigences en matière de communication de données aux services du FMI.

Tableau 1. Burkina Faso: Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour l'accord au titre de la FEC, 2023-24
(milliards FCFA)

	2023		2024	
	Dec.	Mars 1/	Juin	Sept. 1/
	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
Critères de réalisation quantitatifs				
Plafond du financement intérieur net de l'État 2/ 3/ 4/ 5/	739.9	143.1	286.3	429.4
Plafond du montant de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (VA) 2/ 6/ 7/	410.0	410.0	410.0	410.0
Plafond du cumul d'arriérés extérieurs par l'État 8/	-	-	-	-
Plafond du montant garanti par l'État des prêts intérieurs aux fournisseurs et contracteur 8/	-	-	-	-
Plafond du montant garanti par l'État sur le préfinancement bancaire pour l'investissement public 8/	-	-	-	-
Plafond du déficit budgétaire primaire, y compris les dons 2/	560.0	104.7	209.5	314.2
Objectifs indicatifs				
Plafond du cumul d'arriérés intérieurs par l'État 8/	-	-	-	-
Plancher des recettes de l'État 2/	2,374.3	657.1	1,314.3	1,971.4
Plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté 2/	296.2	75.9	151.7	227.6
Plafond du stock des demandes des remboursements de la TVA certifié et non payées de plus de 30 jours 2/	40.0	40.0	40.0	40.0
Plafond des dépenses primaires courantes 2/ 9/	1,906.5	503.9	1,007.8	1,511.7
Plafond du montant de valeur nominale des PPP contractés 2/	200.0	200.0	200.0	200.0

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les chiffres de mars (et septembre) sont objectifs indicatifs, excepté pour les critères de réalisation continus. Les chiffres de juin et décembre sont critères de réalisation continus.

2/ Cumulatif depuis le début de l'année.

3/ Le plafond du financement intérieur net sera ajusté pour tenir compte du manque à gagner sur le décaissement des dons et des prêts par rapport au programme, tandis que le déficit global est ajusté pour tenir compte du manque à gagner sur le décaissement des dons par rapport au programme.

4/ Le plafond du financement intérieur net sera ajusté à la hausse en fonction du montant de la titrisation des remboursements de TVA impayés d'ici fin décembre 2023, et plafonnées à 85 milliards de FCFA, comme prévu dans le protocole d'accord technique.

5/ Le plafond du financement intérieur net sera diminué de l'intégralité du produit de tout appui budgétaire concessionnel lié aux opérations de gestion de la dette comme prévu dans le protocole d'accord technique.

6/ La limite n'est pas liée à des projets particuliers.

7/ Le plafond du montant de la dette extérieure sera majoré de la valeur actuelle du montant total de tout prêt concessionnel lié aux opérations de gestion de la dette comme prévu dans le protocole d'accord technique.

8/ À observer de manière continue.

9/ Les dépenses primaires courantes comprennent les dépenses liées à la masse salariale, aux biens et services et les subventions à l'énergie et excluent les paiements d'intérêts.

Tableau 2. Burkina Faso : Conditionnalité structurelle dans le cadre du nouvel accord au titre de la FEC

Repères	Objectif	Date d'achèvement
Soumettre au Parlement le budget révisé pour 2023 conformément aux objectifs du programme.	Réduire les risques fiscaux.	Action préalable.
Charger l'ASCE-LC de lancer un audit de tous les arrières et dettes flottantes de l'Etat.	Renforcer la gouvernance et la transparence fiscale.	Action préalable.
Ne pas conclure de nouveaux accords, hors le secteur de sécurité qui pourraient impacter le sentier de la masse salariale et qui l'amèneraient au-delà de 45% des recettes fiscales en 2027.	Contenir la croissance de la masse salariale.	Continu.
Publier les informations relatives aux bénéficiaires effectifs des entités ayant obtenu des contrats de marchés publics pour lutter contre l'insécurité alimentaire sur le site web du MEFP sur une base trimestrielle le trimestre suivant l'attribution du contrat.	Renforcer la gouvernance et la lutte contre la corruption.	Continu.
Publication sur le site Internet du ministère des finances des rapports annuels (et trimestriels, dans la mesure du possible) sur l'exécution du budget, qui comprendront également des informations sur l'utilisation des fonds déboursés dans le cadre du FSW	Renforcer la gouvernance et la transparence fiscale	Continu.
Première Revue		
Soumettre le projet budget 2024 qui devra inclure un compte « CAST-Fonds du soutien patriotique (FSP) » (programme budgétaire); le budget devra également inclure une annexe détaillant les modalités de financement du FSP.	Réduire les risques fiscaux.	Fin décembre 2023.
Contenir la croissance de la masse salariale pour garantir que le ration masse salariale/recettes fiscales soit inférieur à 52.3 pour cent.	Contenir la croissance de la masse salariale.	Fin décembre 2023.
Présenter aux services du FMI les rapprochements annuels en alternance entre les registres du personnel et les registres de paie soit au niveau du ministère de l'Éducation et des autres ministères couvrant environ 50% des effectifs de la fonction publique (hors secteur de la sécurité), soit, en alternance, au niveau du ministère de la Santé et du reste des autres ministères, couvrant les 50 % restants des effectifs de la fonction publique (hors secteur de la sécurité).	Contenir la croissance de la masse salariale.	Fin décembre 2023.
Adopter les contrats de performance avec la SONABHY, la SONABEL, ainsi que le contrat tripartite entre l'État, la SONABHY et la SONABEL.	Améliorer l'efficacité du secteur de l'énergie.	Fin décembre 2023.
Publier des audits de la mise en œuvre des programmes de transferts monétaires et de toutes les dépenses d'urgence alimentaire sur le site du ministère des finances.	Renforcer la gouvernance et la transparence fiscale.	Fin décembre 2023.

Tableau 2. Burkina Faso : Conditionnalité structurelle dans le cadre du nouvel accord au titre de la FEC

Deuxième Revue		
Procéder à un examen des subventions à l'énergie et à un bilan d'application du mécanisme de fixation des prix afin de s'orienter vers une réduction des subventions sur la période du programme.	Améliorer l'efficacité du secteur de l'énergie.	Fin juin 2024.
Préparer et mettre à l'œuvre une stratégie d'apurement des arrières de l'Etat.	Renforcer la gouvernance et la transparence fiscale.	Fin juin 2024.
Relever le plafond des remboursements de crédits TVA sur le compte CAST à un niveau acceptable pour éviter l'accumulation d'arriérés.	Réduire les risques fiscaux.	Fin juin 2024.
Troisième Revue (indicative)		
Soumettre le projet de budget pour le prochain exercice financier conformément aux objectifs du programme, y compris un document budgétaire ou une annexe détaillant les plans de lutte contre le changement climatique et les crédits budgétaires liés au climat sur la base d'une méthodologie convenue d'étiquetage du budget climatique.	Réduire les risques fiscaux.	Fin décembre 2024 et chaque année suivante
Adopter un nouveau plan stratégique pour la période 2024-2027, sur la base de l'auto-évaluation de 2021.	Améliorer la mobilisation des recettes.	Fin décembre 2024.
Publier l'audit de tous les arrières et dettes flottantes de l'Etat.	Renforcer la gouvernance et la transparence fiscale.	Fin décembre 2024.
Contenir la croissance de la masse salariale pour garantir que le ration masse salariale/recettes fiscales soit inférieur à 51.8 pour cent.	Contenir la croissance de la masse salariale.	Fin décembre 2024.
Présenter aux services du FMI les rapprochements annuels en alternance entre les registres du personnel et les registres de paie soit au niveau du ministère de l'Éducation et des autres ministères couvrant environ 50% des effectifs de la fonction publique (hors secteur de la sécurité), soit, en alternance, au niveau du ministère de la Santé et du reste des autres ministères, couvrant les 50 % restants des effectifs de la fonction publique (hors secteur de la sécurité).	Contenir la croissance de la masse salariale.	Fin décembre 2024.
Quatrième Revue (indicative)		
Mettre en place un registre des bénéficiaires effectifs accessible aux autorités gouvernementales compétentes et aux institutions financières soumises à des obligations de vigilance à l'égard de la clientèle	Renforcer la gouvernance et la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme.	Fin juin 2025.
Présenter un rapport sur l'état d'avancement de la mise en place du Registre Social Unique.	Étendre la protection sociale.	Fin juin 2025.
Publier un rapport sur l'évaluation de l'impact des dépenses fiscales pour la période 2018-2021, y compris une analyse d'impact économique et social	Améliorer la gestion des risques budgétaires	Fin juin 2025.

Tableau 2. Burkina Faso : Conditionnalité structurelle dans le cadre du nouvel accord au titre de la FEC**Cinquième Revue (indicative)**

Elaborer et publier un rapport de mission de diagnostic sur la gouvernance.	Renforcer la gouvernance et la transparence fiscale.	Fin décembre 2025
S'assurer que les transferts monétaires du Programme filets sociaux (PFS) couvrent 180.000 des ménages les plus pauvres, en plus de ce qui est couvert par les donateurs.	Étendre la protection sociale.	Fin décembre 2025
Contenir la croissance de la masse salariale pour garantir que le ratio masse salariale/recettes fiscales soit inférieur à 49.5 pour cent.	Contenir la croissance de la masse salariale.	Fin décembre 2025
Présenter aux services du FMI les rapprochements annuels en alternance entre les registres du personnel et les registres de paie soit au niveau du ministère de l'Éducation et des autres ministères couvrant environ 50% des effectifs de la fonction publique (hors secteur de la sécurité), soit, en alternance, au niveau du ministère de la Santé et du reste des autres ministères, couvrant les 50 % restants des effectifs de la fonction publique (hors secteur de la sécurité).	Contenir la croissance de la masse salariale.	Fin décembre 2025
Réaliser un recensement complet des effectifs de la fonction publique et publier un rapport sur les résultats.	Contenir la croissance de la masse salariale du secteur public.	Fin décembre 2025.

Sixième Revue (indicative)

Publier un plan d'actions en matière de gouvernance à mettre en œuvre pendant la période restante du programme.	Renforcer la gouvernance et la transparence fiscale.	Fin juin 2026.
Pour améliorer l'efficacité des investissements publics, préparer une feuille de route pour renforcer l'évaluation, la quantification et le suivi des risques budgétaires des investissements publics sur une base régulière, en se concentrant non seulement sur les PPP mais également sur les projets d'investissement traditionnels (non PPP), veiller à ce que tous les projets de PPP soient soumis à analyse de la viabilité budgétaire et continuer à mettre pleinement en œuvre les recommandations du PIMA.	Réduire les risques fiscaux.	Fin juin 2026.
Poursuivre la mise en œuvre du Compte Unique du Trésor, mettre en œuvre les conclusions de l'étude sur l'impact de la clôture des comptes publics, ainsi que les recommandations du Conseil des ministres sur la centralisation des fonds publics.	Réduire les risques fiscaux.	Fin juin 2026.

Tableau 2. Burkina Faso : Conditionnalité structurelle dans le cadre du nouvel accord au titre de la FEC**Septième Revue (indicative)**

Renforcer la capacité des régies de recettes à collecter les recettes minières.	Mobilisation des recettes.	Fin décembre 2026.
Contenir la croissance de la masse salariale pour garantir que le ratio masse salariale/recettes fiscales soit inférieur à 47.1 pour cent.	Contenir la croissance de la masse salariale.	Fin décembre 2026.
Présenter aux services du FMI les rapprochements annuels en alternance entre les registres du personnel et les registres de paie soit au niveau du ministère de l'Éducation et des autres ministères couvrant environ 50% des effectifs de la fonction publique (hors secteur de la sécurité), soit, en alternance, au niveau du ministère de la Santé et du reste des autres ministères, couvrant les 50 % restants des effectifs de la fonction publique (hors secteur de la sécurité).	Contenir la croissance de la masse salariale.	Fin décembre 2026.

Attachment II. Technical Memorandum of Understanding

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels qui seront utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC). Il établit le cadre et les délais de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer l'application du programme.

CONDITIONNALITÉ

2. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs sont établis dans le tableau [1] du MPEF. Les repères structurels définis dans le programme sont détaillés dans les tableaux [2] du MPEF.

DÉFINITIONS

3. **État.** Sauf indication contraire, on entend par «État» l'administration centrale du Burkina Faso; sont exclues les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ou appartenant à l'État dont le statut juridique est autonome et qui n'est pas incluse dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. **Définition de la dette.** La définition de la dette est spécifiée au point 8 de la décision du Conseil d'administration du FMI no 16919-(20/103), adoptée le octobre 28, 2020. La «dette» s'entend comme toute obligation directe, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal et/ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :

- (i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons (y compris les bons du Trésor), titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
- (ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et
- (iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s), généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord

à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

5. Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

6. Garanties de la dette. On entend par garanties de la dette par l'État une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement de l'emprunteur (moyennant un paiement en espèces ou en nature).

7. Concessionnalité de la dette. Une dette est considérée comme concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %.¹ La Valeur Actualisée (VA) de la dette au moment où elle est contractée est calculée en escomptant les futurs paiements de l'emprunteur au titre du service de la dette sur cette dette.² Le taux d'escompte utilisé est de 5 %.

8. Dette extérieure. On entend par dette extérieure une dette contractée ou dont le service est assuré dans une monnaie autre que le franc CFA.

CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

9. Les critères de réalisation quantitatifs sont les suivants :

- (i) Un plafond relatif au financement intérieur net de l'État ;
- (ii) Un plafond relatif à la dette extérieure contractée ou garantie par l'État en VA ;
- (iii) Un plafond relatif aux arriérés de paiement au titre du service de la dette extérieure ;
- (iv) Un plafond relatif aux prêts intérieurs garantis aux fournisseurs et prestataires de services ;
- (v) Un plafond relatif au montant garanti par l'État sur le préfinancement bancaire d'investissements publics et ;
- (vi) Un plafond relatif au déficit budgétaire primaire (base engagements), y compris les dons.

A. Financement intérieur net de l'État

Définition

10. On entend par financement intérieur net de l'État la somme (i) du crédit bancaire net à l'État, comprenant le crédit bancaire net à l'État comme défini ci-après à l'égard des institutions bancaires nationales ; (ii) du stock non remboursé des bons et obligations du Trésor (qui devrait inclure aussi

¹ La page ci-après du site Web du FMI offre un outil pour calculer l'élément don dans un large éventail de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/>

² Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

des émissions syndiquées) détenus en dehors des banques commerciales nationales ; (iii) des recettes de privatisation et autres créances et dettes de l'État à l'égard des institutions non bancaires nationales; (iv) la dette titrisée ; (v) les crédits TVA; (vi) tous les autres arrières et dettes flottantes. Le crédit bancaire net à l'État est défini comme le solde des créances et des dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances de l'État incluent les encaisses de l'État burkinabè, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales, les obligations cautionnées et les dépôts de l'État aux Comptes chèques postaux (CCP). La dette de l'État à l'égard du système bancaire inclut le financement de la banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, et le refinancement des obligations cautionnées), les titres de l'État détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres de l'État détenus par les banques commerciales). Le crédit bancaire net à l'État est calculé sur la base des données fournies dans le TOFE. Tous ces éléments sont calculés sur la base du rapport d'exécution du budget de l'État, qui est présenté chaque mois dans le tableau des opérations financières de l'État préparé par le Ministère de l'économie, des finances et de la prospective.

Ajustement

11. Le plafond cumulatif relatif au financement intérieur net sera ajusté à la hausse d'un montant équivalent à la différence entre l'aide extérieure au programme effective et son montant projeté, si l'aide extérieure au programme est inférieure au montant programmé, à concurrence de 75 milliards de francs CFA. Cette différence sera calculée par rapport aux projections du tableau 1 ci-après. Le plafond ne sera pas ajusté à la baisse au cas où l'aide extérieure au programme serait plus élevée que le montant programmé.

Tableau 1. Projections de l'aide extérieure au programme		
(Cumulée, en milliards de FCFA)		
	Fin décembre 2023	Fin juin 2024
Dons et prêts programmes	0	56.3
(dont : dons programme)	0	0

12. Le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Perspective transmettra les données sur le financement intérieur net au FMI dans les six semaines suivant la fin de chaque trimestre.

B. Nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État et valeur actuelle de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État

13. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 4 du présent protocole. Il utilise le concept de concessionnalité tel que défini au paragraphe 7 du présent protocole. Ce critère de réalisation s'applique également à toute dette privée garantie par l'État qui constitue une dette publique conditionnelle telle que définie dans les paragraphes 4 à 7 du présent

protocole. Aux fins de ce critère de réalisation, le terme «État» inclut l'administration centrale du Burkina Faso, les entreprises publiques qui reçoivent des transferts publics, les collectivités locales et d'autres entités du secteur public (y compris les organismes d'administration publique, professionnels, scientifiques et techniques). Cependant, ce critère de réalisation ne s'appliquera pas aux bons et aux obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA, aux dettes commerciales liées à l'importation dont l'échéance est inférieure à un an ou aux prêts du FMI. Il est mesuré sur une base cumulée à partir de la date d'approbation de l'accord FEC par le Conseil d'administration du FMI, et aucun facteur d'ajustement ne s'appliquera.

14. Pour 2023 et 2024, le gouvernement s'engage à ne pas contracter ni garantir une dette extérieure (concessionnelle ou non) avec un dépassement de la VA totale supérieure au plafond indiqué dans le tableau [1] du MPEF, mesuré de manière cumulée à compter du début de l'année (à savoir le 1^{er} janvier de chaque année). Dans le cas d'un prêt concessionnel ou non au titre du reprofilage de la dette, le plafond peut être relevé à concurrence de la VA du montant total du prêt si un tel reprofilage constitue une amélioration du profil global de la dette ainsi que déterminé par l'équipe du FMI. Les autorités consulteront à l'avance l'équipe du FMI lorsqu'une telle opération de reprofilage de la dette devrait se concrétiser. Toutes les autres dispositions et définitions du paragraphe 13 continueront de s'appliquer.

Délais de communication des informations

15. Les détails sur tout prêt (conditions et créanciers) contracté par l'État doivent être communiqués dans les quatre semaines suivant la fin du mois. La même obligation s'applique aux garanties octroyées par l'État.

C. Non-accumulation de nouveaux arriérés de paiement du service de la dette extérieurs par l'État

16. On entend par arriérés du service de la dette extérieurs les paiements du service de la dette extérieurs exigibles mais impayés à leur date d'échéance contractuelle. Dans le cadre du programme, l'État accepte de ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception d'arriérés découlant d'obligations de paiements extérieurs en cours de renégociation avec les créanciers, y compris les créanciers bilatéraux qui ne font pas partie du Club de Paris. La non-accumulation d'arriérés extérieurs nouveaux de l'État est un critère de réalisation à respecter de manière continue.

D. Garantie par l'État de nouveaux prêts intérieurs aux fournisseurs et prestataires de services

17. L'État s'engage à ne pas fournir de nouvelles garanties sur les prêts intérieurs à ses fournisseurs ou prestataires de services. Ce critère de réalisation doit être observé de manière continue. Aux fins de ce critère de réalisation, le terme «État» inclut l'administration centrale, les établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC), les établissements publics administratifs (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les établissements publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés d'État, et les sociétés d'économie mixte (sociétés

publiques dotées d'une autonomie financière et dont l'État détient au moins 50 % du capital) et les agences de l'État.

E. Garantie par l'État de nouveaux préfinancements bancaires d'investissements publics

18. L'État s'engage à ne pas garantir de nouveaux préfinancements bancaires d'investissements publics. Dans un accord de préfinancement, une entreprise privée à laquelle l'État octroie un contrat de travaux publics obtient un prêt auprès d'une banque commerciale nationale ou d'un groupe de banques commerciales. Le ministère des Finances garantit ce prêt et signe en même temps un accord inconditionnel et irrévocable de substitution au débiteur pour s'acquitter de l'ensemble du principal et des intérêts. Aux fins de ce critère de réalisation, le terme «État» désigne l'administration centrale, les institutions publiques à caractère industriel ou commercial (EPIC), les organismes publics à caractère administratif (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les organismes publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés d'État, et les sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière et dont l'État détient au moins 50 % du capital) et les agences de l'État. Ce critère de performance doit être observé de manière continue.

F. Déficit budgétaire primaire de base, y compris les dons

Définition

19. Aux fins du programme, le solde budgétaire primaire intérieur est calculé sur la base des engagements. Il est défini comme la différence entre les recettes intérieures (y compris les dons) et les dépenses publiques, moins les paiements d'intérêts et les dépenses en capital financées par l'extérieur. Les paiements d'arriérés ne sont pas inclus dans le calcul du solde primaire intérieur.

Ajustement

20. Le plafond du déficit budgétaire primaire, sera ajusté à la hausse d'un montant équivalent à la différence entre les dons extérieurs au programme effectifs et leur montant projeté, à concurrence de [75] milliards de francs CFA. Cette différence sera calculée par rapport aux projections (voir tableau 1). Le plafond ne sera pas ajusté à la baisse au cas où les dons extérieurs au programme effectifs seraient plus élevés que le montant projeté.

OBJECTIFS INDICATIFS QUANTITATIFS

21. Le programme inclut également des objectifs indicatifs quantitatifs pour :

- (i) Un plafond relatif à l'accumulation d'arriérés intérieurs ;
- (ii) Un plancher relatif au total des recettes de l'État;
- (iii) Un plancher relatif aux dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté;
- (iv) Un plafond du stock des demandes de remboursement de la TVA certifiée et non payée de plus de 30 jours ;
- (v) Un plafond relatif aux dépenses courantes primaires ;

(vi) Un plafond relatif aux partenariats public-privé.

G. Montants à payer, y compris les arriérés de paiements intérieurs par l'État

22. Les "montants à payer" (ou "soldes impayés") comprennent les arriérés domestiques et la dette flottante et représentent les obligations échues de l'État. Elles sont définies comme des dépenses prises en charge par le comptable public, mais qui n'ont pas encore été payées. Aux fins du programme, ces obligations comprennent (i) les factures dues et non payées aux entreprises non-financières publiques et privées, y compris les remboursements TVA ; et (ii) le service de la dette intérieure.

23. Aux fins du programme, les arriérés de paiement intérieurs sont les soldes impayés aux fournisseurs et au service de la dette intérieure. Les arriérés à l'égard des fournisseurs sont définis comme des obligations en souffrance du gouvernement envers les entreprises non financières publiques et privées pour lesquelles le retard de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours ; les arriérés sur le service de la dette intérieure se réfèrent aux obligations du service de la dette pour lesquelles le retard de paiement dépasse 30 jours au-delà du délai stipulé dans les contrats, y compris toute période de grâce applicable.

24. La dette flottante correspond aux encours pour lesquels le délai de paiement n'excède pas le délai réglementaire de paiement n'excède pas le délai réglementaire (90 jours pour les dettes envers les sociétés non financières et 30 jours pour le service de la dette).

25. Aux fins du programme, le plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs est de zéro. Cet objectif indicatif fera l'objet d'un suivi permanent de la part des autorités et tout manquement sera rapidement signalé aux services du FMI.

H. Recettes de l'État

Définition

26. Les recettes de l'État sont calculées sur une base caisse. Elles incluent toutes les recettes fiscales recouvrées par la Direction générale des impôts, la Direction générale des douanes, le Trésor burkinabè et les autres cellules de recouvrement des recettes. Elles incluent aussi les recettes des chèques trésor.

I. Dépenses sociales courantes de réduction de la pauvreté

Définition

27. Les dépenses sociales sont la somme des dépenses courantes incluses dans le programme de dépenses sociales tel que défini dans la loi de finances. Le programme de dépenses sociales est défini comme étant la somme des programmes du budget ou des parties de programmes qui ciblent les ménages pauvres et : i) assurent l'accès aux services sociaux de base ; ii) facilitent l'accès aux services de santé et aux programmes de nutrition ; iii) combattent le VIH/sida ; iv) facilitent l'accès à l'eau potable ; v) améliorent les conditions de vie, y compris l'environnement et l'assainissement ; ou vi) assurent la protection sociale. Seuls sont retenus les postes budgétaires de ces programmes ou parties de programmes qui sont classés comme dépenses sociales.

J. Remboursements de la TVA certifiés et impayés de plus de 30 jours

Définition

28. Aux fins du programme, le stock des demandes de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui ont été certifiées mais restent impayées pendant plus de 30 jours est constitué des montants des remboursements signés. Le délai de 30 jours commence à la date de signature du certificat de remboursement par le directeur général des impôts.

K. Dépenses courantes primaires

Définition

29. Aux fins du programme, la dépense courante primaire est définie comme la somme des dépenses de la masse salariale, des dépenses en biens et services, des transferts courants et à l'exclusion des paiements d'intérêts.

Clause consultative sur la masse salariale

30. Si, à la fin de chaque trimestre (c'est-à-dire le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre) pendant la durée du programme, la croissance annuelle observée de la masse salariale (mesurée comme un taux de croissance glissant sur 12 mois) est supérieure au taux de croissance de la masse salariale projeté pour chaque année du cadre macroéconomique du programme (voir tableau 2 ci-dessous), les autorités doivent consulter les services du FMI. Au cours de cette consultation, les autorités doivent expliquer les causes de l'écart entre le taux de croissance de la masse salariale observé et le taux de croissance prévu dans le cadre macroéconomique, ainsi que les mesures correctives qu'elles ont l'intention de mettre en œuvre.

2023	2024	2025	2026	2027
[8.7]	[9.6]	[6.0]	[5.3]	[4.3]

L. Partenariats public-privé

Définition

31. Un partenariat public-privé est défini comme un contrat à long terme entre une partie privée et une entité publique, en vue de la fourniture d'un bien ou d'un service public, dans lequel la partie privée assume un risque et des responsabilités de gestion considérables, et la rémunération est liée aux résultats. Les accords de préfinancement et de crédits fournisseurs sont exclus.

Informations complémentaires pour le suivi du programme

Afin de permettre aux services du FMI d'évaluer les résultats obtenus dans le cadre du programme, les autorités s'engagent à leur communiquer les données suivantes, sous forme papier et/ou fichier électronique MS Excel, aux fréquences et dans les délais précisés ci-dessous.

Tableau 2. Résumé des exigences en matière de communication de données

Information	Institution responsable	Fréquence des données	Fréquence de la communication des données
<i>Finances publiques</i>			
Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et tableaux annexes traditionnels (si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles en temps voulu, une estimation linéaire de l'exécution fondée sur les projections annuelles sera utilisée)	Ministère de l'économie, des finances et de la prospective (MEFP/DGTCP)	Mensuelle	6 semaines
Financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et stock des bons et obligations du Trésor non remboursés)	MEFP/DGTCP et BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Données mensuelles sur le taux d'exécution par poste douanier par rapport aux projections mensuelles	MEFP/DGD	Mensuelle	6 semaines
Rapport trimestriel sur les réalisations et les mesures prises en vue d'améliorer le contrôle et la supervision des contribuables en utilisant le numéro d'identification fiscal unique pour contrevérifier les informations entre la DGI et la DGD, en commençant par les gros contribuables	MEFP/DGI	Trimestrielle	6 semaines
Données sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, avec des détails sur les sources de financement	MEFP/DGEP	Semestrielle	6 semaines
Stock de la dette extérieure, le service de la dette extérieure, la dette extérieure contractée et le remboursement de la dette extérieure	MEFP/DGTCP	Trimestrielle	6 semaines
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté sous forme de tableau	MEFP/DGB	Mensuelle	6 semaines

Tableau 2. Résumé des exigences en matière de communication de données

Information	Institution responsable	Fréquence des données	Fréquence de la communication des données
Prix, consommation et taxation des produits pétroliers, avec : (i) la structure des prix pour le mois concerné; (ii) le calcul détaillé de la structure des prix, du prix f.à.b. au prix de détail; (iii) les volumes achetés et distribués aux fins de la consommation par la SONABHY, avec distinction entre vente au détail et à l'industrie; et (iv) une ventilation des recettes fiscales tirées des produits pétroliers — droits de douane, taxes sur les produits pétroliers (TPP) et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — et montant des subventions à payer	CIDPH, MEFP/DGD/DGT CP, SONABHY	Mensuelle	4 semaines
Rapport trimestriel, incluant des données mensuelles, sur les comptes de la SONABHY, y compris plus/moins-values sur les achats et ventes des produits hydrocarbures par produit, situation de trésorerie et compte de résultat, compte tenu de toute subvention reçue et titre d'État émis ou vendu au système bancaire ou autre	SONABHY/	Trimestrielle	6 semaines
Rapport trimestriel, incluant des données mensuelles, sur les comptes de la SONABEL, y compris situation de trésorerie et compte de résultat, compte tenu de toute subvention, don et prêt pour projets accordé par les partenaires techniques et financiers	SONABEL/	Trimestrielle	6 semaines
État mensuel des comptes auprès du Trésor, ventilés par grande catégorie (services administratifs, entreprises publiques, entreprises parapubliques, entreprises d'administration publique, organismes internationaux, déposants privés et autres)	MEFP/DGTCP	Mensuelle	6 semaines
Rapport d'activité trimestriel de la Direction des enquêtes et des renseignements sur ses activités, y compris le contrôle des contribuables entre la DGI et la DGD au	MEFP/DGI/DGD	Trimestrielle	6 semaines

Tableau 2. Résumé des exigences en matière de communication de données

Information	Institution responsable	Fréquence des données	Fréquence de la communication des données
moyen du numéro d'identification fiscal, en commençant par les grands contribuables			
Projections mensuelles des recettes douanières par poste de douane sur une base annuelle et rapport comparant les résultats mensuels aux prévisions	MEFP/DGD	Mensuelle	6 semaines
« Champ 44 » maintenu actif pour la saisie des références de l'avis d'inspection pour toutes les déclarations en douane	MEFP/DGD	Mensuelle	Continue
Projections mensuelles (annualisées) des recettes de la DGI par type et rapport comparant les résultats mensuels aux prévisions	MEFP/DGI	Mensuelle	3 mois
Projections mensuelles (annualisées) des recettes de la DGTCP par type et rapport comparant les résultats mensuels aux prévisions	MEFP/DGTCP	Mensuelle	3 mois
Rapport trimestriel sur les remboursements de la TVA, y compris les virements reçus de l'ACCT, le montant cumulé payé depuis le début de l'année en cours, le stock des demandes de remboursement certifiées (régisseurs d'avance) et le total des demandes de remboursement de la TVA traitées (DGE, DLC)	MEFP/DGI	Trimestrielle	3 mois
Mise à jour mensuelle des bases de données sur les PPP et les garanties souveraines	MEFP/UPPP	Mensuelle	4 semaines
Situation mensuelle de la subvention implicite des prix à la pompe	CIDPH	Mensuelle	4 semaines
Données mensuelles des nouvelles dettes intérieures contractées (y compris le crédit	MEFP/DGTCP	Mensuelle	6 semaines

Tableau 2. Résumé des exigences en matière de communication de données

Information	Institution responsable	Fréquence des données	Fréquence de la communication des données
bancaire, toutes les émissions de dette souveraine et les titrisations) et amorties.			
<i>Bilan consolidé des institutions monétaires</i>			
Bilan consolidé des institutions monétaires	Directeurs nationaux de la BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Données provisoires sur la situation monétaire	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Données finales sur la situation monétaire	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Taux d'intérêt créditeur et débiteur	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Indicateurs usuels de contrôle bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
<i>Balance des paiements</i>			
Données annuelles préliminaires de la balance des paiements	BCEAO	Annuelle	9 mois
Statistiques du commerce extérieur	MEFP/INSD	Mensuelle	3 mois
Révision éventuelle des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions en capital)	BCEAO	Dès révision	2 semaines
<i>Secteur réel</i>			
Comptes nationaux annuels provisoires et révision éventuelle	MEFP/INSD	Annuelle	6 mois
Comptes nationaux trimestriels provisoires et révision éventuelle	MEFP/INSD	Trimestrielle	3 mois
Indices mensuels des prix à la consommation désagrégés	MEFP/INSD	Mensuelle	4 semaines

Tableau 2. Résumé des exigences en matière de communication de données

Information	Institution responsable	Fréquence des données	Fréquence de la communication des données
Les réalisations mensuelles et les prévisions jusqu'à fin décembre de l'année en cours 2023 de la production par mine et minerai et des exportations en volume et en valeur ; situation des mines et mines en construction.	MEFP/DGD et MEMC/DGMG/D GESS	Mensuelle	3 mois
<i>Réformes structurelles et autres données</i>			
Toute étude ou rapport officiel consacré à l'économie du Burkina Faso.	MEFP/DGEP		À compter de sa publication ou dès son entrée en vigueur
Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières.	MEFP/SG		À compter de sa publication ou dès son entrée en vigueur
Toute étude ou rapport officiel consacré aux mesures prises pour la lutte contre la corruption.	ASCE-LC		À compter de sa publication ou dès son entrée en vigueur.
Inclure une annexe au budget 2025, qui détaille les plans de lutte contre le changement climatique (y compris l'allocation des ressources et l'évaluation de la marge de manœuvre budgétaire pour les infrastructures respectueuses du climat).	MEFP/DGB		À compter de sa publication ou dès son entrée en vigueur.



BURKINA FASO

DEMANDE D'ACCORD QUADRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT — ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE¹

Le 7 septembre 2023

Approuvée par
Annalisa Fedelino
et **Bergljot Barkbu**
(FMI), et **Manuela**
Francisco et **Abebe**
Adugna (IDA)

Effectuée conjointement par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA).

Risque de surendettement extérieur	Modéré
Risque de surendettement global	Modéré
Décomposition de la notation du risque	Une certaine marge d'absorption des chocs, mais dans des proportions limitées
Élément d'appréciation	Oui : le risque de surendettement extérieur a augmenté compte tenu de fortes incertitudes macroéconomiques et de l'incertitude qui entoure les financements concessionnels des bailleurs de fonds

Le Burkina Faso continue de présenter un risque modéré de surendettement extérieur et de surendettement public global, et sa dette demeure viable à moyen terme. Le Burkina Faso est actuellement classé parmi les pays présentant une capacité d'endettement jugée « moyenne ».

² Ces niveaux de risque sont inchangés par rapport à l'analyse de viabilité de la dette de mars 2023. Tous les indicateurs de la dette extérieure restent en deçà des seuils indicatifs pertinents dans le scénario de référence ainsi qu'en appliquant le test de résistance le plus extrême. Si les résultats mécaniques font état d'un faible risque de surendettement extérieur, une appréciation a été faite étant donné la forte incertitude macroéconomique ainsi que l'incertitude qui entoure les financements concessionnels des bailleurs de fonds autres que la

¹ La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) a été conjointement réalisée par le FMI et la Banque mondiale, en collaboration avec les autorités burkinabè.

² L'indicateur composite du Burkina Faso est de 2,93 selon les *Perspectives de l'économie mondiale* d'avril 2023 et l'indice EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales) de 2021 publié, ce qui correspond à une capacité d'endettement moyenne.

Banque mondiale. Le risque de surendettement extérieur est donc jugé modéré. La dette publique globale dépasse le repère correspondant dans le scénario le plus extrême d'un choc sur les cours des produits de base. Le risque de surendettement global du Burkina Faso reste donc modéré, avec une certaine marge, quoique limitée, pour absorber les chocs sur la dette extérieure. Parmi les principaux facteurs de vulnérabilité liés à la viabilité de la dette, on peut citer les suivants : i) les dépenses nécessaires pour remédier à l'insécurité alimentaire et à la crise humanitaire ; ii) les dépenses nécessaires pour maîtriser la crise sécuritaire ; iii) les risques de refinancement accrus qui découlent du soutien limité des bailleurs de fonds, alors qu'une grande partie du portefeuille de la dette est assortie d'échéances relativement courtes ; iv) le recours accru au marché obligataire régional de l'UEMOA, qui est onéreux et v) une base d'exportation non diversifiée, et une grande vulnérabilité aux chocs externes sur les prix.

PERIMETRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. Le périmètre de la dette publique englobe la dette de l'administration centrale, les garanties, la dette des administrations locales et la dette non garantie des entreprises publiques (tableau 1 du texte). Dans le cadre de la politique de financement durable du développement de la Banque mondiale (SDFP), les autorités ont élargi le périmètre de la dette publique, publiée dans un bulletin trimestriel sur la dette (*Bulletin statistique de la dette*). La dette des administrations locales et la dette des entreprises publiques sont désormais suivies par le système d'information sur la dette SYGADE, et elles sont communiquées. Le bulletin contient également l'encours des prêts garantis par l'État ventilé par type de créanciers et une liste des derniers emprunts publics contractés. Les données sur les nouveaux éléments sont complètes, et le Burkina Faso est le seul pays bénéficiaire des ressources de l'IDA à publier des informations complètes sur toutes les catégories selon la carte thermique de la Banque mondiale sur la transparence de la dette (*Debt Transparency Heat Map*)³.

Tableau 1 du texte. Burkina Faso : périmètre de la dette du secteur public ^{1/}

Sous-secteurs du secteur public	Sub-sectors covered
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	X
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : administrations de sécurité sociale	
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	X

^{1/} La banque centrale n'est pas autorisée à emprunter pour le compte de l'administration centrale.

2. Malgré un niveau relativement faible de passifs conditionnels, cette AVD continue d'inclure le test de résistance relatif aux passifs conditionnels à titre de précaution (voir le tableau 2 du texte). Au Burkina Faso, les passifs conditionnels représentaient environ 10 % de la dette contractée ou garantie par l'État (dette CGE) et 5 % du PIB à la fin de 2021. Les passifs conditionnels du Burkina Faso comprennent la dette des entreprises publiques, les garanties de la dette ou la dette publique rétrocédée pour des projets et des partenariats public-privé.

3. Malgré l'amélioration de la couverture de la dette publique du pays depuis 2020, un test de résistance a été réalisé, lequel modélisait un choc combiné sur les passifs conditionnels équivalant à 8,5 % du PIB (tableau 3 du texte). Un choc de 1,5 % du PIB est inclus comme passif conditionnel pour tenir compte des garanties au secteur privé. Une dette standard des entreprises publiques de 2 % du PIB est également incluse comme passif conditionnel supplémentaire pour faire état de la dette intérieure et extérieure éventuelle garantie et non garantie d'entreprises publiques (SONABHY, SONABEL et SOFITEX par exemple). Les autorités estiment que la dette des entreprises

³ Voir [Why One African Country Opted for Full Disclosure on Debt \(worldbank.org\)](https://www.worldbank.org/why-one-african-country-opted-for-full-disclosure-on-debt)

publiques est de l'ordre de 4,6 % du PIB. Aucun choc n'est utilisé pour tenir compte des partenariats public-privé, car leur encours est inférieur à 5 % du PIB. Pour le secteur financier, la valeur par défaut de 5 % du PIB est retenue, ce qui représente la charge moyenne d'une crise financière pour les autorités.

Tableau 2 du texte. Burkina Faso : choc sur les passifs conditionnels combinés

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales ⁰ , dette garantie par l'État, dette non garantie des entreprises publiques		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	1.5	Guarantees to private sector
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	2.0	
4 PPP	35 pourcentage du stock en PPA	0.0	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5.0	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		8.5	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA DETTE

4. La dette publique a augmenté ces dernières années en raison de déficits budgétaires élevés et du recours à des emprunts intérieurs plus onéreux plutôt qu'à des emprunts extérieurs concessionnels, ce qui se traduit par des coûts de financement plus élevés

(tableaux 3 et 4 du texte).

L'encours nominal de la dette publique à la fin de 2022 est estimé à 58,3 % du PIB et il devrait augmenter à 60,9 % du PIB en 2023. La part dans la composition de la dette des emprunts intérieurs onéreux, financés sur le marché obligataire

régional de l'UEMOA, a augmenté⁴ alors que l'aide budgétaire de bailleurs de fonds est actuellement suspendue. Selon les estimations, la dette extérieure représentait 44,5 % de l'encours total de la dette à la fin de 2022, soit une baisse de plus de 10 points de pourcentage depuis 2018.

Tableau 3 du texte. Burkina Faso : encours de la dette publique, 2018–23
(en pourcentage du PIB)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Est.					
Dette publique	38.2	41.5	43.3	55.4	58.3	60.9
Dette extérieure	21.7	23.1	21.4	25.6	25.9	24.5
(part dans le total de la dette, en pourcentage)	56.8	55.6	49.3	46.2	44.5	40.3
Dette intérieure	16.5	18.4	22.0	29.8	32.4	36.4
(part dans le total de la dette, en pourcentage)	43.2	44.4	50.7	53.8	55.5	59.7
Postes pour mémoire						
Solde budgétaire global	-4.3%	-3.1%	-5.1%	-7.5%	-10.6%	-6.6%
Croissance du PIB	6.6%	5.7%	1.9%	6.9%	1.5%	4.4%

Sources : autorités burkinabè ; estimations et projections des services du FMI.

⁴ La dette intérieure s'entend comme la dette libellée dans la monnaie régionale, le franc CFA. Le choix retenu pour le périmètre de la dette repose sur la monnaie plutôt que sur la résidence, car il est difficile de contrôler la résidence des créanciers pour la dette négociée sur le marché régional. Les emprunts auprès de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) sont libellés en monnaie locale mais classés en tant que dette extérieure en appliquant les critères de résidence.

5. Entre janvier 2018 et juillet 2023, les autorités ont émis des bons du Trésor et des titres de dette publique d'un montant cumulé de 4 660 milliards de francs CFA environ. Les émissions obligataires représentaient 69 % du total des émissions, tandis que les 31 % restants étaient composés de bons du Trésor. Plus précisément, entre janvier 2018 et juillet 2023, le Burkina Faso a levé un montant cumulé de 1 426 milliards de francs CFA en bons du Trésor, la plupart à échéance de 12 mois. S'agissant des obligations, entre janvier 2018 et juillet 2023, l'État a émis un montant cumulé de 3 236 milliards de francs CFA (voir le graphique 1 du texte), avec des échéances comprises entre 3 et 10 ans.

6. Au fil du temps, l'État a eu de plus en plus recours au marché obligataire régional pour financer le déficit public. Les émissions de titres de dette publique à moyen et long termes ont progressivement augmenté et ont contribué à allonger le segment à long terme de la courbe de rendement (voir le graphique 2 du texte). En 2022, après des épisodes d'instabilité politique, le montant total des émissions a diminué par rapport à 2021 mais est resté élevé, à 773 milliards de francs CFA. Les émissions sur le marché régional ont été essentielles pour permettre au Burkina Faso de financer son déficit budgétaire : les émissions annuelles moyennes entre 2018 et 2022 représentaient 7,8 % du PIB, alors que le déficit budgétaire moyen équivalait à 6,0 % du PIB pendant la même période.

Tableau 4 du texte. Burkina Faso : ventilation des créanciers pour l'encours de la dette publique (2022)

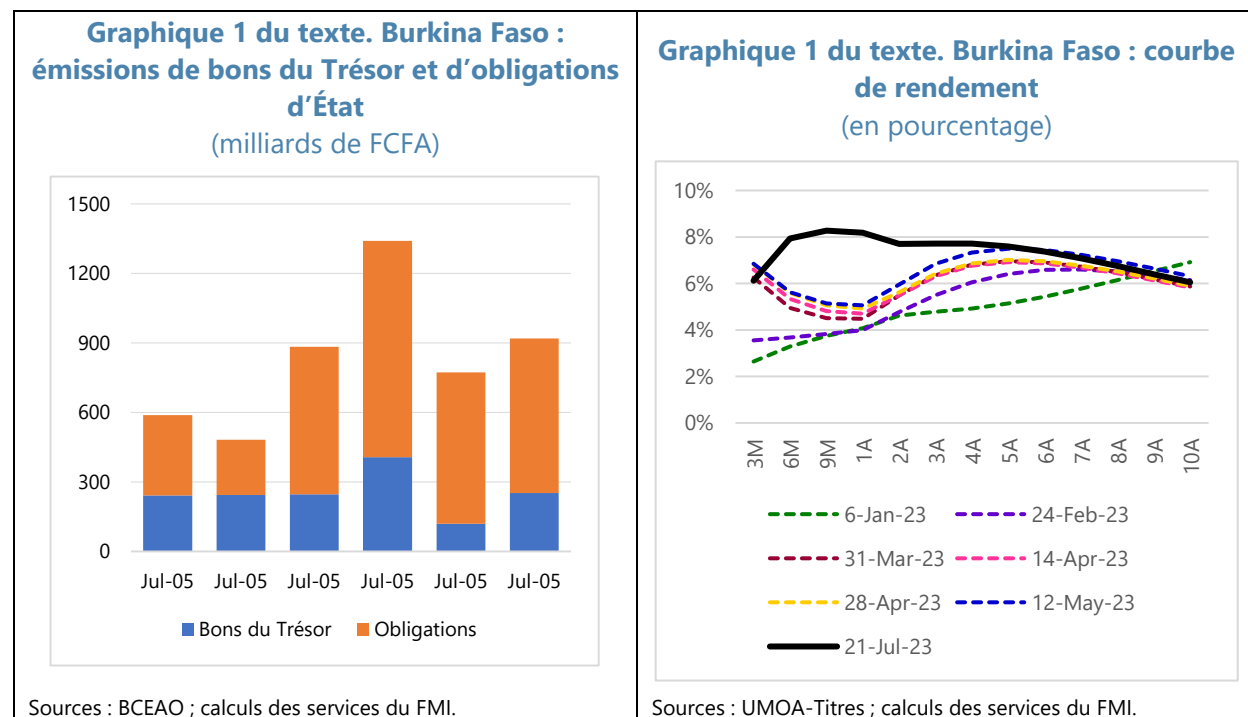
	Encours de la dette (2022 – fin de période)			Service de la dette					
	En milliards de FCFA	Pourcentage de la dette		En milliards de FCFA			En pourcentage du PIB		
		totale	du PIB	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Total	6827,8	100%	58%	1054,0	1119,4	923,3	8,9%	8,9%	6,7%
Extérieure	3017,5	44%	26%	137,6	179,6	195,2	1,2%	1,4%	1,4%
Créanciers multilatéraux	2721,0	40%	23%	106,7	142,9	158,4	0,9%	1,1%	1,2%
FMI : Fonds monétaire international	184,7	3%	2%	15,5	11,6	13,8	0,1%	0,1%	0,1%
BM : Association internationale de développement	1347,4	20%	11%	27,2	33,8	40,8	0,2%	0,3%	0,3%
Autres créanciers multilatéraux	1189,0	17%	10%	63,9	97,5	103,8	0,5%	0,8%	0,8%
BID : Banque islamique de développement	308,1	5%	3%						
FAD : Banque africaine de développement / Fonds africain de développement	363,7	5%	3%						
Créanciers bilatéraux	296,5	4%	3%	31,0	36,8	36,8	0,3%	0,3%	0,3%
Club de Paris	169,2	2%	1%	12,4	17,3	17,6	0,1%	0,1%	0,1%
AFD : France (Agence française de développement)	127,1	2%	1%						
FSD : Arabie saoudite (Fonds saoudien de développement)	25,3	0%	0%						
Hors Club de Paris	127,3	2%	1%	18,6	19,5	19,0	0,2%	0,2%	0,1%
Fonds koweïtien pour le développement économique arabe	30,5	0%	0%						
Chine	18,5	0%	0%						
Intérieure	3817,3	56%	32%	912,9	944,0	730,9	7,7%	7,5%	5,3%

Sources : autorités burkinabè ; estimations et projections des services du FMI.

7. La courbe de rendement est orientée à la hausse depuis février 2023, les taux d'intérêt sur le segment à court terme de la courbe s'inscrivant au-dessus de 8 % depuis mai 2023. Entre le 30 septembre 2022 et le 14 février 2023, le Burkina Faso n'a émis aucun titre sur le marché obligataire régional, ce qui s'explique en partie par le niveau élevé des taux d'intérêt. Le 15 février, le pays s'est de nouveau tourné vers le marché obligataire régional en émettant (principalement) des obligations d'État (graphique 1 du texte). Par conséquent, la courbe de rendement s'est progressivement orientée à la hausse et a pris une forme bombée lorsque les taux d'intérêt à un an ont dépassé le seuil des 8 % (graphique 2 du texte). En mai 2023, les autorités ont levé 60 milliards de francs CFA sur le marché régional, puis 204 milliards de francs CFA en juin 2023 et 28 milliards de francs CFA en juillet 2023. En outre, les autorités ont prévu d'augmenter leurs émissions d'obligations syndiquées avec l'intention de lever des volumes plus importants de capital à échéances plus

longues par rapport à celles proposées sur le marché régional des obligations souveraines⁵. Les obligations syndiquées sont principalement détenues par des banques régionales de l'UEMOA.

8. Le recours accru à des emprunts sur le marché intérieur a augmenté les coûts du service de la dette. À fin décembre 2022, les paiements au titre du service de la dette s'élevaient à plus de 1 100 milliards de francs CFA, dont 965 milliards de francs CFA (86,9 % du total du service de la dette) étaient dus à des créanciers intérieurs. Environ 80 % de ce montant était destiné à des remboursements de principal, la moitié étant utilisée pour amortir des bons du Trésor.



INFORMATIONS GENERALES SUR LES PREVISIONS MACROECONOMIQUES

9. Le scénario macrobudgétaire de référence s'est dégradé depuis le mois de mars. Le tableau 5 du texte synthétise les principales différences au niveau des hypothèses macroéconomiques entre l'AVD précédente (correspondant au rapport des services du FMI pour le décaissement au titre du guichet de financement des ripostes aux chocs alimentaires de la facilité de crédit rapide en mars 2023⁶, ci-après le guichet « chocs alimentaires ») et l'AVD actuelle. Le taux de

⁵ Selon les informations disponibles les plus récentes, le taux d'intérêt sur une obligation à 12 ans émise par syndication est de 6,40 %.

⁶ Rapport du FMI n° 2023/149

croissance du PIB réel et du déflateur étaient respectivement projetés à 2,5 % et 8,6 % pour 2022, mais les données nationales récemment publiées ont laissé apparaître un ralentissement de l'activité économique. Dans le cadre actuel, le taux de croissance du PIB réel et du déflateur en 2022 ont été revus à la baisse, à 1,5 % et 6,1 % respectivement. Le ralentissement en 2022 et 2023 étant plus marqué que prévu précédemment, les services du FMI estiment que l'économie rebondira plus vite en 2024 et 2025, sous l'effet de l'amélioration de la situation sécuritaire, de l'augmentation des investissements et du renforcement des dispositifs de sécurité sociale. Le déficit du compte des transactions courantes devrait se modérer et s'établir à 4,9 % du PIB en 2023, soit en deçà des 5,2 % du PIB prévus dans l'édition précédente, grâce en grande partie au niveau élevé des prix de l'or. Cependant, ce scénario risque d'être revu à la baisse car plusieurs mines d'or sont encore fermées.

10. Les perspectives macroéconomiques restent incertaines et sujettes à une révision à la baisse en raison de plusieurs risques. Les principaux risques intérieurs sont liés aux troubles sécuritaires, qui pourraient accroître l'incertitude sociale et politique. Sur le plan budgétaire, les difficultés de mobilisation des ressources et les pressions sur les dépenses, notamment celles consacrées à la sécurité et aux salaires de la fonction publique, pourraient exercer des pressions supplémentaires sur le budget de l'État. Si ces risques se concrétisaient, ils seraient susceptibles d'aggraver l'insécurité alimentaire et d'accroître les déplacements de populations à l'intérieur du pays, ils pourraient compromettre gravement les projections macroéconomiques de référence (y compris la croissance et l'inflation, ainsi que les comptes extérieurs), tant à court terme qu'à moyen terme, et ils pourraient également continuer de dégrader l'état d'esprit des donateurs, ce qui se traduirait par une plus forte dépendance au marché obligataire régional. Toutes ces répercussions entameraient la viabilité de la dette.

11. Cette mise à jour de l'AVD s'appuie sur le cadre macroéconomique qui sous-tend l'accès à la facilité élargie de crédit (FEC) (encadré 1). En raison de l'incertitude de la situation économique et sécuritaire, le cadre macroéconomique prévoit en 2022 une modération de la croissance globale du PIB à 1,5 %, contre 6,9 % en 2021. Le Burkina Faso a sollicité un accord quadriennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant équivalent à 190 % de sa quote-part. L'accord proposé s'articule autour de trois piliers principaux : 1) dégager de l'espace budgétaire pour les dépenses prioritaires, 2) accroître la résilience aux chocs, et diminuer la pauvreté et les inégalités, et 3) renforcer la discipline budgétaire, la transparence et la gouvernance. L'ancrage budgétaire du programme est axé autour des principaux critères de convergence de l'UEMOA, à savoir un ratio déficit/PIB réduit à 3 % d'ici à 2027, un ratio masse salariale/recettes ramené à 45 % d'ici 2027 (par rapport ratio actuel de 50 %), un ratio recettes fiscales/PIB relevé d'1,5 point de pourcentage par rapport à son niveau sans réformes et des réformes dans le secteur de l'énergie, notamment une limitation des subventions. L'augmentation prévue des recettes fiscales s'explique non seulement par les progressions enregistrées par l'administration fiscale et douanière mais aussi par un élargissement de la base d'imposition grâce à une réduction des exonérations de TVA et de taxe sur les véhicules à moteur, et à l'intégration de sociétés jusque-là non comprises dans le code des impôts. Les principales mesures destinées à maîtriser la masse salariale consistent à effectuer des rapprochements annuels entre les registres du personnel et les registres de paie, et à limiter les recrutements aux besoins indispensables. Enfin, les mesures destinées à améliorer l'efficacité du

secteur de l'énergie ont consisté à revoir les subventions aux combustibles et à l'électricité, et à adopter des contrats fondés sur les performances avec les entreprises du secteur public intervenant dans le secteur de l'énergie.

Tableau 5 du texte. Burkina Faso : évolution des hypothèses de l'AVD par rapport à l'édition de mars 2023

		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
				Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Cours de l'or (USD/once)	Prévision actuelle	1799.8	1801.5	1955.1	2056.1	2147.2	2187.3	2225.5	2258.2
	AVD mars 2023	1799.8	1801.5	1879.6	1972.6	2060.7	2097.3	2132.0	2161.3
Cours du coton (centimes/livre)	Prévision actuelle	101.2	130.1	94.6	91.3	88.0	88.0	88.0	88.0
	AVD mars 2023	101.2	130.1	97.9	96.7	93.8	93.8	93.8	93.8
Croissance du PIB réel (%)	Prévision actuelle	6.9	1.5	4.4	6.4	6.0	5.6	5.3	5.3
	AVD mars 2023	6.9	2.5	4.9	5.9	5.8	5.3	5.2	5.2
Solde courant (% du PIB)	Prévision actuelle	0.4	-6.2	-4.9	-4.3	-4.2	-4.4	-4.3	-2.9
	AVD mars 2023	-0.4	-5.2	-5.2	-4.4	-3.8	-4.1	-4.0	-3.7
Solde budgétaire global (% du PIB)	Prévision actuelle	-7.5	-10.6	-6.6	-5.6	-4.7	-3.8	-3.0	-3.0
	AVD mars 2023	-7.5	-10.3	-7.8	-6.7	-5.5	-4.2	-3.0	-3.0

Sources : estimations des services du FMI et projections des *Perspectives de l'économie mondiale*.

12. Les outils de réalisme semblent indiquer que le scénario de référence est crédible par rapport à l'expérience d'autres pays et à l'historique du Burkina Faso (graphiques 3 et 4).

- Le graphique 3 montre que la dette extérieure est essentiellement créée par la dynamique du compte courant et de l'investissement direct étranger durant la période de projection. La dynamique de la dette extérieure s'explique en partie par des flux générateurs d'endettement non identifiés, comme le montrent les résiduels importants. Ces résiduels sont essentiellement dus à la définition de la dette extérieure en fonction de la monnaie de libellé, contrairement au solde des transactions courantes, qui repose sur la résidence. Les subventions à l'énergie, qui ont été élevées en 2022 (4,9 % du PIB), et les dépenses militaires et sécuritaires (4,6 % du PIB en 2022, contre 3,4 % en 2021), ont sensiblement creusé le déficit budgétaire à 10,3 % en 2022, contre 7,5 % en 2021. En conséquence, les projections de la dette publique totale demeurent élevées par rapport à l'expérience antérieure du Burkina Faso. Les variations inattendues de la dette publique se situent dans le quartile supérieur de l'ensemble des pays à faible revenu.
- Le graphique 4 illustre le rééquilibrage budgétaire du pays prévu pour les trois prochaines années, à environ 1,5 % du PIB. La croissance économique estimée à 4,4 % en 2023 se situe dans l'éventail des trajectoires de croissance possibles calculées sur la base de multiplicateurs budgétaires plausibles (de 0,2 % à 0,8 %). Le taux de 6,4 % estimé pour la croissance économique en 2024 est largement supérieur au niveau calculé sur la base de multiplicateurs budgétaires plausibles. Cette estimation repose sur une amélioration de la situation sécuritaire ainsi que sur une redéfinition des dépenses prioritaires, qui devrait être favorable à l'activité économique. Enfin, le graphique 4 montre également que la contribution des fonds publics à la croissance du PIB réel devrait être conforme à son ampleur historique, tandis que la contribution d'autres facteurs devrait légèrement diminuer.

Encadré 1. Hypothèses macroéconomiques sous-jacentes à la présente AVD

En 2023, le PIB réel devrait augmenter de 4,4 %, soit un taux inférieur à celui prévu dans la précédente AVD. La conjoncture économique incertaine et la dégradation des conditions sécuritaires ont contraint à fermer la mine de zinc et plusieurs mines d'or en 2022 ainsi qu'à interrompre des projets de construction, et elles ont provoqué le déplacement de 8 % environ de la population. La croissance devrait se stabiliser aux alentours de 5,3 % à moyen terme.

Après avoir culminé à 14,1 % en 2022, le taux d'inflation annuel moyen devrait fortement ralentir à 1,4 % en 2023, puis remonter à 3 % en 2024, dans la fourchette cible de l'UEMOA pour l'inflation.

Le déficit budgétaire a atteint 10,6 % du PIB en 2022. Le programme appuyé par la FEC reposera sur une diminution progressive du déficit budgétaire, conformément aux critères de l'UEMOA, de manière à préserver la viabilité de la dette et à maintenir un risque de surendettement modéré tout en limitant les répercussions sur la croissance. Une réduction du déficit de 7,7 % du PIB sur la période 2023–2027 afin de respecter la cible de 3 % du PIB fixée par l'UEMOA nécessiterait un ensemble de mesures relatives aux recettes et aux dépenses, ainsi que des conditions de financement plus favorables.

Les niveaux d'endettement devraient atteindre 60,9 % du PIB en 2023, contre 58,3 % du PIB en 2022. Dans le cadre du programme, les niveaux d'endettement augmentent légèrement jusqu'en 2025, avant de diminuer à 60,2 % du PIB en 2027, le pays conservant un risque de surendettement modéré sur l'ensemble de la période. À court terme (pour 2023 et 2024), les taux d'intérêt ont fait l'objet de révisions à la suite des évolutions récentes du marché obligataire régional (voir graphique 2 du texte). Nous nous appuyons sur un taux d'intérêt moyen de 8,5 % pour les bons du Trésor (5,4 % précédemment), de 8,5 % pour les obligations dont l'échéance va jusqu'à 3 ans (6,7 % précédemment), de 8 % pour les obligations de 3 à 7 ans (7,7 % précédemment) et de 7,7 % pour les obligations à long terme (inchangé). Nous supposons que les taux d'intérêt retrouveront leurs moyennes historiques à moyen terme. On suppose que la ventilation des financements intérieurs est comparable à celle de l'AVD précédente : environ 45 % de bons du Trésor, 30 % d'obligations de 3 à 7 ans, et 25 % d'obligations à 8 ans.

Au-delà du moyen terme, on suppose que les autorités mobiliseront des montants plus élevés à partir d'instruments à plus longues échéances à mesure que le marché financier régional se développera. On suppose que le reliquat du déficit est financé par la dette extérieure, mais selon des modalités progressivement moins généreuses en raison d'un surcroît de financements non concessionnels et d'hypothèses prudentes sur la disponibilité des financements concessionnels dans les années à venir. Dans le scénario de référence, il est supposé que les financements de la Banque mondiale dans le cadre du cycle triennal IDA-20 reprendront en 2024, à hauteur de 370 millions de dollars par an en moyenne sur le moyen terme.

À la faveur des cours élevés de l'or, le déficit du compte des transactions courantes devrait diminuer de 6,2 % du PIB en 2022 à 4,9 % du PIB en 2023, puis continuer de s'améliorer par la suite pour s'établir à 4,3 % du PIB en 2025. Cependant, les récentes fermetures de mines d'or continuent de pénaliser les exportations d'or et en l'absence d'un cadre de politique économique crédible et d'une amélioration des conditions sécuritaires, le déficit va probablement rester considérable. De surcroît, l'incertitude de l'environnement politique freine l'afflux de capitaux privés, ce qui contribuera à un écart de financement de la balance des paiements de 69 milliards de francs CFA en 2023, qui se creusera à 82 milliards de francs CFA en 2024 avant de diminuer à environ 80 milliards de francs CFA en 2027.

13. La présente AVD s'appuie sur l'hypothèse d'une augmentation du financement non concessionnel au cours de la période de projection. La stratégie d'endettement à moyen terme des autorités préconise d'épuiser toutes les options de financement concessionnel avant d'étudier des options non concessionnelles plus onéreuses, notamment des solutions commerciales. Toutefois,

dans la mesure où les besoins de financement sont supérieurs au montant attendu des financements concessionnels disponibles, la présente AVD suppose que les emprunts non concessionnels augmenteront pour atteindre environ 35 % en moyenne du total des emprunts extérieurs jusqu'à la fin de la période examinée par l'AVD. Conformément à cette hypothèse, l'élément don des nouveaux emprunts devrait progressivement diminuer jusqu'à la fin de la période.

CLASSEMENT DU PAYS ET DÉTERMINATION DES TESTS DE RÉSISTANCE

A. Classement du pays

14. La capacité d'endettement actuelle du Burkina Faso est jugée « moyenne » (tableau 1). L'indice composite du pays, calculé à partir des *Perspectives de l'économie mondiale* d'avril 2023 et de la note EPIN de 2022, est de 2,93, soit au-dessous du seuil de 3,05 à franchir pour entrer dans la catégorie « élevée », d'où ce classement dans la catégorie « moyenne ». Sur la base de l'AVD précédente, le pays était également placé dans la catégorie « moyenne ». Les seuils indicatifs pour la dette extérieure correspondant à ce risque moyen sont de 40 % pour le ratio valeur actuelle (VA) de la dette extérieure/PIB, de 180 % pour le ratio VA de la dette/exportations, de 15 % pour le ratio service de la dette/exportations et de 18 % pour le ratio service de la dette/recettes. Le repère relatif à la VA de la dette publique totale pour une capacité d'endettement moyenne est de 55 % du PIB.

B. Détermination des tests de résistance du scénario

15. Outre les tests de résistance standardisés et le test sur les passifs conditionnels (voir tableau 3 du texte), l'analyse comprend un test de résistance adapté aux chocs sur les prix des produits de base car ces produits représentent environ 80 % du total des exportations du Burkina Faso. Ce choc est appliqué à tous les pays où les produits de base représentent plus de 50 % du total des exportations de biens et services au cours de la précédente période de trois ans. Le scénario rend compte de l'impact d'une baisse brutale d'un écart-type des prix à l'exportation de l'or, des céréales et du coton en 2022, correspondant à des baisses de prix respectives de 19 %, 28 % et 31 %, et intègre l'effet de leurs interactions macroéconomiques sur la croissance du PIB réel, l'inflation et le solde primaire.

VIABILITE DE LA DETTE

A. Analyse de viabilité de la dette extérieure

16. Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (CGE) restent inférieurs aux seuils correspondants au cours des dix prochaines années (tableau 2 et graphique 1). Avec un seuil de 40 %, le ratio VA de la dette extérieure/PIB devrait rester autour de 16 % sur la période de projection. Ce ratio est ramené de 17,3 % en 2023 à 12,0 % en 2033. Le ratio VA de la dette extérieure/exportations devrait diminuer

progressivement, de 62,3 % en 2022 à 50,9 % en 2033, en restant bien au-dessous du seuil de 180 %. Aucun des deux indicateurs du service de la dette ne dépasse son seuil dans le scénario de référence. Le ratio VA du service de la dette/exportations reste autour de 5 % pendant les 10 prochaines années, tandis que le ratio service de la dette/recettes (hors dons) culmine à 7,4 % en 2023 pour être ramené à 4,4 % en 2033.

17. Les tests de résistance standardisés montrent qu'un choc sur les exportations a l'impact négatif le plus fort sur la trajectoire d'endettement, mais ne déclenche pas le dépassement des indicateurs de la dette extérieure CGE (tableau 4). Le ratio VA de la dette/exportations est fortement frappé par le choc sur les exportations dû essentiellement à la forte volatilité historique des recettes en dollars. Il reste cependant inférieur au seuil de 180 % sur l'ensemble de la période de projection. Ce test souligne néanmoins qu'il faut poursuivre les efforts pour améliorer le potentiel d'exportations de biens et services du pays en s'attaquant à la situation sécuritaire, en réformant le secteur minier et en diversifiant l'économie. Le ratio VA du service de la dette/exportations se dégrade également mais reste très inférieur à son seuil de 15 % pendant la période de projection. D'autres chocs, notamment sur la croissance du PIB réel ou le solde primaire, ou une dépréciation ponctuelle de 30 % du franc CFA, ainsi que les tests adaptés (sur les passifs conditionnels et les cours des produits de base) n'entraînent aucun dépassement des seuils d'endettement (tableau 4).

B. Autres facteurs à prendre en compte (recours au jugement)

18. Alors que le modèle indique un faible risque de surendettement extérieur, les services du FMI estiment que le risque de surendettement extérieur doit continuer d'être jugé modéré, tout comme dans la mise à jour précédente de l'AVD de mars 2023. L'ensemble des indicateurs de viabilité de la dette extérieure CGE devraient rester en deçà de leurs seuils indicatifs tout au long de la période de projection (2023–43) dans le scénario de référence et le scénario de test de résistance le plus extrême. Des facteurs de vulnérabilité justifient cependant un recours au jugement qui conduit à qualifier le risque de surendettement extérieur de modéré. Une nouvelle escalade de la crise sécuritaire reste le risque le plus pertinent justifiant le recours au jugement. Elle pourrait se traduire par une chute considérable du PIB, notamment du fait d'un fort recul de la production d'or qui aurait des conséquences négatives sur les recettes d'exportation. Une hausse des dépenses militaires et du coût des importations des denrées alimentaires, de l'énergie et des engrais, ainsi qu'une réduction de l'aide des bailleurs de fonds, pourraient intensifier les pressions sur le budget de l'État. Le programme appuyé par la FEC atténue ces risques et il devrait également mobiliser l'aide des bailleurs de fonds mais si un tel scénario venait à se matérialiser, les autorités pourraient avoir davantage recours à des financements intérieurs onéreux.

C. Analyse de viabilité de la dette du secteur public

19. Le scénario de référence prévoit une augmentation de la dette publique CGE, qui atteindra un pic de 61,2 % du PIB à la fin de l'année 2025 (tableau 2 et graphique 2). À moyen terme, l'ajustement budgétaire prévu permet de maîtriser le ratio d'endettement, la dette publique atteignant 53,3 % du PIB en 2033.

20. Dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette publique/PIB reste en dessous du repère de 55 %. Il diminue de 53,5 % du PIB en 2023 à 51,6 % du PIB en 2027. Le ratio VA de la dette/recettes et dons devrait culminer en 2023 à 256,5 %, puis baisser peu à peu à 191,0 % d'ici à 2033. Le ratio VA du service de la dette/recettes et dons grimpe rapidement, passant de 42,8 % en 2023 à 74,4 % en 2026, compte tenu de l'échéance relativement courte du financement intérieur. Ce dernier point fait craindre qu'à moyen et à long termes, les risques de liquidités pèsent sur le service de la dette publique totale, d'autant plus que la dette intérieure est elle aussi entraînée à la hausse par les problèmes de gestion de trésorerie en raison des risques d'échéance et de refinancement, ainsi que d'un marché intérieur peu développé.

21. Dans le scénario du choc le plus extrême, à savoir un choc sur les cours des produits de base, le ratio VA de la dette publique/PIB dépasse le repère sur toute la période de projection (graphique 2, tableau 5). Selon l'analyse de sensibilité standardisée, le choc le plus extrême à l'origine des niveaux d'endettement les plus élevés au cours de la période de projection est un choc sur les cours des produits de base. Le choc sur les cours des produits de base est également le choc le plus extrême qui frappe le ratio VA de la dette/recettes et le ratio service de la dette/recettes.

RISQUES ET VULNERABILITES

22. Pour être efficace, toute riposte aux crises alimentaire et sécuritaire passe par une hausse des dépenses publiques. Au niveau national, de nouvelles perturbations de la sécurité pourraient aggraver l'incertitude politique et l'insécurité alimentaire, et entraîner de nouveaux déplacements des populations et un ralentissement de l'activité économique. Des difficultés à mobiliser les recettes et un renforcement des tensions sur les dépenses pourraient dégrader encore davantage le solde budgétaire. Les grands objectifs du programme proposé appuyé par la FEC sont de dégager de l'espace budgétaire pour répondre aux besoins prioritaires et accroître la résilience aux chocs, tout en diminuant la pauvreté et en renforçant la discipline budgétaire et la gouvernance. Si le cadre de politiques économiques prévu par le programme n'était pas respecté, le déficit se creuserait probablement et la dette ne serait probablement plus viable.

23. Le portefeuille de la dette du Burkina Faso présente une échéance moyenne de 7,5 ans, tandis que l'échéance moyenne de la dette intérieure est plus courte (4,5 ans). Compte tenu de l'incertitude qui entoure l'aide budgétaire des bailleurs de fonds, les autorités vont devoir recourir à une émission obligataire coûteuse et à des syndications sur le marché régional pour financer le déficit. Le niveau plus bas que prévu des financements concessionnels ainsi que le volume élevé de dette arrivant à échéance à court terme exposent le portefeuille à des risques de refinancement et de liquidité, avec des conséquences pour la viabilité de la dette.

24. Le Burkina Faso gagnerait à diversifier davantage ses exportations de biens et services. Pour trois indicateurs d'endettement extérieur sur quatre, le choc le plus extrême est un choc sur les exportations et pour tous les indicateurs de la dette publique, le choc le plus extrême est un choc sur les prix des produits de base. Il est donc clair qu'il importe de diversifier les exportations de biens, qui pour le moment se limitent essentiellement à l'or et, dans une bien moindre mesure, au coton.

L'exposition des principaux produits d'exportation et d'importation, à savoir le pétrole, aux événements extérieurs et aux chocs imprévus sur les prix demeure un problème structurel.

Tableau 1. Burkina Faso : capacité d'endettement et seuils indicatifs correspondants

Capacité d'endettement et seuils

Pays	Burkina Faso
Code pays	748

Capacité d'endettement	Medium
------------------------	--------

Final	Classification basée sur le millésime en cours	Classification basée sur le millésime précédent	Classification basée sur les deux millésimes précédents
Medium	Medium 2.93	Medium 2.97	Medium 3.01



Les seuils applicable

APPLICABLE	
Seuils d'endettement EXTÉRIEUR	
VA de la dette en % de	
Exportations	180
PIB	40
Service de la dette en % de	
Exportations	15
Recettes	18

APPLICABLE	
Repère dette publique TOTALE	
VA du total de la dette publique en % du PIB	55

Calcul de l'indice de IC

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) + (C)	Contribution des composante
EPIN	0.385	3.517	1.35	46%
Taux de croissance réel (en	2.719	5.160	0.14	5%
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	4.052	44.277	1.79	61%
Couverture des importations par les réserves*2 (en pourcentage)	-3.990	19.604	-0.78	-27%
Envois de fonds (en pourcentage)	2.022	1.460	0.03	1%
Croissance économique mondiale (en pourcentage)	13.520	2.896	0.39	13%
CI Score			2.93	100%
Note CI			Medium	

Nouveau cadre			
Weak	CI <	2.69	
Medium	2.69 ≤ CI ≤		3.05
Strong	CI >	3.05	

Référence: Seuils par classification

Seuils d'endettement EXTÉRIEUR	Weak	Medium	Strong
VA de la dette en % de			
Exportations	140	180	240
PIB	30	40	55
Debt service in % of			
Exportations	10	15	21
Recettes	14	18	23

Repère dette publique TOTALE	Weak	Medium	Strong
VA du total de la dette publique en % du PIB	35	55	70

CONCLUSIONS

25. Selon l'évaluation des services du FMI, le risque de surendettement extérieur et de surendettement global du Burkina Faso reste modéré. Le scénario de référence ne révèle aucun dépassement des seuils de surendettement pour aucun des indicateurs de la dette et du service de la dette, tant pour la dette extérieure que pour la dette publique. S'agissant du surendettement extérieur, bien que les tests de résistance standardisés ne fassent apparaître aucun dépassement de seuil, les services du FMI estiment que le risque de surendettement extérieur devrait continuer d'être qualifié de « modéré » en raison d'une grande incertitude macroéconomique qui pourrait provoquer une forte baisse du PIB et amener le pays à recourir à une dette extérieure non concessionnelle, voire à dépendre encore davantage d'une dette intérieure coûteuse. Le ratio VA de la dette/PIB est dépassé uniquement dans le cas d'un test de résistance à un choc sur les produits de base, ce qui montre la vulnérabilité du pays face à l'évolution des prix des exportations. En conséquence, le risque de surendettement public du Burkina Faso est jugé « modéré ». Le niveau de détail de la notation du risque semble indiquer l'existence d'une certaine marge, quoique limitée, pour absorber les chocs sur la dette extérieure et publique.

26. La dette du Burkina Faso reste viable sur le moyen terme mais à condition que les autorités procèdent à un important rééquilibrage budgétaire et que les bailleurs de fonds continuent d'apporter leur aide. Pour éviter une détérioration de la note de l'endettement, il convient de remédier à plusieurs risques et vulnérabilités, en particulier les suivants : i) les dépenses nécessaires pour faire face à l'insécurité alimentaire et à la crise humanitaire ; ii) les dépenses qui s'imposent pour maîtriser la crise sécuritaire ; iii) les risques qui découlent du soutien limité des bailleurs de fonds, alors qu'une grande partie du portefeuille de la dette est assortie d'échéances relativement courtes, et est par conséquent exposée aux risques de refinancement et de liquidité ; iv) le recours accru au marché du financement intérieur coûteux et v) une base d'exportation non diversifiée, et une grande vulnérabilité aux chocs externes sur les prix. Un programme appuyé par le FMI devrait contribuer à atténuer les incertitudes qui entourent l'orientation des autorités, et par conséquent à mobiliser des financements auprès des donateurs.

27. Il ressort de l'évaluation détaillée que le Burkina Faso dispose d'une marge d'absorption des chocs mais que celle-ci demeure limitée (graphique 5). Dans le cadre de ce module, qui permet de préciser le risque modéré de surendettement, l'évaluation montre que le Burkina Faso dispose d'une certaine marge d'absorption des chocs mais que celle-ci demeure limitée. Aucun des indicateurs ne dépasse son seuil dans un scénario impliquant un choc équivalent au choc médian observé, mais le ratio service de la dette/exportations et le ratio service de la dette/recettes augmentent à court terme, ce qui réduit l'importante marge disponible, sans pourtant autant entraîner un passage à la catégorie « risque élevé ».

Vues des autorités

28. Les autorités souscrivent aux conclusions de la présente AVD. Conscientes des facteurs de vulnérabilité qui affectent l'économie du pays et leur gestion de la dette, elles ont décidé, en

BURKINA FASO

mettant en œuvre une stratégie de gestion de la dette à moyen terme, de poursuivre une gestion prudente de la dette publique en respectant la dynamique en place depuis quelques années maintenant. Elles vont redoubler d'efforts sur la composante de la dette intérieure dans le but de prolonger son échéance.

Tableau 2. Burkina Faso : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2020–2043
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections							Moyenne 8/		
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2033	2043	Scénario	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	21.4	25.6	25.9	24.5	23.9	23.6	23.4	23.2	22.7	19.0	12.1	22.4	22.2
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	21.4	25.6	25.9	24.5	23.9	23.6	23.4	23.2	22.7	19.0	12.1	22.4	22.2
Variation de la dette extérieure	-1.7	4.2	0.4	-1.4	-0.6	-0.3	-0.2	-0.2	-0.5	-0.9	-1.4		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	-6.9	-2.5	7.5	3.9	2.9	2.7	2.7	2.6	2.1	0.8	0.7	4.8	2.0
Déficit extérieur courant hors intérêts	-4.3	-0.6	5.9	4.3	3.8	3.7	3.6	3.4	2.9	1.5	1.3	4.3	2.8
Déficit de la balance des biens et services	-3.2	-2.0	4.4	3.4	3.0	3.1	3.3	3.2	2.9	2.9	2.7	4.6	3.0
Exportations	29.9	31.6	29.2	27.8	27.3	26.7	25.9	25.6	25.6	25.6	20.3		
Importations	26.6	29.6	33.6	31.3	30.4	29.7	29.2	28.8	28.5	26.5	23.0		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-4.0	-3.0	-2.3	-1.8	-1.7	-1.7	-1.6	-1.5	-1.5	-2.2	-1.5		
<i>dont : officiels</i>	-1.5	-0.7	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.9	-0.8		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	2.9	4.5	3.8	2.6	2.5	2.3	1.9	1.8	1.6	0.8	0.1	2.9	1.6
IDE nets (négatifs = entrées)	-0.5	-0.2	0.2	0.2	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	1.1	0.1
Dynamique endogène de la dette 2/	-2.1	-1.7	1.3	-0.6	-1.1	-1.0	-0.9	-0.9	-0.9	-0.8	-0.5		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.2	0.2	0.2	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.1		
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.4	-1.3	-0.4	-1.0	-1.4	-1.3	-1.2	-1.2	-1.1	-1.0	-0.7		
Contribution des variations de prix et de taux de change	-1.9	-0.6	1.5		
Residuel 3/	5.3	6.7	-7.1	-5.3	-3.4	-3.0	-2.9	-2.9	-2.6	-1.7	-2.1	-4.2	-2.6
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB	18.4	17.3	16.4	15.8	15.3	15.0	14.5	12.0	8.0		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	63.0	62.3	60.0	59.4	59.2	58.5	56.7	50.8	39.3		
Ratio service de la dette CGE/exportations	2.9	3.1	4.0	5.0	5.0	5.1	5.4	4.9	4.3	4.1	2.8		
Ratio service de la dette CGE/recettes	5.4	5.4	6.0	7.4	7.2	7.0	7.0	6.1	5.3	4.4	2.5		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	-0.7	0.0	1.4	1.2	1.2	1.3	1.4	1.4	1.3	1.1	1.7		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1.9	6.9	1.5	4.4	6.4	6.0	5.6	5.3	5.3	5.4	5.3	4.9	5.4
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	8.9	2.9	-5.5	5.7	4.3	2.4	2.2	1.6	1.6	2.0	2.0	-0.4	2.5
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	0.9	1.1	0.9	1.6	1.5	1.4	1.3	1.2	1.2	1.1	1.1	0.9	1.2
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	20.0	16.3	-11.3	5.0	9.1	5.9	4.9	5.8	6.9	5.7	5.9	6.1	6.0
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-4.7	22.0	9.1	2.5	7.8	6.4	6.0	5.5	5.8	5.7	5.9	5.8	5.8
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	43.3	48.1	48.1	48.2	46.3	49.7	47.4	47.3
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	16.1	17.8	19.4	19.0	19.1	19.6	20.0	20.5	20.9	21.7	23.3	16.9	20.5
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	214.3	337.8	252.0	0.4	0.8	0.9	1.0	0.9	1.0	1.6	1.9		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	1.9	2.6	3.0	3.0	2.8	2.7	3.2	...		3.0
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	60.1	64.7	68.5	68.7	69.4	74.0	82.6	...		73.7
PIB nominal (milliards de dollars EU)	18	20	19	21	23	25	27	29	31	44	91		
Croissance du PIB nominal en dollars	11.0	10.0	-4.1	10.3	11.0	8.5	8.0	6.9	7.0	7.5	7.5	4.5	8.1
Pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	18.4	17.3	16.4	15.8	15.3	15.0	14.5	12.0	8.0		
En pourcentage des exportations	63.0	62.3	60.0	59.4	59.2	58.5	56.7	50.8	39.3		
Ratio service de la dette/exportations	2.9	3.1	4.0	5.0	5.0	5.1	5.4	4.9	4.3	4.1	2.8		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	3.5	3.6	3.8	4.0	4.2	4.4	4.5	5.3	7.3		
(VAt - VAt-1)/PIBt-1 (en pourcentage)	0.7	0.9	0.8	0.7	0.7	0.6	0.3	-0.2		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	-2.6	-4.8	5.6	5.7	4.4	4.0	3.8	3.7	3.5	2.4	2.6		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1 + g)] / (1 + g + p + g + p)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal, g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Currency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Yes

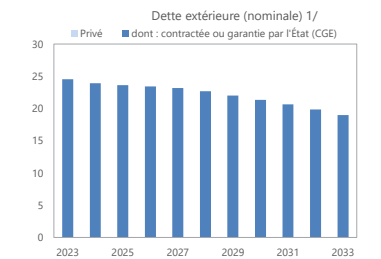
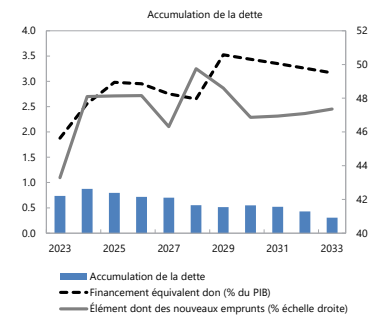


Tableau 3. Burkina Faso : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2020–2043
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 6/	
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2033	2043	Scénario historique	Projections
	Deette du secteur public 1/	43.3	55.4	58.3	60.9	61.0	61.2	60.7	59.7	58.5	53.3	46.9	38.7
dont : libellée en devises	21.4	25.6	25.9	24.5	23.9	23.6	23.4	23.2	22.7	19.0	12.1	22.4	22.2
Variation de la dette du secteur public	1.8	12.0	2.9	2.6	0.1	0.2	-0.5	-0.9	-1.2	-0.9	-1.5		
Flux générateurs d'endettement identifiés	-0.4	6.2	8.1	2.6	0.3	0.1	-0.6	-1.1	-1.1	-0.4	-0.3	2.7	-0.2
Déficit primaire	3.8	5.7	8.7	4.5	3.0	2.0	1.2	0.4	0.4	0.6	0.3	3.7	1.3
Recettes et dons	19.1	20.3	21.7	19.9	20.4	21.3	21.7	22.2	22.6	24.3	25.4	19.8	22.6
dont : dons	3.1	2.5	2.2	0.9	1.3	1.7	1.7	1.7	1.7	2.6	2.1	23.5	23.8
Dépenses primaires (hors intérêts)	22.9	26.0	30.4	24.3	23.4	23.3	23.0	22.6	23.0	24.8	25.7		
Dynamique automatique de la dette	-4.2	0.4	-0.6	-1.9	-2.8	-1.9	-1.8	-1.5	-1.5	-0.9	-0.6		
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-1.1	-2.2	-2.4	-1.9	-2.8	-1.9	-1.8	-1.5	-1.5	-0.9	-0.6		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-0.4	0.6	-1.6	0.6	0.9	1.5	1.5	1.5	1.4	1.8	1.9		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-0.8	-2.8	-0.8	-2.4	-3.7	-3.4	-3.3	-3.0	-3.0	-2.8	-2.5		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-3.0	2.6	1.8		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Résiduel	2.3	5.8	-5.1	0.0	-0.2	0.1	0.1	0.2	-0.1	-0.6	-1.3	0.6	-0.2
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette du secteur public 2/	50.7	53.5	53.4	53.3	52.6	51.6	50.4	46.3	42.8		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	234.1	269.2	261.9	250.5	241.9	232.0	223.2	191.0	168.4		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	38.8	41.0	41.2	44.9	61.1	68.2	74.4	73.0	71.0	60.2	48.1		
Besoin de financement brut 4/	8.4	9.7	11.3	13.4	15.5	16.5	17.4	16.6	16.5	15.2	12.5		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1.9	6.9	1.5	4.4	6.4	6.0	5.6	5.3	5.3	5.4	5.3	4.9	5.4
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	0.9	1.0	1.0	1.6	1.5	1.4	1.3	1.2	1.2	1.1	1.1	0.9	1.2
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-1.4	6.3	-0.6	3.9	3.6	5.0	4.7	4.7	4.7	4.9	5.3	3.7	4.6
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	-13.4	13.4	7.7	3.7	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	6.8	-0.8	6.1	1.9	3.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	1.4	2.1
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	-4.4	14.3	13.4	23.5	-17.3	3.5	5.3	4.2	3.7	6.0	5.7	9.1	5.3
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	1.9	-6.4	5.8	1.9	3.0	1.8	1.7	1.3	1.6	1.5	1.8	0.4	1.7
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public: Administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales⁰, dette garantie par l'État, dette non garantie des entreprises publiques. Définition de la dette extérieure/intérieure est Currency-based.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

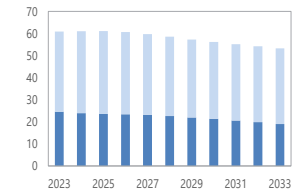
5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-): excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

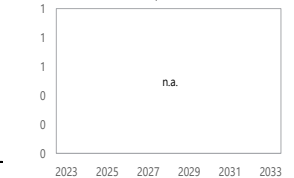
Définition de la dette extérieure/intérieure	Currency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Yes

Deette du secteur public 1/

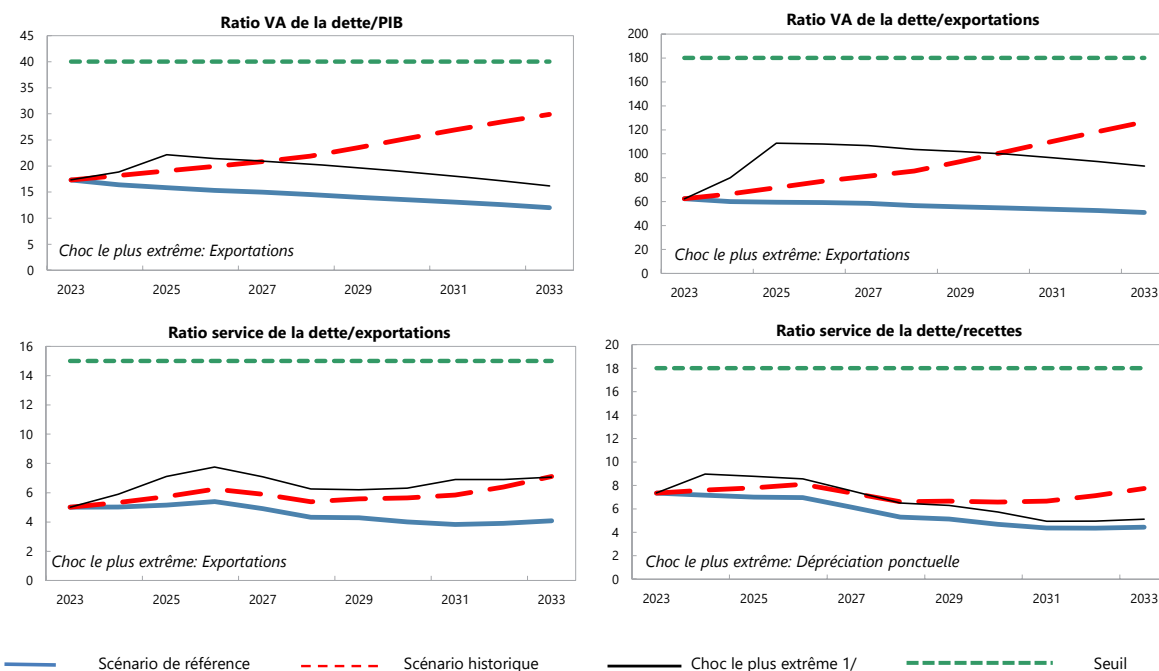
■ dont: en monnaie nationale
■ dont: en monnaie étrangère



■ dont: détenu par les résidents
■ dont: détenu par les non-résidents



Graphique 1. Burkina Faso : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2023–2033



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleur	Interactions
Choc d'engagements		
Passifs éventuels combinés	Yes	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	No	No
Financement de marché	No	No

Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

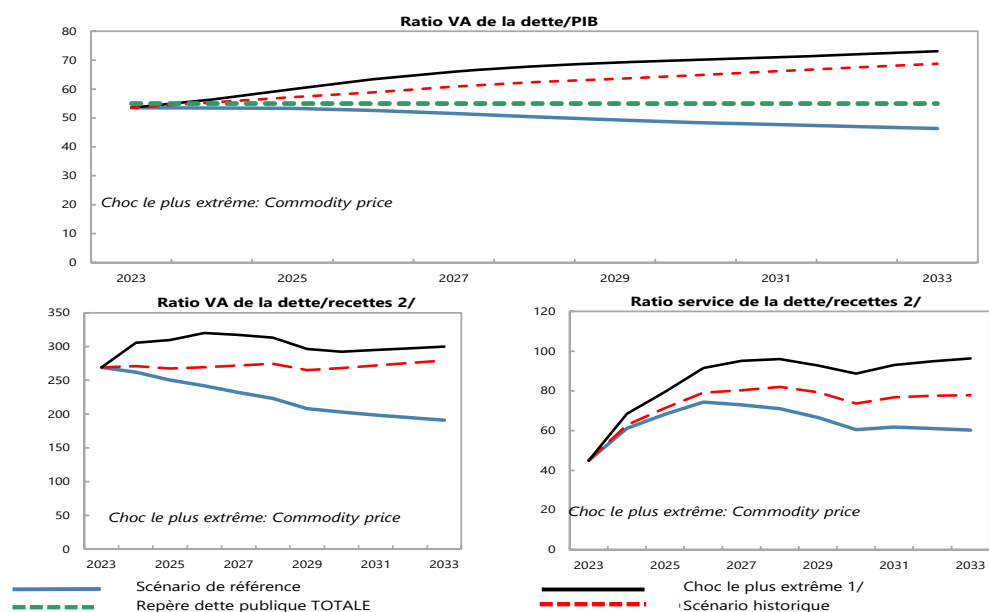
Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale		
External PPG MLT debt	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.0%	1.0%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	33	33
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5

* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

- 1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2033. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.
- 2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Graphique 2. Burkina Faso : indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2023–2033



Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	13%	13%
Dette intérieure à moyen et long terme	50%	50%
Dette intérieure à court terme	38%	38%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.0%	1.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	33	33
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	5.4%	5.4%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	5	5
Période de grâce moyenne	1	1
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	3.9%	3.9%

* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans le test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2033. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Tableau 3. Burkina Faso : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2023–2033
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	17	16	16	15	15	15	14	14	13	13	12
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	17	18	19	20	21	22	24	25	27	28	30
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	17	17	18	17	17	16	15	15	14	14	13
B2. Solde primaire	17	17	17	16	16	16	15	15	15	14	14
B3. Exportations	17	19	22	21	21	20	20	19	18	17	16
B4. Autres flux 3/	17	18	19	18	18	17	17	16	15	15	14
B5. Dépréciation	17	21	18	17	17	16	16	15	15	14	14
B6. Combinaison de B1-B5	17	20	20	20	19	19	18	17	17	16	15
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	17	17	17	16	16	16	15	15	15	14	14
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	17	18	18	18	18	17	17	16	15	14	14
C4. Financement de marché	17										
Seuil	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	62	60	59	59	58	57	56	55	54	52	51
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	62	67	72	77	81	85	93	102	110	119	127
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	62	60	59	59	58	57	56	55	54	52	51
B2. Solde primaire	62	61	63	64	63	62	61	61	60	59	58
B3. Exportations	62	80	109	108	107	104	102	100	97	93	90
B4. Autres flux 3/	62	66	71	70	69	67	66	65	63	61	59
B5. Dépréciation	62	60	54	53	53	51	50	49	49	48	46
B6. Combinaison de B1-B5	62	75	68	79	78	76	74	73	71	69	66
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	62	62	62	63	63	61	61	61	60	59	58
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	62	69	73	72	71	68	66	65	63	60	58
C4. Financement de marché	62										
Seuil	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	5	5	5	5	5	4	4	4	4	4	4
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	5	5	6	6	6	5	6	6	6	6	7
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	5	5	5	5	5	4	4	4	4	4	4
B2. Solde primaire	5	5	5	6	5	5	4	4	4	4	4
B3. Exportations	5	6	7	8	7	6	6	6	7	7	7
B4. Autres flux 3/	5	5	5	6	5	4	4	4	5	5	5
B5. Dépréciation	5	5	5	5	5	4	4	4	3	4	4
B6. Combinaison de B1-B5	5	6	6	6	6	5	5	5	5	5	5
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	5	5	5	5	5	4	4	4	4	4	4
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	5	5	6	6	5	5	5	5	5	5	5
C4. Financement de marché	5										
Seuil	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	7	7	7	7	6	5	5	5	4	4	4
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	7	8	8	8	7	7	7	7	7	7	8
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	7	8	8	8	7	6	6	5	5	5	5
B2. Solde primaire	7	7	7	7	6	6	5	5	5	5	5
B3. Exportations	7	7	7	8	7	6	6	6	6	6	6
B4. Autres flux 3/	7	7	7	7	6	5	5	5	5	5	5
B5. Dépréciation	7	9	9	9	8	6	6	6	5	5	5
B6. Combinaison de B1-B5	7	8	8	8	7	6	6	6	6	6	6
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	7	7	7	7	6	5	5	5	4	4	5
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	7	8	8	8	7	6	6	5	5	5	5
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

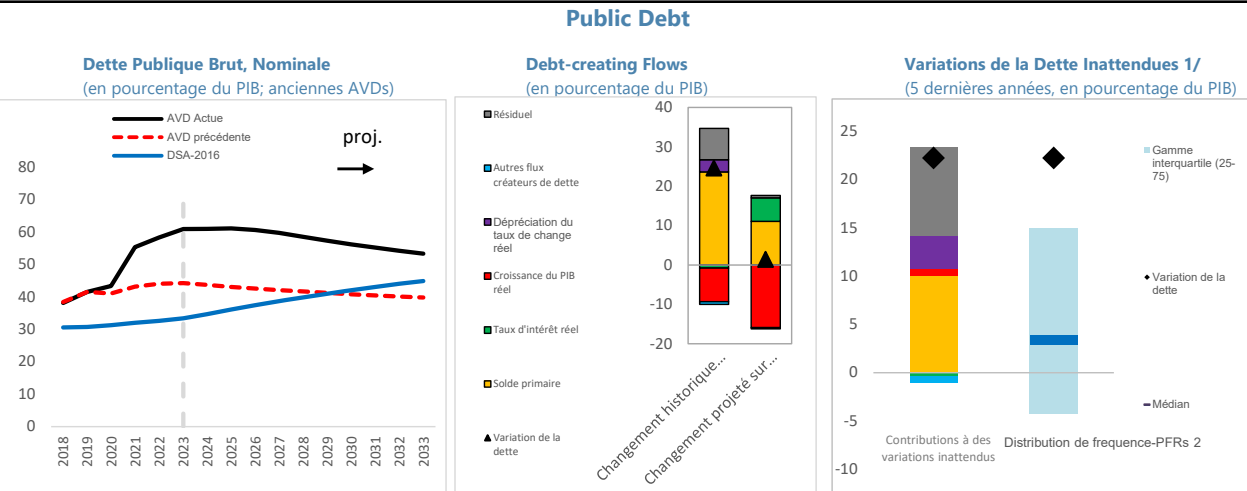
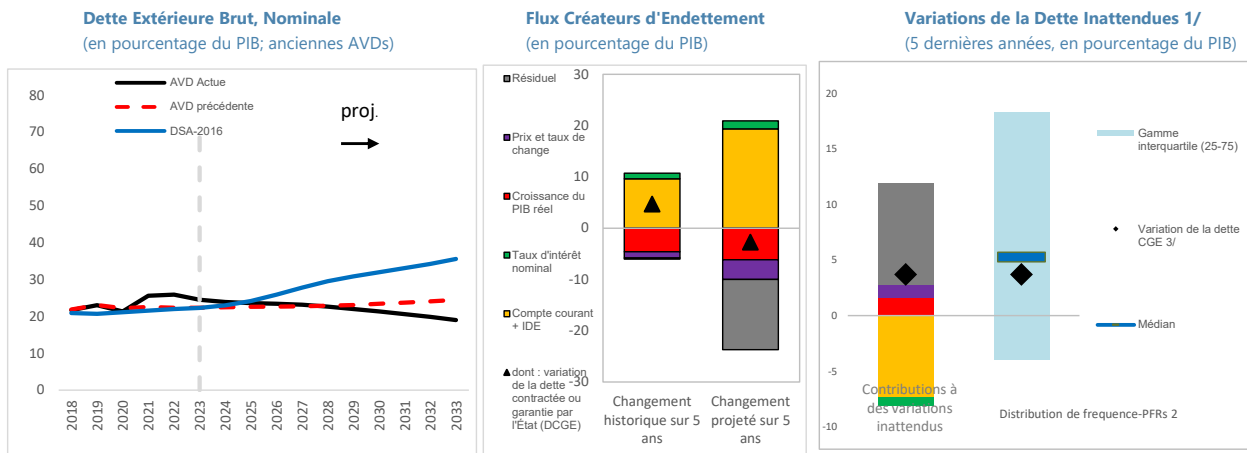
3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. Burkina Faso : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2023–2033
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	54	53	53	53	52	50	49	48	48	47	46
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	54	55	57	59	61	62	64	65	66	67	69
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	54	57	62	63	64	64	65	66	67	68	69
B2. Solde primaire	54	56	61	60	58	57	56	55	54	53	52
B3. Exportations	54	56	59	58	57	56	54	53	52	51	50
B4. Autres flux 3/	54	55	56	55	54	53	52	51	50	49	48
B5. Dépréciation	54	55	52	50	48	46	44	43	41	40	38
B6. Combinaison de B1-B5	54	53	57	57	56	55	54	53	52	51	50
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	54	61	61	60	59	58	56	55	54	53	52
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	54	56	60	63	66	68	69	70	71	72	73
C4. Financement de marché	54										
Repère dette publique TOTALE	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	269	262	251	242	232	223	208	203	199	195	191
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	269	271	268	270	272	275	265	268	272	276	279
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	269	280	288	287	284	283	271	273	275	278	280
B2. Solde primaire	269	276	284	274	263	253	236	230	224	220	215
B3. Exportations	269	273	277	267	256	246	229	223	217	212	206
B4. Autres flux 3/	269	269	265	255	245	235	219	213	208	204	199
B5. Dépréciation	269	269	247	234	219	206	188	180	172	165	159
B6. Combinaison de B1-B5	269	262	269	260	250	242	226	220	216	212	208
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	269	301	287	276	265	255	237	231	226	221	216
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	269	306	310	320	317	313	297	292	295	297	300
C4. Financement de marché	269										
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	45	61	68	74	73	71	67	60	62	61	60
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	45	63	71	79	80	82	79	74	77	78	78
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	45	64	77	87	88	89	86	83	87	88	90
B2. Solde primaire	45	61	74	87	83	82	77	71	71	70	69
B3. Exportations	45	61	68	75	73	71	67	61	63	62	61
B4. Autres flux 3/	45	61	68	75	73	71	67	61	62	62	61
B5. Dépréciation	45	58	66	69	69	67	63	57	58	57	56
B6. Combinaison de B1-B5	45	60	69	81	79	77	72	67	67	66	65
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	45	61	84	86	85	83	79	71	71	70	69
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	45	68	79	92	95	96	93	89	93	95	96
C4. Financement de marché											

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.
1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.
2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.
3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

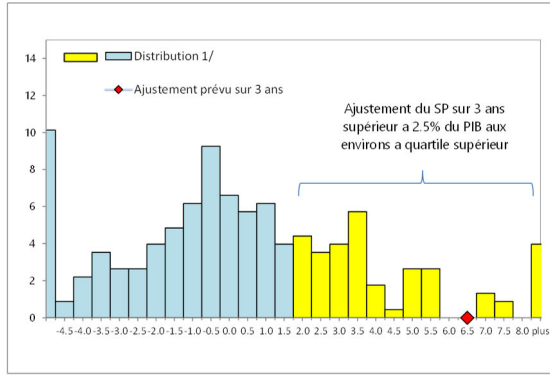
Graphique 3. Burkina Faso : facteurs de la dynamique de la dette – scénario de référence – dette extérieure



1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.
 2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.
 3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

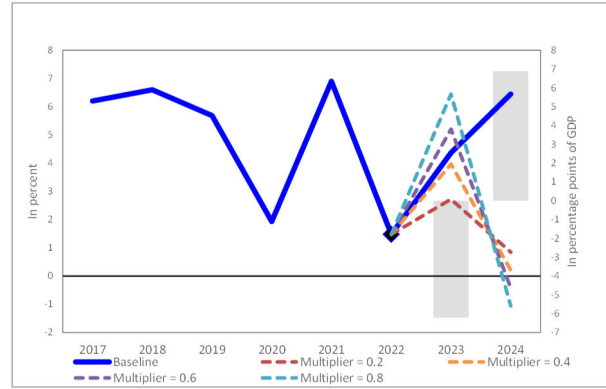
Graphique 4. Burkina Faso : outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire
(percent of GDP)



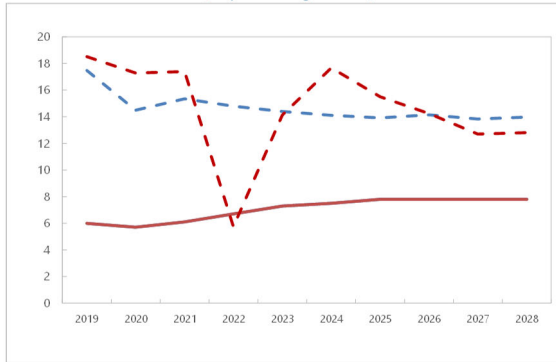
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



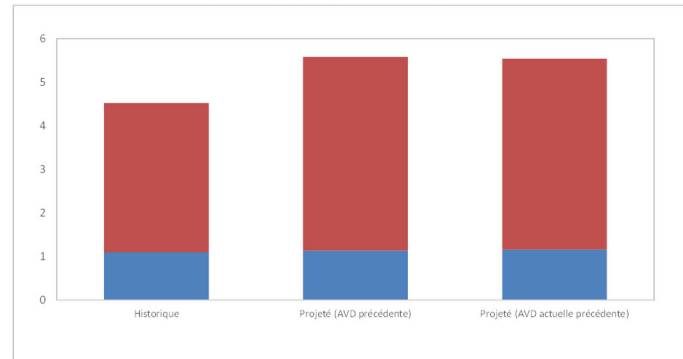
1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

Taux de l'Investissement Public et Privé
(en pourcentage du PIB)



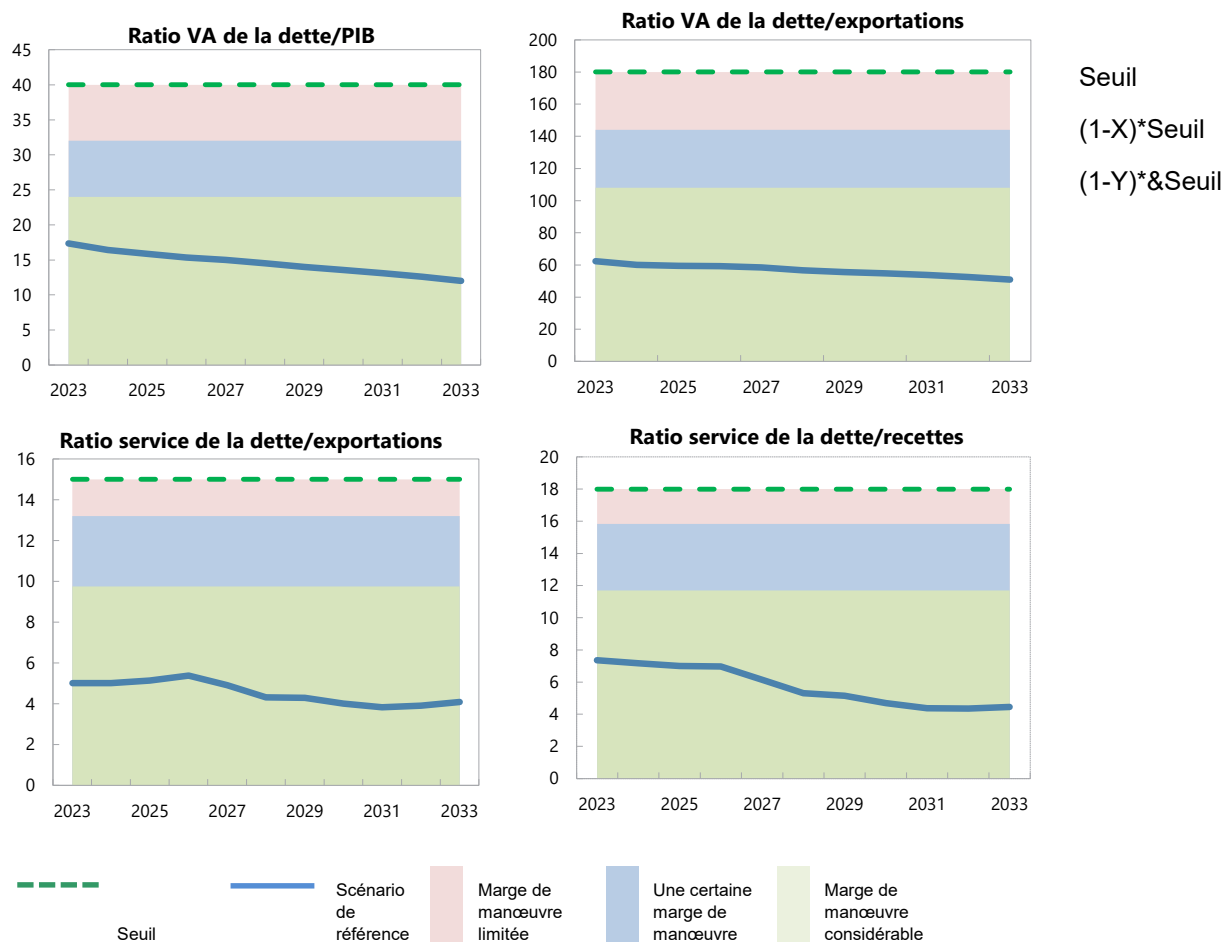
— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle
- - - Investissement privé - AVD précédente - - - Investissement privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel
(pourcentage, moyenne sur 5 ans)



■ Contribution d'autres facteurs
■ Contribution de l'investissement public

Graphique 5. Burkina Faso : caractéristiques de la catégorie de risque modéré, 2022–2032^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est égal à 20 % et y à 40 %. Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.



BURKINA FASO

DEMANDE D'ACCORD D'UNE DURÉE DE QUATRE ANS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT (FEC) — INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

13 septembre 2023

Rédigé par

Le département Afrique

- 1. Le présent supplément fait le point sur la mise en œuvre par les autorités de la riposte à la crise alimentaire, sur la publication des dernières données macroéconomiques et sur les mesures préalables.** Ces informations ne modifient en rien l'évaluation des questions de politique générale et les recommandations contenues dans le rapport des services du FMI.
- 2. En réponse à une crise alimentaire aiguë, les autorités ont élaboré le plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables (PRSPV) d'un coût estimé à 114 millions de dollars (69 milliards de FCFA, soit 0,5 % du PIB).** Parmi les mesures visant à répondre aux besoins urgents et immédiats de la population, on peut citer l'amélioration de l'accès à la nourriture pour les plus vulnérables, ainsi que le travail effectué pour réduire la malnutrition chez les enfants et chez les femmes enceintes et allaitantes, et pour protéger les ménages en situation d'insécurité alimentaire. Des mesures plus structurelles ont aussi été prises, consistant entre autres à améliorer l'accès à l'eau potable et aux engrais et à apporter un soutien à l'élevage (par exemple, vaccinations). Les autorités ont fourni un bilan intermédiaire (annexe).
- 3. Le financement d'urgence au titre du guichet de financement des ripostes aux chocs alimentaires (60,2 millions de DTS, soit 81 millions de dollars, ou 49 milliards de FCFA) a permis de répondre aux besoins de financement de la balance des paiements causés par la crise liée à l'insécurité alimentaire, et a été décaissé le 29 mars 2023.** Les autorités se sont engagées à appliquer différentes mesures de sauvegarde, notamment l'établissement de rapports semestriels et la réalisation d'un audit à l'issue d'un an de mise en œuvre des programmes de transferts monétaires et de toutes les dépenses alimentaires d'urgence (l'audit constitue également un repère structurel dans le cadre du programme proposé au titre de la FEC).
- 4. La mise en œuvre du PRSPV est en bonne voie.** Les autorités ont fait le point sur l'avancement du plan (tableau 1 du texte). Au 31 août, les dépenses totales du plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables s'élevaient à 50 millions de

dollars (30 milliards de FCFA), soit environ 44 % du montant budgété, et environ 61 % du financement d'urgence au titre du guichet « chocs alimentaires » étaient pleinement affectés, notamment à la distribution de nourriture gratuite et à la vente de céréales à des prix subventionnés. Les mesures ayant davantage d'effets à moyen terme, telles que l'amélioration de l'approvisionnement et de la distribution d'eau potable ou encore le soutien à l'élevage, sont mises en œuvre plus progressivement, à hauteur d'environ 58 % des allocations budgétaires en moyenne jusqu'à présent. En partie à cause des conditions difficiles sur le plan de la sécurité, les autorités se montrent plus prudentes s'agissant des transferts monétaires (environ 17 % des montants budgétés) afin de minimiser les abus. Au fil du temps, les autorités devraient mettre davantage l'accent sur des mesures plus structurelles tout en étendant la couverture des systèmes de transferts monétaires, conformément aux mesures prises dans le cadre du programme proposé appuyé par la FEC.

Tableau 1 du texte. Mise en œuvre du plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables (au 31 août 2023)

Measure	Budgeted (In CFAF billion)	Actual	Execution rate In percent
Distribution of free food	7.2	7.2	100.0
Cash transfers	15.6	2.7	17.4
Sales of cereals at subsidized prices	7.7	7.7	100.0
Improvement of water supply/distribution	34.1	8.4	24.6
Distribution/sale of agricultural inputs (incl. fertilizers, seeds) at subsidized prices	2.9	2.9	100.0
Support to livestock farming	1.4	1.3	92.4
Total	68.8	30.2	43.8

5. Néanmoins, l'insécurité alimentaire reste élevée. Selon le Programme alimentaire mondial et d'autres organisations humanitaires, environ 3,5 millions de personnes vivent actuellement dans des conditions d'insécurité alimentaire aiguë. Environ 650 000 d'entre elles, principalement localisées dans la région du Sahel, se trouvent en situation de faim extrême.

6. Les indicateurs macroéconomiques restent globalement conformes aux projections des services du FMI. Les premières indications laissent penser que la baisse de l'inflation pourrait se poursuivre légèrement plus rapidement que prévu. Les services du FMI maintiennent les projections actuelles s'agissant de la trajectoire de l'inflation, mais suivront l'évolution de la situation et procéderont aux ajustements nécessaires.

7. Les autorités ont transmis des documents attestant de la réalisation de deux mesures préalables dans le cadre du programme. Tout d'abord, les autorités ont soumis au Parlement la loi de finances révisée pour 2023, que les

services du FMI estiment réaliste au vu des objectifs du programme. Par ailleurs, les autorités ont formellement demandé à l'autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) de lancer un audit de l'ensemble des arriérés et dettes flottantes de l'État. L'ASCE-LC est une entité indépendante de l'État. L'audit sera publié d'ici décembre 2024.

Tableau 2 du texte. Burkina Faso : Comparaison entre les montants projetés du programme, le budget initial et le budget révisé, 2023 (en milliards de FCFA)

	Program (proj.)	Initial Budget	Revised Budget	Revised Budget versus Program
Total revenue and grants	2,490.0	2,631.3	2,718.9	228.8
Total revenue	2,374.3	2,347.8	2,479.3	105.0
Tax revenue	2,096.6	2,107.3	2,204.8	108.2
Nontax revenue	277.7	240.5	274.5	-3.2
Grants	115.8	283.5	239.6	123.8
Project	115.8	239.6	239.6	123.8
Program	-	43.9	-	-
Total Expenditure	3,321.2	3,235.9	3,382.7	61.4
Current expenditure	2,177.6	2,074.6	2,115.8	-61.8
Wages and salaries	1,097.2	1,097.2	1,097.2	0.0
Goods and services	226.1	209.0	213.0	-13.1
Interest payments	271.1	234.2	234.2	-37.0
Current transfers	583.2	534.3	571.5	-11.7
Investment expenditure	1,143.6	1,161.3	1,266.8	123.2
Domestically financed	820.8	706.0	811.5	-9.3
Externally financed	322.8	455.3	455.3	132.5
Overall balance	-831.2	-604.7	-663.8	167.4

Sources: Staff and Burkinabè Authorities

**Déclaration de M. Sylla, administrateur pour le Burkina Faso,
de M. Matungulu, administrateur suppléant,
et de M. Tall, conseiller de l'administrateur
21 septembre 2023**

Au nom des autorités du Burkina Faso, je voudrais exprimer notre gratitude à la direction et aux administrateurs du FMI pour le soutien que l'institution offre au Burkina Faso en cette période si cruciale pour le pays. Les autorités ont apprécié le caractère constructif et franc de leur dialogue avec les services du FMI lors d'entretiens qui se sont tenus à Ouagadougou en juin dernier dans le cadre du programme appuyé par l'institution.

Le Burkina Faso doit composer avec un environnement intérieur et extérieur difficile. Sur le plan intérieur, le pays est confronté à la menace existentielle d'une insurrection jihadiste, qui conteste désormais leur autorité sur une grande partie du territoire national. Le conflit militaire et la détérioration de la situation sécuritaire ont provoqué un exode de civils ; plus de 2 millions de personnes ont été déplacées. En plus de la crise humanitaire, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement à la suite de la pandémie de COVID-19 et de la guerre en Ukraine, la succession de coups d'État, l'instabilité politique et sécuritaire de la région du Sahel et le durcissement des conditions financières mondiales ont exacerbé des déséquilibres macroéconomiques et des vulnérabilités structurelles existant de longue date. La crise alimentaire qui a suivi a laissé plus de 16 % de la population dans des conditions d'insécurité alimentaire aiguë. L'instabilité a également d'importantes retombées négatives dans les pays voisins.

Les autorités ont élaboré une stratégie ambitieuse pour relever les multiples défis auxquels le Burkina Faso est confronté. Pour suivre l'évolution des besoins du pays, elles ont adopté une politique de développement national actualisée : le plan d'actions pour la stabilisation et le développement. En matière de sécurité, les autorités recherchent un soutien régional et international dans la lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité territoriale. Sur le plan économique, les mesures prioritaires viseront principalement à préserver la stabilité macroéconomique et les acquis durement obtenus en matière de réduction de la pauvreté, tout en répondant aux besoins immédiats du pays en matière de sécurité et d'aide humanitaire.

Dans la lutte contre la crise de l'insécurité alimentaire, le Burkina Faso apprécie la contribution du FMI qui a validé un décaissement d'urgence au titre du guichet de financement des ripostes aux chocs alimentaires. Les autorités utilisent les ressources de ce guichet selon les finalités prévues pour soutenir les ménages vulnérables, notamment avec la distribution de nourriture et d'eau, des transferts d'argent aux ménages remplissant les conditions requises et un soutien ciblé à la production agricole. À fin août 2023, soit cinq mois après le décaissement au titre du guichet « chocs alimentaires », le taux d'exécution global des dépenses était de 60,34 %, avec un taux d'exécution de

100 % pour ce qui est des volets liés à la distribution de vivres et d'intrants agricoles subventionnés. Le taux d'exécution relatif aux volets du plan d'intervention d'urgence liés aux transferts d'argent était de 17,45 % grâce aux réformes en cours visant à renforcer les contrôles et à élargir le registre social. Comme promis et annoncé, les autorités fourniront un rapport détaillé sur l'utilisation des fonds reçus d'ici le 30 septembre 2023 et ont déjà commencé à publier sur le site Internet du ministère des Finances les informations sur les entités qui ont remporté des appels d'offres liés au décaissement au titre du guichet « chocs alimentaires ».

Pour faciliter la mise en œuvre de leur plan de réformes à moyen terme, les autorités demandent de conclure avec le FMI un accord sur 48 mois au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Le programme devrait également contribuer à attirer des financements concessionnels supplémentaires indispensables.

La détermination et les efforts des autorités pour prendre en main ce programme sont étayés par leur vaste expérience dans la mise en œuvre efficace des programmes du FMI, par les mesures prises antérieurement et l'utilisation louable par le pays des ressources du FMI au titre du guichet « chocs alimentaires ».

Évolution récente de l'économie et perspectives

Après la fin de la pandémie, une solide reprise a été observée avec un taux de croissance du PIB réel de 6,9 % en 2021, mais le rythme de l'activité économique a fortement ralenti pour atteindre 1,5 % en 2022, reflétant principalement les effets de la détérioration de la situation sécuritaire et de deux coups d'État militaires. Alors que le secteur secondaire a subi un repli important en raison de la fermeture de grands projets miniers, le secteur primaire et celui des services ont fortement progressé.

L'inflation globale a culminé en 2022 à 18 % et l'inflation moyenne annuelle était de 14,1 %, alimentée par les effets combinés d'une maigre récolte, des perturbations liées à la sécurité et de l'augmentation des prix des importations de produits alimentaires, de combustible et d'engrais induite par la guerre en Ukraine.

Les autorités ont mis en œuvre un programme de réformes ambitieux. En matière de politique budgétaire notamment, elles ont cherché à améliorer le recouvrement des recettes et à renforcer le contrôle des dépenses, ces dernières étant de plus en plus sous pression. En conséquence, le Burkina Faso est désormais en bonne voie pour atteindre cette année le cap fixé, à savoir des recettes atteignant 20 % du PIB. En matière de dépenses, les efforts ont été orientés vers le rééquilibrage de la masse salariale et l'affectation plus pertinente des subventions à mesure que les prix des combustibles et des denrées alimentaires augmentaient. Les autorités ont également adopté une stratégie de gestion de la dette à moyen terme pour promouvoir la bonne gestion et la viabilité de la dette.

Les réformes portent leurs fruits. La croissance devrait rebondir en 2023 et évoluer progressivement vers un taux stable de 3 % à mesure que la situation sécuritaire

s'améliorera et que la confiance des investisseurs se renforcera ; cela devrait aboutir à la normalisation des activités minières et agricoles, facilitée par le retour à la maison des personnes déplacées. Dans ce contexte plus favorable, l'inflation devrait redescendre, atténuée notamment par la baisse attendue des prix des produits de base et l'augmentation de la production alimentaire intérieure.

Des risques importants subsistent cependant, notamment ceux liés aux conditions de sécurité intérieure et aux retombées potentielles des crises dans la région. Les risques externes ont trait aux perturbations potentiellement dues à une escalade des tensions géopolitiques et aux effets du resserrement des conditions financières mondiales.

Le nouvel accord au titre de la FEC

S'inspirant des priorités de la politique nationale de développement, telles que mises en application dans le Plan d'actions pour la stabilisation et le développement, les objectifs du nouvel accord au titre de la FEC s'articulent autour de trois axes principaux : i) créer une marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses prioritaires et diminuer les vulnérabilités liées à la dette ; ii) accroître la résilience du pays face aux chocs tout en diminuant la pauvreté et en favorisant la cohésion sociale ; et iii) renforcer la discipline budgétaire, la transparence et la gouvernance.

Créer une marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses prioritaires et diminuer les vulnérabilités liées à la dette

Les autorités sont déterminées à intensifier leurs efforts pour créer une marge de manœuvre budgétaire adéquate afin d'être en mesure d'engager les dépenses prioritaires en matière de sécurité et de développement. À cette fin, elles prévoient d'administrer le budget de façon à réduire progressivement le déficit budgétaire (7 %) jusqu'à atteindre l'objectif régional de 3 % au cours de la période du programme.

En ce qui concerne les recettes, les autorités intensifieront la mise en œuvre de leur stratégie à moyen terme visant à augmenter les recettes jusqu'à un objectif de 20 % du PIB en 2023 et de 22,2 % d'ici l'horizon 2027 du programme. Il est important de noter que les organismes collecteurs sont en passe de dépasser leurs ambitieux objectifs annuels et que les autorités prévoient d'approfondir encore les réformes connexes mises en œuvre. Les principales priorités sont, entre autres, d'élargir l'assiette de l'impôt grâce à la dématérialisation des procédures fiscales et douanières, d'éliminer les niches fiscales, d'améliorer le rendement fiscal de secteurs tels que l'immobilier, et de renforcer l'application des lois fiscales.

Conformément à leur programme de rééquilibrage budgétaire destiné à stimuler la croissance, les autorités s'engagent à améliorer la composition des dépenses. Dans ce contexte, elles renforceront la maîtrise de la masse salariale, qui devrait passer de 65 % des recettes ces dernières années à moins de 47,1 % sur la période du programme. À cette fin, elles ralentiront le rythme des recrutements dans les secteurs non prioritaires,

renforceront les contrôles pour éliminer les travailleurs « fantômes » et rééquilibrer la masse salariale, et elles introduiront progressivement, sur une durée plus longue, les nouveaux avantages accumulés.

La politique des dépenses donnera la priorité aux dépenses de sécurité et de protection sociale, tout en soutenant la croissance. Des efforts seront également consentis pour améliorer l'efficacité des dépenses, notamment en ciblant mieux les bénéficiaires des subventions et des dépenses sociales. Dans ce contexte, les autorités ont déjà commencé à réduire les subventions généralisées dans le secteur énergétique, les réaffectant principalement aux plus nécessiteux.

En vue d'améliorer l'efficacité des entreprises publiques d'importance systémique évoluant dans les secteurs de l'importation d'électricité et de combustible, les autorités envisagent d'adopter des contrats de performance avec la SONABEL et la SONABHY. Elles travaillent également à réformer le mécanisme de tarification des combustibles, avec pour double objectif de contrôler les risques pour le budget et d'orienter plus efficacement les subventions vers les ménages vulnérables. À cette fin d'ailleurs, il est prévu d'achever le registre social unique du pays et d'élargir et de renforcer le dispositif de protection sociale avec le soutien de la Banque mondiale.

Les autorités sont déterminées à adhérer à des politiques prudentes en matière d'endettement en vue de garantir la viabilité de la dette. Elles feront leur possible pour contenir les risques de surendettement, notamment en convergeant vers l'objectif de déficit budgétaire régional et en s'appuyant autant que possible sur les dons et les financements concessionnels. Les autorités intensifient également leurs efforts pour impliquer les partenaires techniques et financiers du Burkina Faso afin d'obtenir un soutien budgétaire concessionnel supplémentaire et de renforcer davantage les capacités de gestion de la dette des pouvoirs publics. Les autorités se réjouissent de bénéficier de l'assistance technique du FMI pour la mise en œuvre de leurs réformes budgétaires structurelles et de leur politique d'endettement.

Accroître la résilience du pays face aux chocs tout en diminuant la pauvreté et en favorisant la cohésion sociale

Les autorités ont hautement apprécié les échanges avec les services du FMI qui ont porté sur les causes profondes de la fragilité au Burkina Faso, telles que documentées dans la stratégie de collaboration avec le pays.

Parmi les chocs subis, des événements climatiques extrêmes ont régulièrement affecté le Burkina Faso, ainsi que des pays de la région du Sahara, avec des retombées significatives sur le secteur agricole ainsi que sur la cohésion sociale ; des communautés entières ont été déplacées à la suite d'épisodes récurrents de sécheresse ou d'inondations et le phénomène de la désertification s'amplifie. Pour relever ces défis, les autorités se sont engagées à renforcer la résilience du pays face au changement climatique grâce au développement des capacités d'adaptation et d'atténuation.

Dans la lutte contre la pauvreté, les autorités poursuivront leur ambitieux programme de réduction de la pauvreté et de croissance inclusive, malgré la situation sécuritaire difficile et la faible disponibilité des financements. Dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, elles ont l'intention de mettre en œuvre un programme de croissance décisif en faveur des populations pauvres. Certains éléments clés y figurent, parmi lesquels le renforcement des partenariats communautaires pour favoriser l'entrepreneuriat et l'emploi des femmes et des jeunes, ainsi que la réinsertion des populations déplacées à l'intérieur du pays dans des activités productives telles que l'agriculture et l'élevage, dès lors que la situation sécuritaire s'améliorera.

Renforcer la discipline budgétaire, la transparence et la gouvernance

L'application de normes de transparence et de gouvernance renforcées a été une priorité pour le gouvernement de transition. À cet effet, les rapports sur l'exécution du budget seront publiés plus fréquemment, sur une base trimestrielle, tout comme des informations sur l'utilisation des décaissements du guichet « chocs alimentaires » du FMI et sur les bénéficiaires effectifs des entités ayant remporté des appels d'offres publics pour lutter contre l'insécurité alimentaire. Dans le même esprit, les autorités publieront les rapports d'audit de la mise en œuvre de leurs transferts d'argent et de tous les autres programmes de dépenses d'urgence. Comme l'ont conseillé les services du FMI, les autorités ont accepté d'intégrer le fonds de soutien patriotique dans la loi de finances afin d'accroître la transparence. Elles ont également établi de solides sauvegardes pour contenir les risques éventuels pesant sur le budget, à savoir, entre autres, des processus garantissant que les dépenses sont entièrement financées et servent strictement une utilisation précise.

Sur le plan de la gouvernance, les autorités prévoient d'élaborer un diagnostic complet de la gouvernance et un plan d'action pour remédier aux faiblesses actuelles de manière ordonnée et efficace. Dans cette optique, elles se sont engagées à collaborer étroitement avec les services du FMI. Des plans de travail sont également en cours d'élaboration pour renforcer les contrôles des dépenses dans le secteur de la sécurité, qui se sont multipliées en raison des défis auxquels le pays est confronté dans différents secteurs. En outre, les autorités procéderont à un audit des arriérés de l'État et des dettes flottantes, et examineront également avec les services du FMI le calendrier et la portée d'une revue des sauvegardes des finances publiques, qui pourrait avoir lieu avant la première revue du programme.

Conclusion

Compte tenu de la forte volonté des autorités à entreprendre des réformes, de la manière dont elles ont solidement pris le programme en main, comme en témoigne la mise en œuvre de mesures préalables courageuses, et au vu des résultats satisfaisants que le Burkina Faso enregistre depuis longtemps dans le cadre de ses programmes, notamment pour ce qui est du guichet « chocs alimentaires » du FMI, nous serions reconnaissants au Conseil d'administration d'accueillir favorablement la demande d'accord présentée par le Burkina Faso au titre de la facilité élargie de crédit.